



La solidarité
de l'eau en Têt
www.bassintet.fr

SMBVT

- Organise
- Pilote
- Anime
- Conseille
- Accompagne



Contrat de rivière Têt et Bourdigou 2017-2022

Version du 30 novembre 2017



Partenaires techniques et financiers :



**Avant projet du contrat ayant reçu un avis favorable du
comité de bassin le 23 octobre 2015**

Projet final du contrat validé en comité rivière le 5 juillet 2017



SOMMAIRE

1.	LES ELEMENTS DE CONTEXTE.....	5
1.1	GENÈSE DU SMBVT ET DES OUTILS PAPI ET CONTRAT DE RIVIÈRE.....	5
1.2	MOTIVATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE.....	6
1.3	PÉRIMÈTRE DU PROJET ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE.....	8
1.3.1	<i>Contexte administratif</i>	8
1.3.2	<i>Contexte démographique et fréquentation estivale</i>	11
1.3.3	<i>Contexte physique et occupation des sols</i>	12
1.3.4	<i>Le réseau hydrographique du bassin versant de la Têt</i>	12
1.3.5	<i>Le bassin versant du Bourdigou</i>	13
1.3.6	<i>L'embouchure de la Têt</i>	13
1.3.7	<i>Les masses d'eau du bassin</i>	14
1.3.8	<i>Contexte climatique et hydrologique</i>	16
1.3.9	<i>Contexte hydrogéologique</i>	17
1.3.10	<i>Contexte et patrimoine naturel</i>	17
1.3.11	<i>Activités et usages de l'eau</i>	21
1.3.12	<i>Impacts du changement climatique</i>	22
1.4	PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS CADRE ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES DÉMARCHES TERRITORIALES	23
1.4.1	<i>Prise en compte du SDAGE 2016-2021 et de son PDM</i>	23
1.4.2	<i>La directive inondation et le PAPI Têt</i>	24
1.4.3	<i>Le classement des cours d'eau</i>	26
1.4.4	<i>Le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs</i>	27
1.4.5	<i>Le Schéma Régional de Cohérence Écologique</i>	27
1.4.6	<i>Le SCoT de la plaine du Roussillon</i>	28
1.4.7	<i>Le SAGE des nappes de la plaine du Roussillon</i>	28
1.4.8	<i>La charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes</i>	29
1.4.9	<i>Le plan de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion</i>	29
1.4.10	<i>L'accord cadre Perpignan Méditerranée Métropole – Agence de l'eau – convention multithématique 2017-2018</i>	30
1.4.11	<i>Le partenariat Chambre d'agriculture – Agence de l'eau pour une agriculture durable des Pyrénées-Orientales et une politique de l'eau efficace 2016-2018</i>	30
1.4.12	<i>Les contrats de canaux</i>	30
1.4.13	<i>Les autres acteurs du territoire</i>	31
2.	SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET ENJEUX.....	31
2.1	OBJECTIF D'ÉTAT DES MASSES D'EAU DU BASSIN VERSANT.....	32
2.2	LES MASSES D'EAU ATTENANTES AU BASSIN DE LA TÊT.....	36
2.3	BILAN DU DIAGNOSTIC SUR LES MILIEUX NATURELS.....	38
2.4	BILAN DU DIAGNOSTIC SUR LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES.....	39
2.5	BILAN DU DIAGNOSTIC SUR LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE.....	40
2.6	BILAN DU DIAGNOSTIC SUR L'ÉTAT QUANTITATIF DES EAUX DE SURFACE.....	40

2.7	BILAN DU DIAGNOSTIC SUR LES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION	42
3.	SYNTHESE TERRITORIALE ET ROLE DE L'OUTIL CONTRAT DE RIVIERE.....	44
4.	LE CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE	46
4.1	VOLET 1 : PRÉSERVER, REDÉVELOPPER LES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX NATURELS	47
4.1.1	<i>Objectif 1A : gérer le risque inondation en tenant compte du bon état des cours d'eau (PAPI) 47</i>	
4.1.2	<i>Objectif 1B : améliorer la dynamique fluviale et la continuité écologique</i>	<i>50</i>
4.1.3	<i>Objectif 1C : Préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels.....</i>	<i>52</i>
4.2	VOLET 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES	53
4.2.1	<i>Objectif 2A : Améliorer la qualité des eaux superficielles.....</i>	<i>53</i>
4.2.2	<i>Objectif 2B : Suivre la qualité des eaux superficielles</i>	<i>55</i>
4.3	VOLET 3 : AMÉLIORER LA GESTION QUANTITATIVE DES EAUX SUPERFICIELLES	56
4.4	VOLET 4 : ANIMER, FÉDÉRER, COMMUNIQUER, SENSIBILISER.....	57
4.5	MAÎTRISES D'OUVRAGE ET PARTENAIRES TECHNIQUES	59
4.6	IMPLICATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE.....	60
4.7	FINANCEMENT DES ACTIONS ET PARTENAIRES FINANCIERS.....	61
4.8	PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE FINANCIÈRE DES ACTIONS PAR VOLET DU CONTRAT	61
4.9	ENVELOPPE FINANCIÈRE GLOBALE ET PAR VOLET.....	72
5.	CONTRIBUTION DU PROJET AUX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU SDAGE ET À LA MISE DE SON PROGRAMME DE MESURES.....	73
6.	FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE RIVIERE	74
6.1	LES INSTANCES	74
6.1.1	<i>Le comité de rivière</i>	<i>74</i>
6.1.2	<i>Le bureau du comité.....</i>	<i>75</i>
6.1.3	<i>Les commissions thématiques.....</i>	<i>75</i>
6.1.4	<i>Le comité technique.....</i>	<i>75</i>
6.1.5	<i>La structure porteuse du contrat rivière.....</i>	<i>75</i>
6.2	SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT.....	76
6.2.1	<i>Des indicateurs pour constater la mise en œuvre des actions et mesurer leur effet à court terme.....</i>	<i>76</i>
6.2.2	<i>Le suivi qualité des cours d'eau, un moyen d'évaluer les effets du contrat à long terme</i>	<i>76</i>
6.2.3	<i>Un tableau de bord pour suivre en continu les actions du contrat.....</i>	<i>76</i>
6.2.4	<i>Communiquer pour réaliser le contrat.....</i>	<i>77</i>
7.	ANNEXES.....	78
7.1	GRILLE DE PORTÉ À CONNAISSANCE.....	78
7.2	COMPOSITION DU COMITÉ RIVIERE (ARRÊTÉ PRÉFECTORAL)	83
7.3	AGRÉMENT DU COMITÉ DE BASSIN (23 OCTOBRE 2015)	85
7.4	APPROBATION DU CONTRAT PAR LE COMITÉ RIVIERE (5 JUILLET 2017).....	86
7.5	TABLEAU DE BORD.....	88
7.6	INDICATEURS DE SUIVI.....	93

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 GENÈSE DU SMBVT ET DES OUTILS PAPI ET CONTRAT DE RIVIÈRE

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt (SMBVT) est né en 2008 de la volonté des collectivités territoriales localisées en aval du barrage de Vinça d'élaborer un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI). Sur ce périmètre en effet l'enjeu hydraulique est historiquement ancré, comme en témoignent les deux syndicats mixtes à vocation hydraulique, Syndicat Mixte Basse Castelnuou (SMBC) et Syndicat Mixte d'Assainissement de la plaine entre la têt et l'Agly (SMATA) travaillant sur les bassins versant de la Basse, du Castelnuou et du Bourdigou, actifs depuis plus de 50 ans. Néanmoins jusqu'alors, il n'existait aucune entité travaillant à l'échelle globale. Face à la nécessité d'une telle approche et des problématiques dépassant l'unique thématique hydraulique, fondant les enjeux d'une solidarité amont-aval (pollutions, gestion des cours d'eau, déficit de certaines maîtrises d'ouvrage, besoin d'articuler les politiques sectorielles), le SMBVT s'est attelé dès 2009, à l'ampliation de son périmètre. Fin 2010, le SMBVT avait compétence sur l'intégralité du bassin (99 communes, 1500km², 220 000 habitants) avec pour objet la gestion équilibrée de la ressource en eau.

En parallèle, le SMBVT lançait la première étude globale du bassin (2009-2011) pour poser les bases d'une grande concertation et le socle technique de ses futures actions. Le travail de structuration et de concertation a conduit en premier lieu à l'élaboration du PAPI présenté au comité de bassin et à la commission mixte inondation à l'automne 2012. Signé en juillet 2013, le PAPI est en place pour la période 2013-2017 (NB : un bilan mi-parcours a été présenté et validé en comité de pilotage en juin 2015. Une version complète et détaillée des 5 années passées a été présentée en juillet 2017. La démarche se poursuit avec une demande d'avenant aux délais de 24 mois et l'élaboration d'un PAPI de 3^{ème} génération).

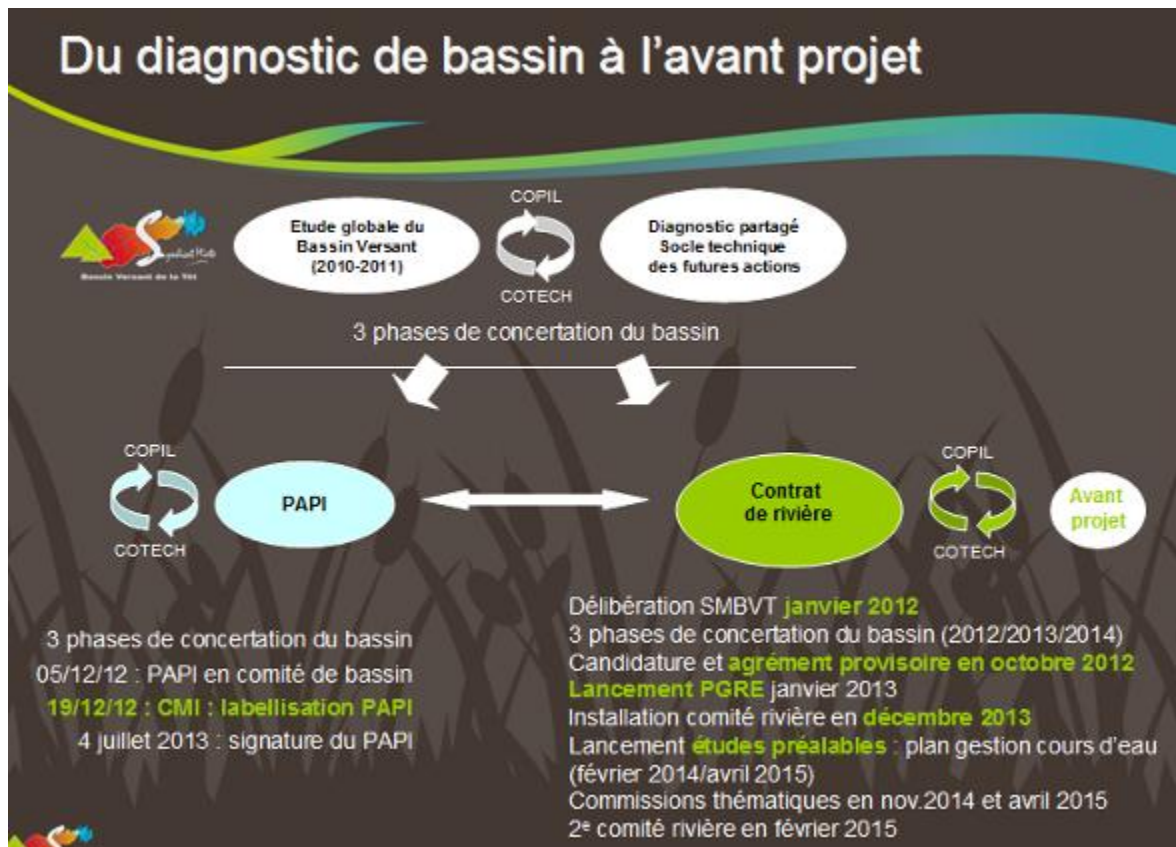
L'étude globale du bassin est également venue conforter la vision des enjeux portant sur l'amélioration de la qualité des eaux de surface, de la gestion quantitative de la ressource, de la préservation ou la restauration des milieux naturels ainsi qu'un besoin d'articulation des différentes politiques sectorielles et de renfort des maîtrises d'ouvrages sur plusieurs thématiques. En 2012, le SMBVT s'est donc engagé par voie de délibération dans une démarche de type « contrat de rivière » et a mis en place la concertation nécessaire. Le dossier sommaire de Candidature du Contrat de rivière Têt-Bourdigou a été validé par le Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée dans sa séance du 15 octobre 2012. La constitution du comité rivière du bassin versant de la Têt proposée par le SMBVT fin 2012 a été validée et définie par arrêté préfectoral en juin 2013.

Au cours des années 2013 et 2014, les études préalables au contrat de rivière ont été lancées. Le SMBVT s'est notamment engagé dans la définition d'un plan de gestion des cours d'eau du bassin afin de mieux comprendre certaines fonctionnalités. Cette étude a précisé le diagnostic sur plusieurs thématiques et bâti un plan d'actions sur : la gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau, le traitement des atterrissements, l'observation et la caractérisation des phénomènes d'incision du lit de la Têt, la continuité écologique, les plantes invasives. L'étude a également livré un diagnostic des Associations Syndicales constituées d'Office (ASCO) en charge de l'entretien de la Têt aval.

Parallèlement, et à travers la mise en œuvre du PAPI, le SMBVT a créé de premiers outils de communication et de sensibilisation sur les enjeux de la rivière Têt.

Enfin, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été initié en 2013 avec pour objectif de déterminer une stratégie de partage et de gestion durable de la ressource en eau superficielle. Ce sera une action prioritaire du contrat.

Ces différents travaux combinés aux démarches des structures intervenant sur le petit cycle et le grand cycle de l'eau sont venus constituer l'ossature de l'avant projet du contrat de rivière présenté en juillet 2015 puis en séance du 23 octobre 2015 du comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée.



Synthèse des principales étapes d'élaboration du contrat jusqu'à l'avant-projet

La démarche contrat suit désormais la nouvelle procédure de labellisation

Les membres du SMBVT et les acteurs locaux associés à la démarche reconnaissent l'intérêt à agir et la nécessité d'une démarche concertée de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Le comité de rivière a ainsi validé l'AVP du contrat en juillet 2015 et la version définitive du contrat en juillet 2017.

Le contrat de rivière Têt Bourdigou sera présenté pour validation en Commission des Aides de l'Agence de l'Eau dans sa séance du 8 décembre 2017 ; ce passage vaudra agrément.

1.2 MOTIVATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE

A l'exception du barrage des Bouillouses qui date du début du XX^{ème} siècle, l'essentiel des aménagements structurants sur les cours d'eau du bassin versant a été réalisé suite à la crue historique de 1940. L'enjeu relatif à la gestion des crues est en effet omniprésent dans l'historique des aménagements de la vallée, dans les préoccupations des collectivités mais aussi dans les modes de gestion et d'entretien du milieu.

En héritage à ces pratiques qui ont souvent privilégié la maîtrise des débordements, la Têt et ses affluents présentent aujourd'hui un fonctionnement hydromorphologique contraint, sous l'effet combiné des endiguements latéraux, recalibrages, dérivations, des extractions massives du passé dans les lits mineurs, des entretiens de berges avec pour seul objectif de faciliter les écoulements hydrauliques, de la présence du barrage de Vinça et enfin, sous l'effet des pressions et des occupations humaines en champs majeurs ou sur les milieux naturels.

Souvent ces aménagements ont occulté les fonctionnalités physiques, biologiques et paysagères du fleuve qui, de fait, sont notablement altérées. En outre, les interactions existantes entre ces différentes composantes des milieux limitent l'efficacité et la dynamique d'actions isolées. Celles-ci ont vocation à être placées dans une réflexion plus large, posant la question d'une refonte des types de gestion et du développement d'une coordination entre les différentes politiques d'aménagement du territoire.

Vers une gestion équilibrée des cours d'eau

Si le PAPI était la motivation première des membres fondateurs et donc la commande politique prioritaire du SMBVT, la démarche de contrat de rivière, englobant l'ensemble des enjeux du bassin est également une préoccupation des collectivités. A travers le diagnostic du bassin, l'ensemble des élus du territoire a rapidement pris conscience et partagé le besoin d'une approche globale et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques. Bien qu'un enjeu conséquent, le risque inondation est alors compris comme indissociable des autres composantes environnementales et des fonctionnalités des cours d'eau. Le PAPI préfigure le volet « risques naturels » du futur contrat de rivière. Les différentes commissions de travail (géographiques ou thématiques) mises en place dans le cadre de la concertation menée sur 2009 et 2012 ont exprimé l'intérêt à agir.

S'agissant d'une première démarche portant sur un bassin longtemps resté orphelin d'une structure de gestion globale, le caractère volontaire, concerté et opérationnel d'un contrat de rivière a fait que cette démarche a rapidement été privilégiée, en accord avec les différents partenaires. En outre, au regard des spécificités du territoire en termes de gestion de la ressource en eau de surface (réseaux de canaux très importants et complexes, présence de barrages) une approche pragmatique paraissait la meilleure amorce vers une gestion équilibrée.

Enfin, cette approche globale collective et concertée, fortement soutenue par les partenaires dont l'Agence de l'eau, permettra de répondre de façon opérationnelle aux orientations et recommandations du SDAGE 2016-2021 et ainsi à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et de la Directive Cadre Inondation. Outil fédérateur, le contrat de rivière favorisera la mise en cohérence des différentes démarches pour viser le bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eaux du bassin versant de la Têt.

Tel est le **défi** relevé par le SMBVT et par ce **premier contrat de rivière**. Ce premier contrat est d'abord l'occasion de passer à la phase opérationnelle mais il est également un moyen de continuer le travail d'animation et de structuration autour d'un projet mené en concertation : la solidarité de l'eau en Têt. Mais il ne s'agit pas d'un aboutissement. Ce premier contrat doit permettre de continuer à renforcer la mise en place d'une nouvelle culture de l'eau et des milieux aquatiques, à fédérer les politiques sectorielles et consolider la maîtrise d'ouvrage.

1.3 PÉRIMÈTRE DU PROJET ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le périmètre du contrat de rivière porte sur l'ensemble des **masses d'eau superficielles** du bassin versant de la Têt et celui du Bourdigou. Le bassin versant de la Têt est le plus grand bassin hydrographique des Pyrénées orientales, département le plus méridional de France et le plus occidental de la région Occitanie. Le département se caractérise notamment par une grande variabilité géographique (un secteur de plaine, des vallées et une zone de montagne) et une grande diversité des enjeux sur un territoire somme toute assez restreint (4 116 km²).

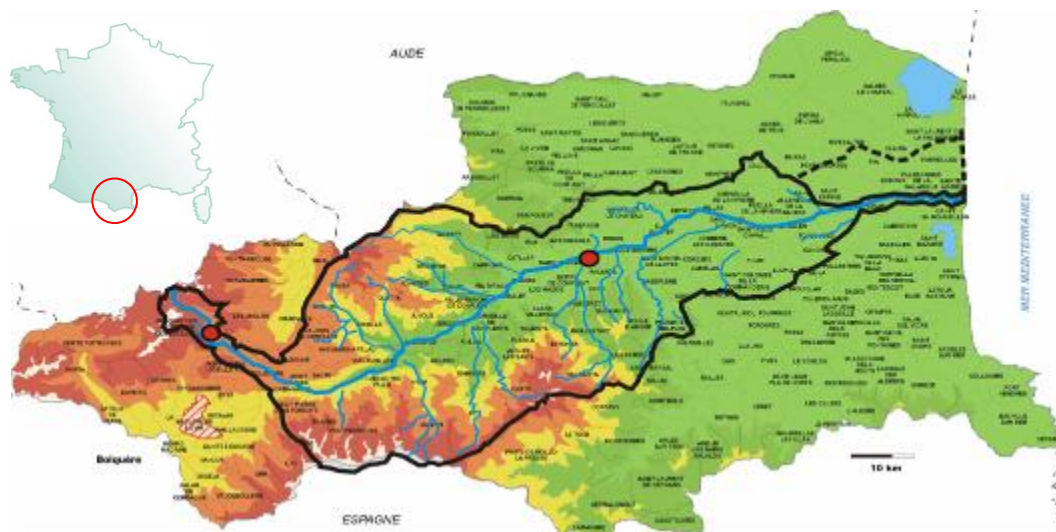


Figure 1 : Localisation et périmètre du bassin versant de la Têt (trait plein) et du Bourdigou (trait pointillé)

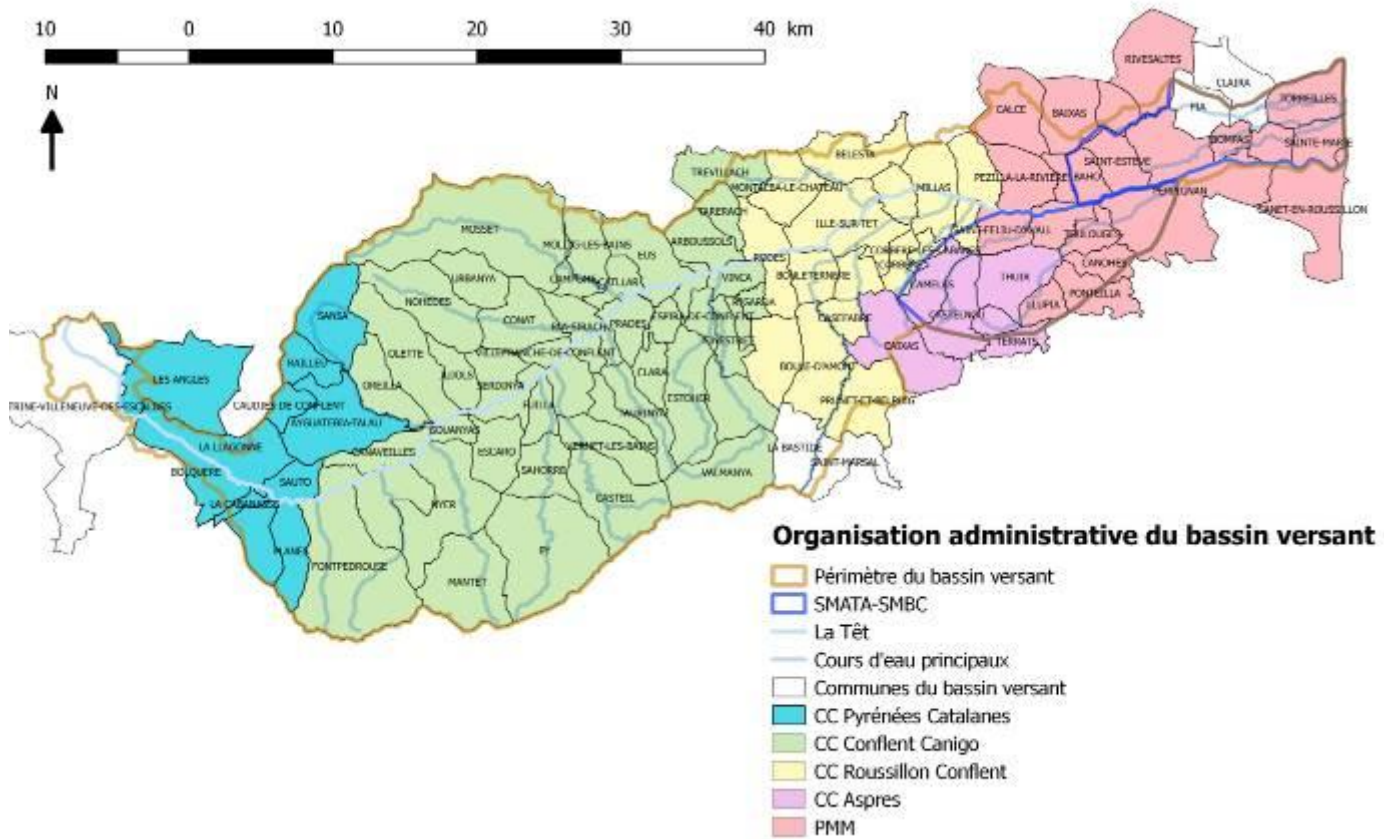
Le bassin versant de la Têt est lui aussi un territoire singulier au regard de son étendue (1 500 km²) de sa diversité paysagère et de son réseau hydrographique. Il est parcouru d'ouest en est par le fleuve principal, la Têt qui parcourt un linéaire d'environ 120 km avant de se jeter dans la mer méditerranée. Deux barrages sont implantés sur le cours d'eau principal et jouent un rôle important dans la régulation de la ressource. Le bassin compte 99 communes et plus de 220 000 personnes inégalement réparties, la partie aval du bassin étant incontestablement la plus peuplée.

Le bassin versant du Bourdigou est restreint (90km²) et son fonctionnement est artificialisé.

1.3.1 Contexte administratif

Le périmètre du projet compte 99 communes fédérées à travers 8 EPCI et 2 syndicats mixtes (à vocation hydraulique destinés à la lutte contre les inondations) auxquels s'ajoutent 5 communes isolées :

- 4 EPCI couverts en majorité par le bassin-versant, de l'amont vers l'aval :
 - La communauté de communes Pyrénées Catalanes
 - La communauté de communes Conflent Canigó
 - La communauté de communes Roussillon Conflent
 - Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
- Le Syndicat Mixte du bassin de la Basse et de la rivière de Castelnaud
- Le Syndicat Mixte d'Assainissement de la plaine entre la Têt et l'Agly
- 5 communes appartenant à 4 autres EPCI limitrophes du bassin versant :
 - Angoustrines-Villeneuve-des-Escades : communauté de communes Pyrénées Cerdagne
 - La Bastide et Saint Marsal : communauté de communes du Haut Vallespir
 - Pia et Clairac : communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée



La Communauté de communes des Pyrénées Catalanes (ex Communauté de communes Capcir Haut Conflent créée en 1997)

Siège de la communauté	La Llagonne - maison du Capcir
Président	Jean Louis DEMELIN
Communes adhérentes (13 communes)	Ayguatebia-Talau, Bolquère, Caudiès de Conflent, Eyne, Font-Romeu-Odeillo-Via, Fontrabieuse, Formiguères, La Cabanasse, La Llagone, Les Angles, Matemale, Mont Louis Planès, Sansa, Saint-Pierre dels Forcats, Puyvalador, Railleu, Réal, Sansa et Sauto-Fetges.
Nombre de communes dans le bassin versant de la Têt (en mauve)	13

La Communauté de communes de Conflent Canigó (créée en 2015)

Siège de la communauté	Hôtel de ville de Prades
Président	Jean CASTEX
Communes adhérentes (47 communes)	Arboussols, Baillestavy, Campôme, Canaveilles-Llar, Campoussy, Casteil, Catllar, Clara-Villerach, Codalet, Conat-Betllans, Corneilla de Conflent, Escaro, Espira de Conflent, Estoher, Eus, Fillols, Finestret, Fontpédrouse, Fuilla, Joch, Jujols, Los Masos, Mantet, Marquixanes, Molitg les bains, Mosset, Nohèdes, Nyer, Olette, Oreilla, Prades, Py, Ria-Sirach, Rigarda, Sahorre, Serdinya, Souanyas, Sournia, Tarerach, Taurinya, Thuès entre Valls, Trévilach, Urbanya, Valmanya, Vernet les Bains, Villefranche de Conflent et Vinça.
Nombre de communes dans le bassin versant (en mauve)	47

La Communauté de communes de Roussillon Conflent (créée en 1996)

Siège de la communauté	Ille sur Têt – 1 rue Michel Blanc BP 5
Président	Robert OLIVE
Communes adhérentes (16 communes)	Belesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les cabanes, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Millas, Montalba le château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, Saint-Féliu d'Amont et Saint-Michel de Llotès et Rodès.
Nombre de communes dans le bassin versant (en mauve)	16

Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (ex Perpignan Méditerranée Communauté d'agglomération créée en 1996)

Siège de la communauté	Perpignan – 11 Bd St Assisclé
Président	Jean Marc PUJOL
Communes adhérentes (36 communes)	Baho, Baixas, Le Barcarès, Bompas, Cabestany, Calce, Canet en Roussillon, Canohès, Cases de Pène, Cassagnes, Espira de l'Agly, Estagel, Llupia, Montner, Opoul-Pénillos, Perpignan, Peyrestortes, Pézilla la rivière, Pollestres, Ponteilla, Rivesaltes, Saint-Estève, Saint-Féliu d'Avall, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent de la salanque, St Nazaire, Sainte Marie la mer, Saleilles, Le Soler, Tautavel, Torreilles, Toulouges, Villelongue de la salanque, Villeneuve de la Raho Villeneuve de la Rivière et Vingrau.
Nombre de communes dans le bassin versant (en mauve)	19

Les 5 communes appartenant à 4 autres EPCI limitrophes du bassin versant

Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades	Maire : Hélène JOSENDE
La Bastide	Maire : Daniel BAUX
Saint Marsal	Maire : Louis PUIGSEGUR
Pia	Maire : Michel MAFFRE
Claira	Maire : Joseph PUIG

Le Syndicat Mixte d'Assainissement de la plaine entre la Têt et l'Agly (SMATA)

Créé en 1969, avec pour objet :

- l'exécution de tous les ouvrages à créer dans le cadre des travaux de génie sanitaire et agricole pour l'assainissement des terres et des zones urbanisées,
- la lutte contre les inondations,
- l'entretien et éventuellement l'exploitation de ces ouvrages,
- la gestion d'ouvrages existants appartenant à des associations syndicales autorisées, si ces groupements décidaient leur dissolution.

Siège du syndicat	Perpignan – 3 rue Edmond Bartissol
Président	Richard PULY BELLI
Communes adhérentes (9 communes)	Claira, Pia et PMM (par représentation-substitution de Baho, Bompas, Perpignan, Saint-Estève, Sainte-Marie la mer, Torreilles et Villelongue de la Salanque).

Le Syndicat Mixte du bassin de la Basse et de la rivière de Castelnuou (SMBC)

Créé en 1969, avec pour objet :

- l'étude et l'exécution des travaux nécessaires à l'évacuation normale des eaux de crues dans tout le bassin de la Basse et ses affluents de la région de Thuir et de la rivière de Castelnuou,
- l'entretien de ces travaux.

Siège du syndicat	Thuir – 19 avenue Amiral Nabona
Président	Pierre MAURY
Communes adhérentes (11 communes)	Camélas, Castelnou, St Féliu d'amont, Ste Colombe de la commanderie, Thuir et PMM (par représentation-substitution de, Canohès, Le Soler, Llupia, St Féliu d'Aval, Toulouges et Perpignan).

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt

Le SMBVT est un syndicat mixte fermé qui fédère les 99 communes incluses ou recoupées par le bassin versant de la Têt et du Bourdigou. L'objet du SMBVT est la gestion équilibrée de la ressource en eau, ce qui comprend notamment la participation à la réduction de l'aléa inondation, la participation à l'aménagement, la restauration, l'entretien et la mise en valeur de la rivière Têt, de ses affluents et du réseau hydrographique dans le cadre de l'intérêt intercommunautaire et dans la limite des seules compétences déléguées par les collectivités membres. Ses compétences portent en effet sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de gestion équilibrée de l'eau à travers des outils comme le contrat de rivière et notamment de participation à la réduction de l'aléa inondation par l'élaboration d'un programme d'actions pouvant être mis en œuvre par le SMBVT ou par les différents maîtres d'ouvrages compétents sur le bassin versant, au travers d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations).

Ses missions sont ainsi :

- l'animation, la coordination, les actions d'expérimentation et de sensibilisation,
- la centralisation des données,
- la maîtrise d'ouvrage d'études globales,
- un appui et assistance technique, juridique et financière à ses membres adhérents,
- le suivi, l'évaluation, la mise en œuvre des actions sur le périmètre du syndicat.

1.3.2 Contexte démographique et fréquentation estivale

Le département des Pyrénées-Orientales compte environ 440 000 habitants (17% de la population Régionale - 2007), résultat d'une croissance démographique soutenue depuis les années 1950 période depuis laquelle, avec une croissance de 190 % (contre 145% de croissance à l'échelle nationale), la population a pratiquement doublé.

La population au sein du bassin versant de la Têt a suivi la même tendance que celle du département avec une croissance de 191% de l'après guerre à nos jours. Elle compte aujourd'hui plus de **220 000 habitants**, soit la moitié de la population départementale et présente une densité moyenne de 152 habitants/km².

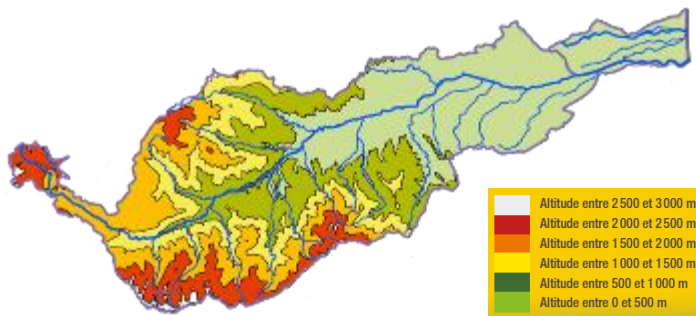
- **Une répartition démographique inégale dans l'espace** : Déjà en 1880, la population était plus importante dans **la partie aval du bassin versant qui regroupe désormais plus de 90% de la population** contre 70% à la fin du 19^{ème} siècle. Entre 1999 et 2008 la population a augmenté de 50 000 habitants dont 80% se sont installés dans la plaine du Roussillon.
- **Une population touristique très importante** : La population touristique du département en période estivale dépasse les 450 000 personnes et conduit à un **doublé de la population**. On peut atteindre 12 millions de nuitées au mois d'Août et 75% de ces séjours sont localisés sur la partie aval du bassin versant, en plaine du Roussillon avec une majorité sur la bande côtière. La ville de Sainte-Marie-la-Mer voit sa population passer de 4 000 habitants l'hiver à 15 000 l'été, Torreilles de 3 000 à 13 000 habitants et Canet-en-Roussillon, de 12 500 habitants en hiver à plus de 80 000 l'été.

Entre 1990 et 2000 : A l'échelle du bassin versant, les surfaces concernées par les évolutions sont faibles mais elles se concentrent plutôt sur l'aval du bassin versant où apparaissent de nouvelles zones industrielles ou commerciales et où des zones occupées par la vigne évoluent vers d'autres types de cultures.

Entre 2000/2006 : c'est encore sur l'aval du bassin versant que s'observe l'essentiel des évolutions. On voit apparaître des zones d'extension urbaine, des zones de chantiers et des zones industrielles. Des **tensions assez vives sont également observées sur le marché foncier**.

Les projections démographiques pour 2030 font état d'une fourchette de population de 521 000 à 556 000 habitants, dans les 20 prochaines années ce que confirme la tendance actuelle puisque depuis 5 ans, 46 133 personnes venant d'autres régions de France se sont installées dans les Pyrénées Orientales (OREF 2011).

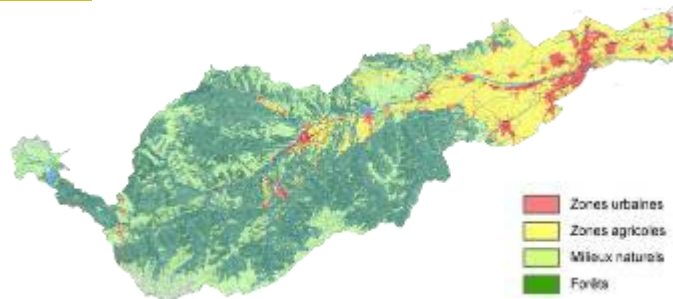
1.3.3 Contexte physique et occupation des sols



3 entités distinctes :

- le domaine montagneux (45km²) où la Têt prend sa source à 2500m d'altitude et qui confère à son régime un caractère nival.
- La moyenne vallée (940 km²) incisée par de nombreux affluents
- la plaine du Roussillon (600km²).

Occupation des sols : l'amont du bassin versant est à 95% naturel alors que l'espace urbain n'occupe que 2% et l'espace agricole 3% (prairies associées à l'élevage bovin et ovin). A l'inverse, 51% du bassin aval sont occupés par des espaces naturels, 38% par des espaces agricoles et 11% par des espaces urbains.



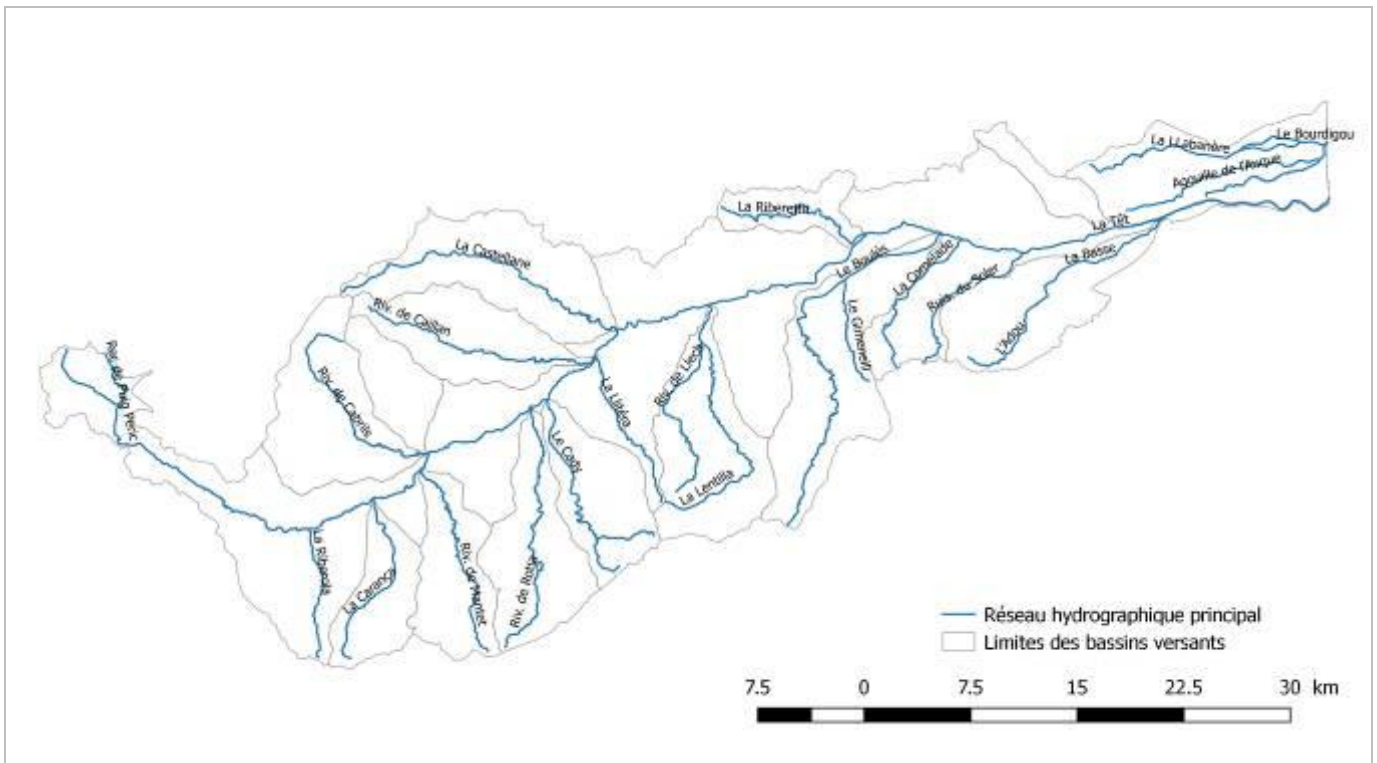
Orientée Nord/Sud, la **façade maritime** du bassin est une côte sableuse de 7 kilomètres sur laquelle l'activité touristique est importante. Le trait de côte recule néanmoins face à une érosion d'environ 4 m/an entre 1978 et 1992.

Contexte hydrogéologique : d'importantes nappes souterraines, dont l'aquifère multi-couche plio-quadernaire qui est le plus important (900 km²) de par son volume, sa qualité et son utilisation pour l'alimentation en eau potable et l'agriculture.

Des ouvrages structurants : Le barrage des Bouillouses et le barrage de Vinça qui contrôle plus de 70 % du bassin (et 90% des débits). Près de 250 ouvrages transversaux (prises canaux, ouvrages de prise d'eau pour l'hydroélectricité ou ouvrages de stabilisation et de correction torrentielle en tête de bassin), 70 km de digues et de nombreux ouvrages d'art (RN 116 et RD 617) ou de protection hydraulique.

1.3.4 Le réseau hydrographique du bassin versant de la Têt

La Têt prend sa source à 2 500 m d'altitude. Elle draine ensuite un bassin versant de plus de 1500 km² et parcourt plus de 120 km avant de se jeter dans la mer Méditerranée à proximité des plages de Sainte-Marie-la-Mer et de Canet-en-Roussillon.



Le **réseau hydrographique** présente comme caractéristique d'être **dissymétrique**, la densité de drainage étant plus importante en rive droite qu'en rive gauche. **Au total, le bassin compte environ 600 km de cours d'eau principaux.**

1.3.5 Le bassin versant du Bourdigou

Le Bourdigou est un cours d'eau côtier situé dans la plaine de la Salanque, entre l'Agly au nord et la Têt au sud. Son bassin couvre environ 90 km² et est constitué du nord au sud par :

- La Llabanère qui devient le Bourdigou à l'aval de Torrellas
- L'Auque qui se rejette dans le Bourdigou au niveau de Sainte-Marie
- Le ruisseau de Villelongue qui se jette dans l'Auque en amont de Sainte-Marie

Le fonctionnement hydraulique de ces talwegs ou émissaires pluviaux est aujourd'hui en partie contrôlé par un ensemble de bassins de rétention réalisés à l'amont de l'autoroute A9 et qui a un rôle de protection contre les inondations et la compensation des nouvelles urbanisations.

Ce réseau hydrographique est très artificialisé et son fonctionnement dépend des apports des canaux ou des apports pluviaux. La pente de ce réseau est globalement très faible, de l'ordre de 3 ‰ et peut être le siège de débordements et de problèmes d'évacuation, au niveau du quartier du Vernet à Perpignan et de Bompas.

La façade littorale du Bourdigou est une ZNIEFF comprise dans la zone Natura 2000 de Salses Leucate. Elle associe des milieux dunaires caractéristiques du littoral Roussillonnais (présence d'associations végétales endémiques) et des milieux humides littoraux (prés salés, sansouires) avec une action conjuguée de l'eau douce et de l'eau salée. Ce site est un haut lieu de conservation d'espèces végétales rares.

1.3.6 L'embouchure de la Têt

Située sur la commune de Canet en Roussillon, l'embouchure de la Têt se caractérise par une flèche sableuse constamment remodelée par un équilibre dynamique entre la dérive littorale orientée nord-sud et les apports continentaux en fonction des débits du fleuve.

C'est surtout lors des crues que les apports sont les plus importants, on citera à titre d'exemple les apports exceptionnels de la crue de 1940 estimés entre 5 et 7 millions de tonnes, mais on soulignera que les apports fluviaux sont restreints de par la présence des ouvrages transversaux sur la Têt (barrage et seuils essentiellement), la diminution de la fréquence des crues morphogènes (barrage de Vinça) et le manque d'entretien des atterrissements qui, de par leur végétalisation importante, fixent les sédiments. A cela s'ajoute l'héritage des extractions passées : les prélèvements de sédiments de toute nature, notamment pour la construction de la RN116, ont conduit à retenir un volume proche de 6 millions de tonnes en 25 ans.

On considère que les apports susceptibles d'arriver par la dérive littorale, représentent un volume moyen de 25 700 t/an, soit 10 000 m³/an, mais ces derniers alimentent la dérive littorale orientée sud/nord et permettent de maintenir le trait de côte des plages situées plus au nord. A l'embouchure de la Têt, **les sédiments ne s'accumulent donc pas**, ils sont systématiquement évacués ce qui provoque à cet endroit une érosion constante du trait de côte sur 400m de plage au nord. L'évolution du trait de côte rend compte d'une érosion récente et bien renseignée sur les dix dernières années (2000-2009) et très certainement depuis 1978, car le CEFREM enregistre un recul global de 4 m/an entre 1978 et 1992 au niveau du Bourdigou.

A noter : la Contrat de Rivière n'a pas vocation à traiter la problématique d'érosion côtière. Un observatoire de la côte sableuse catalane a été mis en place depuis quelques années, à l'initiative de Perpignan Méditerranée Métropole, pour suivre, analyser, comprendre les dynamiques côtières. Par ailleurs le Parc Naturel Marin du golfe du lion est un autre acteur d'importance sur le sujet (pour plus de détails cf. partie 2.2).

1.3.7 Les masses d'eau du bassin

Le bassin compte **35 masses d'eau de type « cours d'eau »** et 3 masses d'eau de type « plan d'eau ».

1.3.8 Contexte climatique et hydrologique

1.3.8.1 Le climat

Du fait de sa localisation, le bassin versant peut être divisé en 3 zones climatiques :

- la source qui connaît un climat montagnard rude, froid et avec peu de pluies ;
- le bassin moyen, abrité du vent et bénéficiant de températures douces mais soumis à des précipitations plus importantes ;
- le bassin inférieur délimité par la plaine du Roussillon, soumis à un climat plus doux avec des températures plus élevées et à des vents plus violents. La plaine du Roussillon est respectivement encadrée au nord et au sud par les isohyètes 500 mm et 1100 mm.

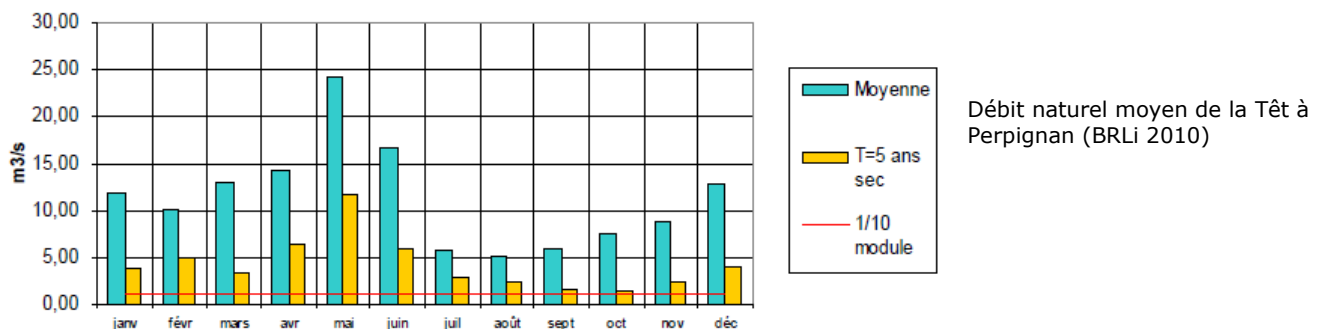
1.3.8.2 Les précipitations

La moyenne annuelle est de 700 mm mais la répartition des pluies est très inégale au cours de l'année, engendrant de longues périodes de sécheresse (de juin à octobre) puis des risques d'inondations très élevés (d'octobre à février).

Les reliefs du bassin font qu'il existe un **gradient de précipitations décroissant de l'amont vers l'aval**, phénomène particulièrement marqué en période estivale où les précipitations sur l'aval du bassin sont plus de 3 fois inférieures à celles reçues par l'amont. En revanche les maximas de précipitations sont plus importants à l'aval qu'à l'amont.

1.3.8.3 Hydrologie

Le bassin versant est soumis à un **régime climatique pluvio-nival méditerranéen** (débit maximal entre mai et juin) qui génère à Perpignan un débit de la Têt de 11,4 m³/s en moyenne. Toutefois, les phénomènes de fonte des neiges et d'évapotranspiration font que **les débits présentent une forte variabilité intra-annuelle**.



Durant une année moyenne le volume d'eau transporté par la Têt est d'environ 359,4 Mm³ pour 231,7 Mm³ en année quinquennale sèche.

1.3.8.4 Épisodes extrêmes locaux ou étendus

Le bassin versant connaît des **épisodes de pluies soudains** avec des valeurs exceptionnelles (413 mm de pluie sur 2 jours en 1999 ou 750 mm en 24h pour 1940). Ces épisodes extrêmes génèrent des crues importantes avec des débits de la Têt pouvant atteindre 3 600m³/s. A l'inverse, la Têt connaît parfois des étiages très sévères (pluviométrie de 20 mm en juillet). Son débit est alors de l'ordre de 7,35 m³/s.

1.3.9 Contexte hydrogéologique

Le bassin versant s'étend sur **4 masses d'eau souterraines**, dont le système des nappes plio-quadernaires est le plus important et fait l'objet d'un SAGE en cours d'élaboration (stratégie validée en septembre 2014), porté et animé par le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon (SMNPR).

Les 4 masses d'eau souterraines sont :

- ✓ Le domaine plissé Pyrénées axiales dans le bassin versant Têt et bassin versant Agly : FRDG615.
- ✓ Les calcaires primaires du synclinal de Villefranche : FRDG126.
- ✓ Les Alluvions quadernaires du Roussillon : FRDG351.
- ✓ Les Multicouches pliocène du Roussillon : FRDG243.

"L'ensemble" multi-couche plio-quadernaire de par son volume et son utilisation est le système le plus important. Cet aquifère présente en effet un intérêt patrimonial majeur pour l'alimentation en eau potable et l'agriculture et s'étend sur une surface d'environ 900 km² sous la plaine du Roussillon.

Compte tenu des variations latérales et verticales de faciès, la distinction entre les différents niveaux géologiques est difficile et les aquifères Pliocène et Quadernaire sont souvent considérés, pour des raisons pratiques, comme un ensemble unique multicouche. La réalité est néanmoins bien plus complexe, l'ensemble étant constitué de couches sédimentaires variées et aux propriétés différentes.

Les nappes quadernaires (-1.5 M d'années) couvrent 500 km² et sont généralement rattachées aux 4 principaux cours d'eau du département (Agly, Têt, Réart et Tech) avec qui elles entretiennent des liens forts étant donné leur faible profondeur comprise entre 0 et 30 m. Ces nappes sont donc facilement exploitées pour l'alimentation en eau potable (32% des prélèvements dans l'aquifère), l'agriculture, l'industrie mais sont en revanche très vulnérables aux activités de surface ou à l'intrusion d'eaux saumâtres. Dans le détail, on compte 5 unités Quadernaire (données du SMNPR).

Les nappes pliocènes (-5 à -1.5 M d'années) sont situées dans des formations sablo-argileuses à des profondeurs situées entre 30 m et 250 m. Leur statut de nappes captives leur confère une relative protection naturelle qui se traduit par une bonne qualité bactériologique, mais en revanche une pollution s'avérerait beaucoup plus difficile à compenser. En termes d'usages ces nappes représentent environ 51% des prélèvements destinés à l'alimentation potable totaux dans l'aquifère.

Des liens existent entre les unités pliocènes et quadernaires. Dans la partie amont du système les nappes quadernaires alimentent les nappes pliocènes, alors qu'à l'aval, sous l'effet de la pression, l'inverse peut se produire (SMNPR - dans "état des lieux initial" du SAGE).

1.3.10 Contexte et patrimoine naturel

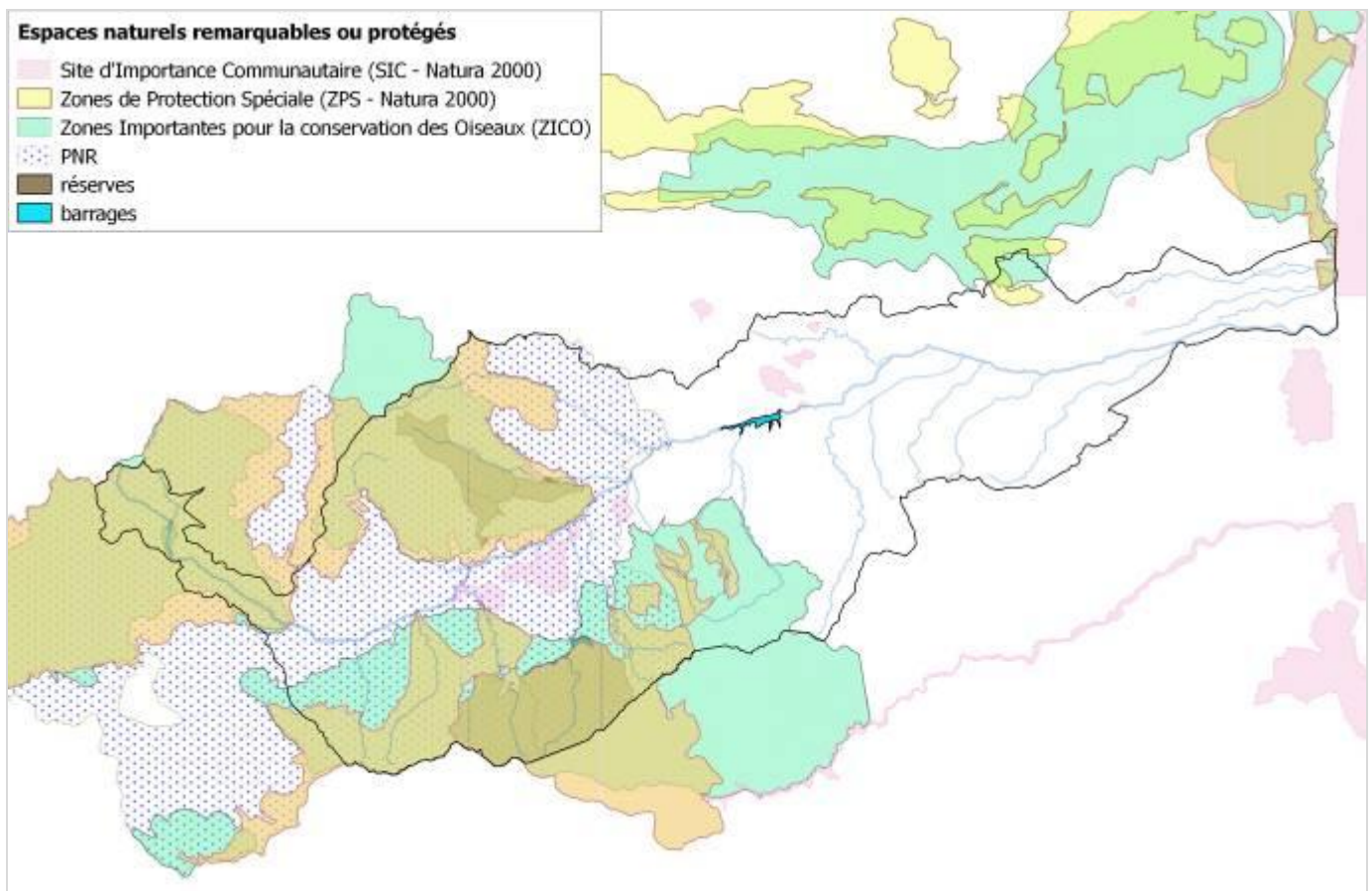
Le bassin versant de la Têt est soumis à des influences climatiques, géographiques et géologiques diverses qui lui confèrent un patrimoine naturel riche et varié, ainsi que des surfaces à préserver importantes : **18 sites Natura 2000**, **81 ZNIEFF** dont 68 de type 1, et 13 de type 2. Il compte également **5 ZICO**. Les différents habitats naturels sont trop nombreux pour être listés en totalité.

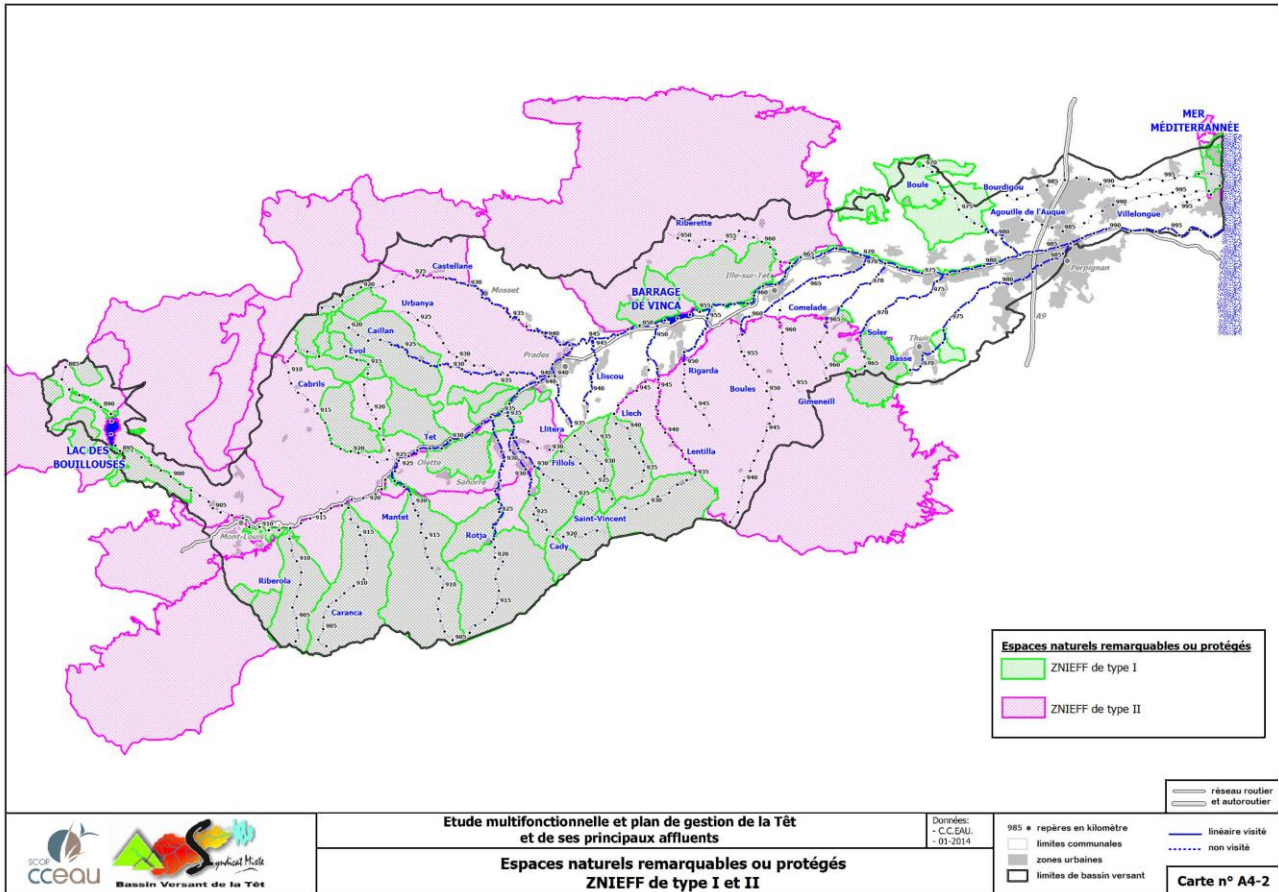
■ Espèces patrimoniales :

- le Desman des Pyrénées : espèce protégée, bénéficie d'un plan national d'action, statut UICN : vulnérable
- la Loutre d'Europe : protégée, bénéficie d'un plan national d'action, statut UICN : quasi menacée
- l'Euprocte des Pyrénées : espèce protégée, statut UICN : quasi menacée
- la Musaraigne de Miller : statut UICN : préoccupation mineure
- le Grand tétras : bénéficie d'une stratégie nationale de conservation depuis 2009, statut UICN : préoccupation mineure
- le Gypaète barbu : bénéficie d'un plan national d'action, statut UICN : quasi menacée
- L'Émyde lépreuse : bénéficie d'un plan national d'action, statut UICN : en danger

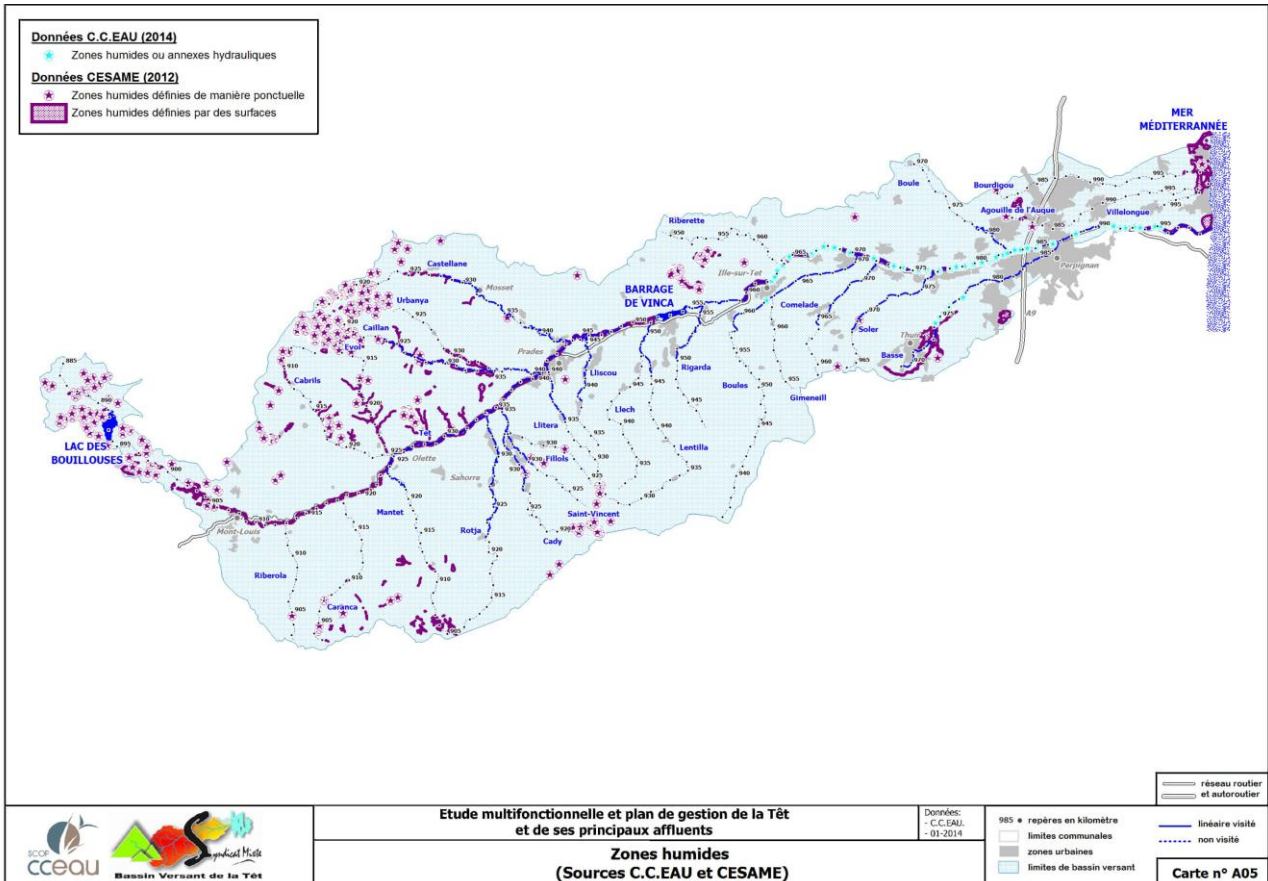
- L'agrion de Mercure : concerné par le plan national d'action en faveur des Odonates, statut UICN : quasi menacée
- les souches méditerranéennes de Truite fario et la souche Bouillouses de Truite arc-en-ciel : pêchées. La truite fario bénéficie d'un arrêté de protection de biotope « rivière Carança - la Têt et Maureillas »
- l'Anguille : bénéficie de la mise en œuvre d'un plan de gestion national et est également concerné par le plan de gestion des poissons migrateurs PLAGEPOMI 2016-2021 du bassin Rhône Méditerranée, statut UICN : en danger critique d'extinction
- le Barbeau méridional : pêché, statut UICN : quasi menacée
- l'Alose : concerné par le PLAGEPOMI 2016-2021 du bassin Rhône Méditerranée.

- **5 réserves naturelles** nationales et une réserve naturelle régionale, ce qui représente une surface cumulée de plus de 10 100 ha. **4 sites** et monuments naturels remarquables dont le Canigó Grand site, label qui l'intègre au réseau des grands sites de France, ainsi que les Orgues d'Ille, la Carança et les Bouillouses.
- **Espèces végétales envahissantes** : la canne de Provence, le buddleia, le Robinier faux acacia, la Balsamine de l'Himalaya et la Jussie. **Espèces animales** : le Ragondin, le Vison d'Amérique, la tortue de Floride, l'écrevisse de Louisiane, le sanglier, le rat musqué ...
- **Les ripisylves** se caractérisent par une dégradation et une banalisation des habitats d'amont en aval du fait des activités et aménagements, d'un mode de gestion peu compatible avec le bon état, d'une colonisation des envahissantes, d'un dépérissement des aulnaies du fait d'un champignon, ou d'un abaissement de la nappe d'accompagnement.





1.3.10.1 Les zones humides du bassin



Les zones humides interagissent de manière positive avec la gestion de la ressource en eau (soutien d'étiage dans les zones tourbeuses, zones d'expansion des crues, autoépuration des eaux, dissipation de l'énergie lors de crues) et les intérêts socio-économiques du territoire (beauté, authenticité et richesse des paysages, supports à des activités de loisir et au tourisme, etc.).

- **à l'amont du bassin versant**

En 2006, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes a réalisé un inventaire des milieux tourbeux et para tourbeux présents sur son territoire : plus de 1 600 tourbières ont été recensées, abritant une biodiversité remarquable et des milieux de grand intérêt patrimonial et écologique, certains étant considérés comme prioritaires car en danger de disparition sur le territoire Européen. Il s'agit de la plus forte densité de tourbières recensée à l'échelle de toutes les Pyrénées. Au niveau du bassin versant de la Têt, les zones humides sont majoritairement localisées au sein des sites Natura 2000 en Capcir, Carlit et Campardos, massif de Madres Coronat et massif du Canigó.

- **sur la zone côtière du Bourdigou**

L'embouchure du Bourdigou est comprise dans le périmètre du site Natura 2000 « complexe lagunaire de Salses Leucate » pour lequel les travaux liés au DOCOB ont relevé plus de 49 habitats différents, dont 30 d'intérêt communautaire et 3 prioritaires. Dans l'ensemble le site offre un large panel d'habitats littoraux dont des roselières, des prairies humides et des prés salés dans un contexte lagunaire parsemé d'herbiers de zostères et marqué par des formations halophiles. Néanmoins, 43% de ces habitats sont menacés par des pressions anthropiques (rejets diffus, aménagements, fréquentation, passage d'engins motorisés) et 30% au moins par des augmentations de la salinité du fait de l'avancée du biseau salé en lien avec l'érosion du trait de côte et la pression des nombreux forages contribuant à diminuer le niveau de la nappe. Par ailleurs, il faut souligner que la ZNIEFF Embouchures de l'Agly, du Bourdigou et de l'Auque (910010867) est indirectement alimentée par le canal du Vernet et Pia via la Llabanère et un système de vannes singulier qui envoie une partie de l'eau dans le ruisseau du Moulin qui contourne la ville de Torrelles. Les modalités de cette alimentation constituent ainsi un enjeu, d'autant que suivant les études prospectives (VULCAIN), les apports en eau douce devraient naturellement diminuer.

- **au niveau de la Prades de Canohès**

La Prades de Canohès (300 ha sur la commune éponyme) a été formée à l'Ère Tertiaire par effondrement géologique ayant ensuite formé un étang aux bords marécageux. Cette zone est actuellement l'objet de la mise en place du premier PAEN (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels) du département.

Quatre enjeux majeurs y sont identifiés :

1. Le maintien de l'agriculture sur les coteaux en bordure de la prade et sur le plateau agricole attenant en grande partie viticole mais aujourd'hui envahi par la friche.
2. La qualité du paysage singulier de la prade, espace de prairies, de canaux et fossés qui recouvre des milieux riches en espèces et habitats.
3. Le fonctionnement du réseau hydraulique qui confère à la prade ses qualités particulières et qui appelle une attention spécifique.
4. Enfin, une opportunité d'offre en espaces récréatifs et sociaux à saisir aux portes d'une commune périurbaine en expansion.

Le programme d'actions du PAEN et du plateau agricole attenant définit par conséquent les aménagements et les orientations de gestion de nature à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages, à partir des quatre enjeux ainsi identifiés.

- **sur l'ensemble du bassin versant**

Le Conseil départemental a produit en 2014 un atlas départemental des zones humides qui a permis :

- de centraliser les données existantes sur ces milieux et dispersées dans les différentes structures du département au sein d'un outil de référence unique et homogène ;
- d'identifier les secteurs propices à la présence de zones humides, mais non recensées jusqu'à présent ;
- de définir les secteurs à enjeux.

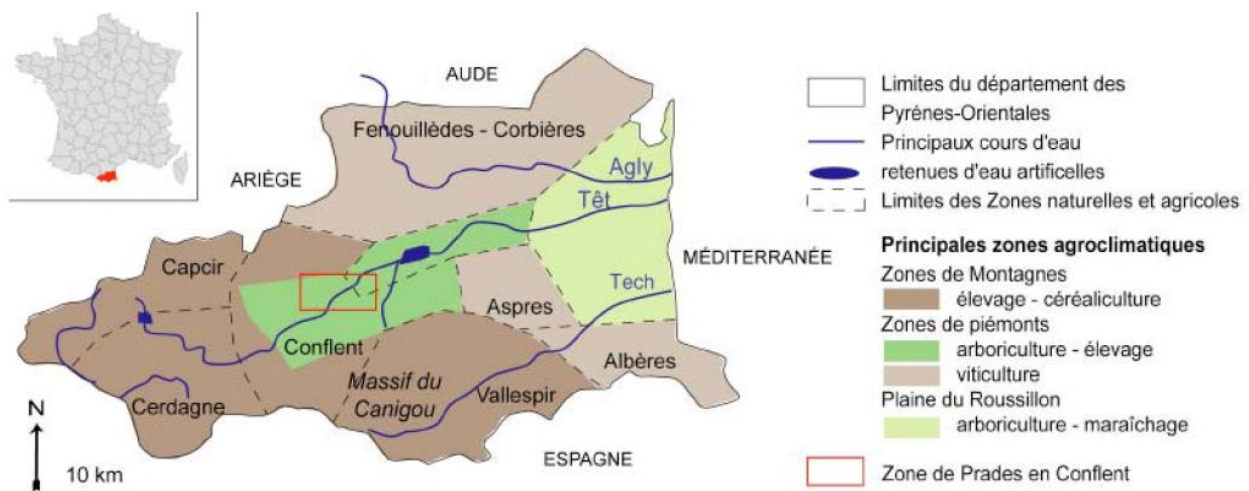
Cet atlas a fait ressortir la richesse du bassin versant de la Têt en milieux humides. Il a également illustré la multitude d'approches locales et réalisées essentiellement selon le prisme patrimonial.

Force est de constater néanmoins que malgré les efforts de protection, la destruction ou les pressions sur ces milieux restent alarmantes (à l'échelle nationale, disparition de 50% sur les 30 dernières années) et souvent dues à des perturbations anthropiques (pollution, piétinement, surpâturage, fermeture du milieu faute d'entretien ou aménagements). Le changement climatique aura nécessairement un impact sur ces milieux et il faudra dès à présent renforcer leur observation et envisager des mesures concrètes pour leur bonne gestion à minima voire leur restauration pour les plus dégradés.

La démarche de contrat de rivière est une opportunité pour les acteurs du territoire de travailler collectivement à une stratégie globale de gestion des zones humides en considérant l'ensemble de leurs fonctionnalités. Une approche croisée est d'autant plus pertinente qu'elle sera davantage en capacité d'être intégrée aux politiques d'aménagement du territoire.

1.3.11 Activités et usages de l'eau

- **Alimentation en eau potable** : la centaine de communes (plus de la moitié en régie directe), soit près de 220 000 habitants, est alimentée en eau à partir des ressources du bassin. Les prélèvements tous types de ressource confondus s'élevaient en 2008 à environ **23 Mm³**. Durant les années 1997/2008, 86% des prélèvements ont été réalisés à l'aval du bassin versant.
- **85% de la ressource AEP provient de l'aquifère plio-quadernaire**. Dans le détail ce sont 51% des prélèvements dans le pliocène et 32% dans les horizons quadernaires, y compris les nappes alluviales.
- **Épuration** : 73 communes sont connectées à une des 58 stations d'épuration du bassin versant, dont 15 sont de plus de 2000 équivalent habitants. Toutes sont situées à proximité du cours d'eau principal ou d'un affluent, les plus importantes sont localisées à l'aval du bassin. Les réseaux sont majoritairement de type séparatif et les STEP à boues activées majoritaires. Les autres communes sont en assainissement non collectif.
- **L'agriculture** : la Surface Agricole Utile d'environ 35 000 ha représente le 1/3 de la SAU départementale. A l'aval l'espace agricole atteint les 36% de la surface totale du bassin versant. L'amont du bassin regroupe la majorité des prairies associées à l'élevage bovin allaitant et ovin alors que l'aval est principalement orienté vers l'arboriculture (majorité pêchers) ainsi que la vigne dont près de 70% en appellation. L'agriculture biologique compte 8500 ha.



Riaux 2006, d'après Féraud (1999 : 1)

- **Irrigation agricole** : 10 000 hectares, dont 80% sont des vergers avec pour production dominante la pêche. Le bassin versant comporte en effet un réseau de canaux particulièrement important, édifiés pour certains dès le Moyen Age voire dès l'époque des Templiers (XIII^{ème} siècle) pour alimenter forges et moulins. En parallèle le sous pression s'est développé et plusieurs centaines de forages réalisés à travers les nappes plio-quadernaires.

- **Le bassin versant est peu industrialisé.** Perpignan capte 80% de l'activité et se situe au centre du dispositif des grandes infrastructures du département ainsi qu'au centre d'un pôle scientifique et technologique. Le bassin d'emploi de Perpignan compte 6100 emplois industriels (550 entreprises). L'agroalimentaire est représenté avec des entreprises comme CANTALOU ou CRUDI à Torreilles. Prades, regroupe environ 44 entreprises dont 350 emplois industriels et Canet occupent également une position importante dans le bassin de l'emploi.
- **Le tourisme** est une activité primordiale pour le département qui se place parmi les premiers de France. On compte près de 600 000 lits touristiques, soit environ 30% de la capacité d'accueil touristique du Languedoc-Roussillon. De plus, 75% des séjours sont répartis sur l'aval du bassin versant et en particulier dans la partie littorale. Le patrimoine culturel de l'amont du bassin versant est riche et n'est pas encore très exploité, même si le site des Bouillouses constitue un des 10 sites les plus visités du département en 2010 (150 000 visiteurs) tout comme le site des Orgues d'Ille.
- Concernant **l'activité halieutique**, la pêche est présente et bien structurée à l'échelle du bassin versant de la Têt. La fédération des Pyrénées orientales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques compte 29 AAPPMA pour environ 11 000 pêcheurs dont la répartition des adhésions suit globalement les gradients de densité de la population.
- **Le thermalisme** du Roussillon remonte au XVIII^e siècle et le bassin versant compte à ce jour 3 stations thermales, Molitg les Bains (3634 curistes en 2010) et Vernet les Bains (2950 curistes en 2010) et Thuès les Bains ainsi que des établissements sans prétention médicale comme Saint Thomas les bains qui propose des programmes de relaxation et des soins de beauté.
- **Les stations de ski** : l'espace Cambre d'Aze compte aujourd'hui comme le troisième domaine skiable en terme de fréquentation (114 368 skieurs en 2010 - données neige catalane) à l'échelle départementale (8 stations au total). Le prélèvement net en eau pour cet usage et à l'échelle du bassin versant, s'élève à environ 272000 m³/an, soit un débit fictif continu de 8.6 l/s. l'on compte également l'espace Font Romeu Pyrénées 2000 qui bien que non incluse dans le bassin peut prélever jusqu'à 540 000m³/an dans le barrage des Bouillouses pour alimenter ses canons à neige.
- La topographie du bassin versant de la Têt offre un potentiel intéressant pour la **production d'hydro-électricité** et l'on dénombre une quinzaine de centrales réparties dans la section amont du bassin versant entre la retenue des Bouillouses et la confluence de la Castellane (env. 54 km de cours d'eau concerné) qui génèrent 61 813 kW toutes centrales cumulées. Cette activité qui ne consomme pas d'eau à proprement parler mais chaque centrale dérive une partie de l'eau, ce qui réduit les débits de nombreux linéaires de la Têt et de certains affluents entre le point de prélèvement et le retour dans le cours d'eau.

1.3.12 Impacts du changement climatique

Dans un contexte où la gestion de la ressource en eau correspond à un enjeu majeur sur le bassin versant de la Têt, le changement climatique combiné aux évolutions évoquées auparavant représente un élément déterminant pour la gestion de la ressource en eau. Les études réalisées dans le cadre du programme de recherche Vulcain, concluent à une augmentation possible des températures comprise entre +1 à +1,5° C tandis que la pluie connaîtrait une tendance à la baisse jusqu'à -10 % d'après les modèles d'évaluation : la pluie connaîtrait une tendance à la baisse de presque 10% au printemps, et environ 5% en automne.

Ces augmentations de la température et la diminution conjointe de la pluviométrie s'accompagneraient d'une diminution significative de la neige. L'impact résultant sur les rivières pourrait conduire à une modification des régimes niveaux des fleuves du département vers un régime de plus en plus méditerranéen, où le rôle tampon du stockage de l'eau sous forme de manteau neigeux serait de plus en plus faible. De plus, la baisse des précipitations au printemps poserait le problème du remplissage des barrages qui à ce jour régulent la ressource.

Les incidences probables liées au changement climatique concernent l'augmentation des besoins en eau mais également des besoins agricoles. L'augmentation des besoins en eau potable est difficile à estimer, cependant, à titre d'exemple, pendant la canicule de 2003, les services d'eau ont observé une augmentation substantielle

de la consommation en eau potable par rapport aux autres années. En ce qui concerne l'eau agricole, les besoins estimés à l'aide du modèle Vulcain conduisent à envisager une augmentation générale d'environ 20 % à l'échelle du bassin de la Têt à l'horizon 2050.

Des travaux à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée ont été conduits dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2016-2021. Les projections d'évolution climatique pour le bassin Rhône-Méditerranée montrent des signes très nets qui annoncent un climat plus sec, avec des ressources en eau moins abondantes et plus variables. Des sécheresses plus intenses, plus longues et plus fréquentes sont attendues sur le bassin. La hausse des températures impliquera une diminution du couvert neigeux, du fait des moindres chutes de neige et d'une fonte accélérée.

Des cartes de vulnérabilité au changement climatique pour l'enjeu bilan hydrique des sols, pour l'enjeu disponibilité en eau, pour l'enjeu biodiversité, pour l'enjeu niveau trophique des eaux ont été produites et range la Têt comme « bassin vulnérable nécessitant des actions fortes d'adaptation au changement climatique » pour les trois premiers items et comme « bassin vulnérable nécessitant des actions générique d'adaptation au changement climatique » pour le dernier.

1.4 PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS CADRE ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES DÉMARCHES TERRITORIALES

L'articulation entre les différents documents cadres et différentes démarches engagées sur le territoire est la garantie de la cohérence des actions menées et si possible de leur complémentarité.

Avec la synergie apportée à l'échelle du bassin versant, d'une part par le PAPI en cours puis désormais par le contrat rivière, la transversalité des différentes politiques d'aménagement et de gestion du bassin sera renforcée. L'articulation avec les politiques déjà engagées sur le bassin versant ainsi que sur les masses d'eau attenantes (ou bassins attenants) sont un préalable indispensable.

0	OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
1	OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
2	OF 2 : Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
3	OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
4	OF 4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
5	OF 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
5A	OF 5A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
5B	OF 5B : Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
5C	OF 5C : Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
5D	OF 5D : Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
5E	OF 5E : Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
6	OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
6A	OF 6A : Agir sur la morphologie et le déclioisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
6B	OF 6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides
6C	OF 6C : Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
7	OF 7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
8	OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

1.4.1 Prise en compte du SDAGE 2016-2021 et de son PDM

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification décentralisé instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Il bénéficie d'une légitimité politique et d'une portée juridique. Révisé tous les 6 ans, il fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la DCE qui fixe des obligations définies par la DCE qui fixe des obligations définies par la DCE qui fixe des obligations définies par la DCE selon l'état de conservation des milieux.

Le SDAGE constitue donc le **cadre de référence** pour la politique de l'eau sur le bassin Rhône-Méditerranée.

Entré en vigueur le 21 décembre 2015, le SDAGE 2016-2021 comprend **9**

orientations fondamentales. Celles-ci reprennent les 8 orientations fondamentales du SDAGE 2010-2015 qui ont été actualisées et incluent une nouvelle orientation fondamentale, l'orientation fondamentale zéro « *s'adapter aux effets du changement climatique* ».

Ces 9 orientations fondamentales s'appuient également sur les questions importantes qui ont été soumises à la consultation du public et des assemblées entre le 1er novembre 2012 et le 30 avril 2013.

Les orientations fondamentales du SDAGE sont déclinées en mesures opérationnelles consignées dans le Programme de Mesures (PDM). Le PDM recense ainsi les mesures clés à réaliser pendant la période 2016-2021 pour l'atteinte des objectifs du SDAGE.

▪ **Le PDM pour la Têt (CO_17_18)**

Têt - CO_17_18	
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	
Pression à traiter : Altération de la continuité	
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
Pression à traiter : Altération de la morphologie	
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
Pression à traiter : Altération de l'hydrologie	
MIA0303	Coordonner la gestion des ouvrages
RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation
RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau
Pression à traiter : Pollution diffuse par les pesticides	
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives
Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)	
IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur
Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
ASS0501	Equiper une STEP d'un traitement suffisant dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
Pression à traiter : Prélèvements	
RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
RES0701	Mettre en place une ressource de substitution
RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau
Mesures spécifiques du registre des zones protégées	
Directive concernée : Qualité des eaux de baignade	
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)
ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif

1.4.2 La directive inondation et le PAPI Têt

Le PAPI Têt (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations) correspond au volet gestion durable du risque du contrat de rivière. Il a programmé sur les années 2013 à 2017 une série d'études et de travaux visant à réduire la vulnérabilité du territoire, tout en tenant compte de l'objectif de bon état des milieux visés par la directive cadre de l'eau et les milieux aquatiques (2000/60 du 23 octobre 2000).

Le PAPI Têt intègre également les orientations de la directive européenne (2007/60/CE du 23 octobre 2007), relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, transposée en droit français à travers la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et le décret n° 2011-277 du 2 mars 2011.

Sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin, la mise en œuvre de cette réglementation a été déclinée en quatre étapes :

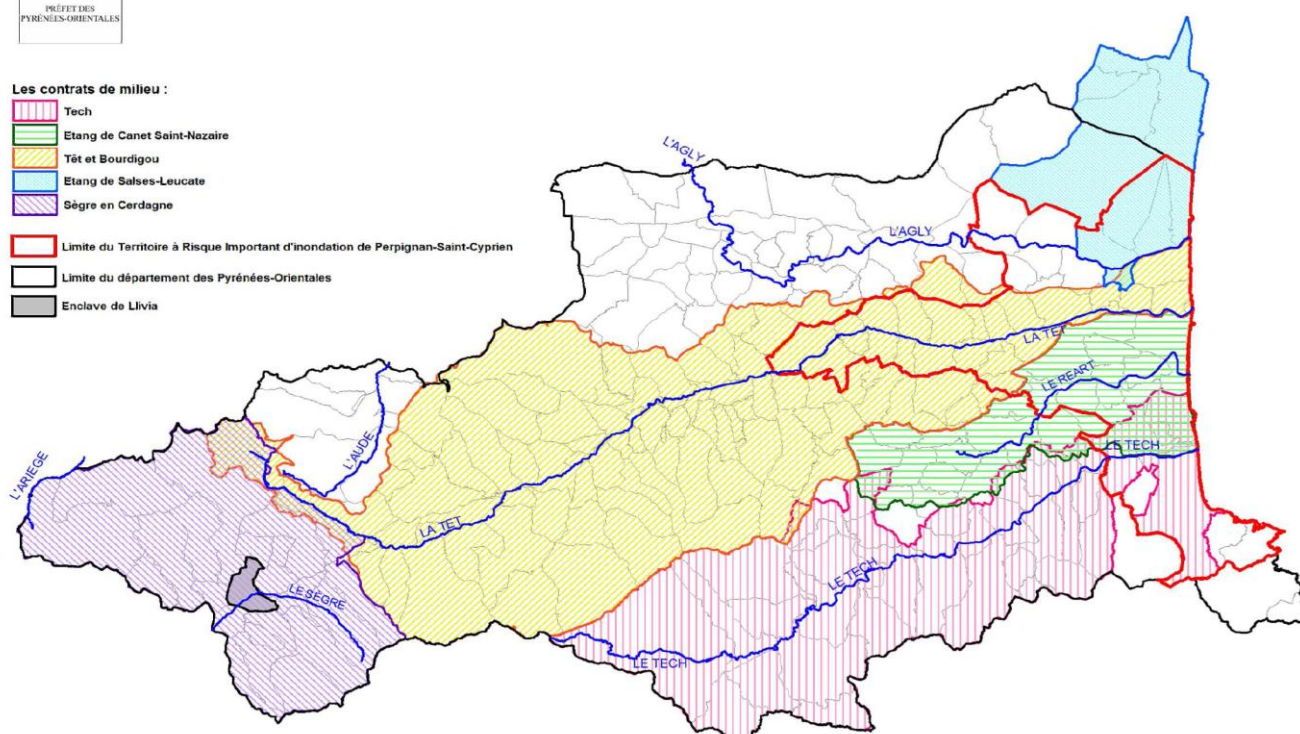
- La réalisation d'une Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) à l'échelle du bassin hydrographique qui s'est terminée en décembre 2011 ;
- l'identification du TRI de Perpignan/Saint-Cyprien par arrêté préfectoral du 12 décembre 2012 ;
- l'approbation du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) le 7 décembre 2015 ;
- l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de la Têt sur le TRI de Perpignan-St-Cyprien conjointement avec les 3 syndicats des bassins versants côtiers du département des Pyrénées-Orientales (Agly, Réart, Tech). Dans ce premier cycle, les 4 syndicats ont défini un tronçon commun de mesures applicables auxquelles s'ajoute pour chacun des bassins des mesures spécifiques adaptées au contexte local. Les SLGRI dont celle du bassin versant de la Têt seront officiellement remises au préfet durant le mois de juillet 2017.

Dans ce contexte, l'arrivée à échéance du 1^{er} PAPI Têt le 31 décembre 2017 laisse présager de l'élaboration puis de la mise en œuvre d'un PAPI dit de 3^{ème} génération, démarche par ailleurs confortée par la mise en place de la compétence GEMAPI dès 1^{er} janvier 2018.



LES CONTRATS DE MILIEU

(Source sur le site : www.gesteau.eaufrance.fr mise à jour du 5 novembre 2013)



Carte : Limite du TRI de Perpignan-Saint-Cyprien

La gouvernance du PAPI est assurée par un comité de pilotage réunissant les élus, les maîtres d'ouvrages et les partenaires institutionnels. **Le comité de pilotage PAPI sera élargi dans le cadre du comité de rivière à l'ensemble des représentants des différents acteurs du territoire et des différentes démarches (SAGE et SCOT notamment) afin de garantir l'articulation entre les différentes dynamiques.**

1.4.3 Le classement des cours d'eau

Le classement des cours d'eau a été réformé en application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2006. Ainsi les anciens classements (nommés L.432-6 et loi de 1919) sont remplacés par un nouveau classement établissant deux listes distinctes qui ont été arrêtées en 2013 par le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée :

- Une **liste 1** est établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique et ces cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins (Alose, Lamproie marine et Anguille sur le bassin Rhône-Méditerranée).

L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques.

Ainsi, sur les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau figurant dans cette liste, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique (cf. article R214-109 du code de l'environnement). Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières (cf. article L214-17 du code de l'environnement).

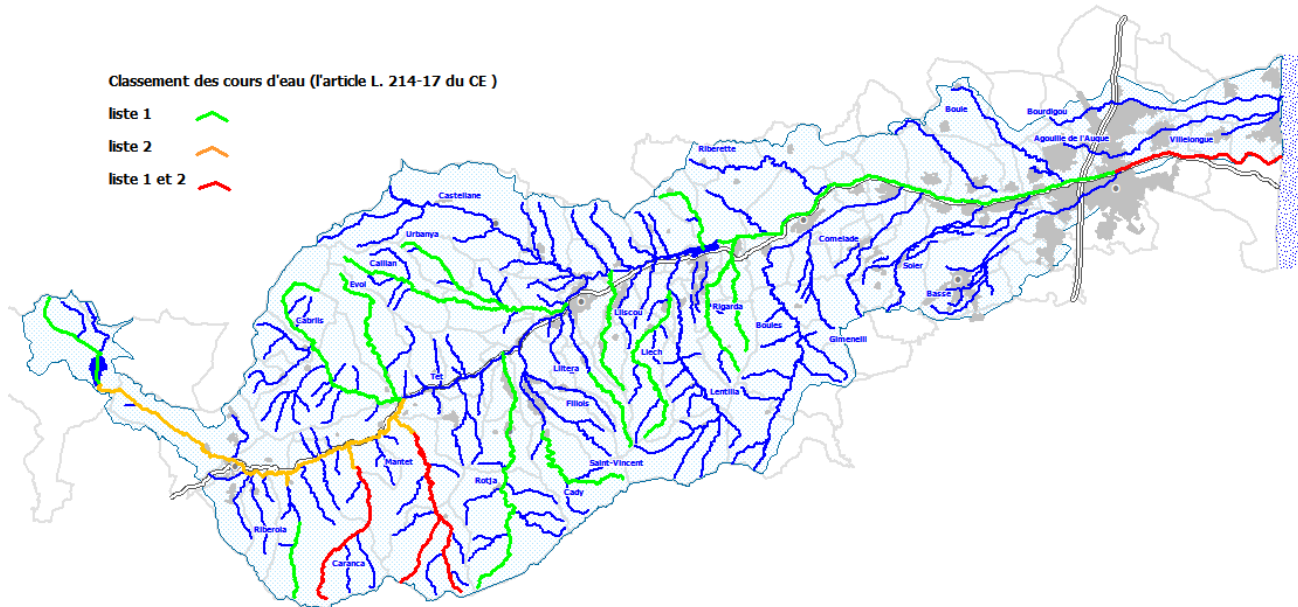
- Une **liste 2** concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons)

Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes.

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau figurant dans cette liste contribuera aux objectifs environnementaux du SDAGE. La délimitation de la liste tient compte également des objectifs portés par le Plan de GEstion des POissons MIgrateurs (PLAGEPOMI) et le volet Rhône-Méditerranée du plan national Anguille. Les travaux de restauration de la continuité biologique et sédimentaire doivent être réalisés sur les ouvrages y faisant obstacle, sur les tronçons de cours d'eau classés en liste 2, dans les 5 ans suivant l'adoption de leur classement soit d'ici fin 2018 pour les cours d'eau classés en 2013.

Le bassin versant de la Têt est concernée par des cours d'eau classés en liste 1 et liste 2. 6 tronçons sont actuellement classés en liste 2 :

L2_317	La Têt du barrage des Bouillouses à la rivière de Cabrils
L2_318	La Têt du radier du point Joffre à Perpignan à la mer
L2_319	La Riberola de l'amont à la prise basse usine SHEM à la Têt
L2_320	La Carança
L2_321	La rivière de Mantet
L2_322	La rivière de l'Aleman



NB : Par une note technique, mise en ligne le 28 juin 2017, le ministère de la Transition écologique et solidaire accorde un nouveau délai légal de 5 ans pour achever la mise en conformité des cours d'eau classés en liste 2. Ainsi à la demande motivée du maître d'ouvrage, le préfet pourra ainsi, au cas par cas, revoir le calendrier de mises en conformité déjà actées pour tenir compte de difficultés dans sa mise en œuvre.

1.4.4 Le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs

Ce plan de gestion, dit PLAGEPOMI, fait suite aux deux premiers qui ont permis de rassembler progressivement les éléments techniques et scientifiques permettant de définir une stratégie de gestion et de reconquête pour les poissons migrateurs amphihalins sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée. Les espèces concernées par ce plan sont l'Alose, l'Anguille et les Lamproies (marine et fluviatile).

Dans le cadre du PLAGEPOMI 2016-2021, une nouvelle ZAP (Zone d'Action Prioritaire) pour l'Alose feinte a été définie sur une partie du tronçon aval de la Têt (Têt de la mer au pont SNCF) en cohérence avec le classement des cours d'eau (liste 2 L2_318 élargie en amont). Ce même tronçon est également fléché comme ZAP pour la Lamproie marine. Par ailleurs, le tronçon de la Têt du barrage de Vinça à la confluence avec la Comelade fait l'objet d'une ZAP Anguille. Le PLAGEPOMI recommande de réaliser les travaux de rétablissement de la continuité biologique (montaison et/ou dévalaison des poissons) d'ici 2021.

1.4.5 Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) constitue l'outil régional de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

Le SRCE Languedoc Roussillon a été adopté le 20 novembre 2015 par arrêté du préfet de région, après approbation par le Conseil régional le 23 octobre 2015. Le SRCE a été élaboré de façon à s'articuler avec les autres éléments cadre sur l'eau et les milieux aquatiques (SDAGE, PAMM, PLAGEPOMI).

Le plan d'action stratégique prévoit ainsi sur l'enjeu 5 relatif à la continuité des cours d'eau et des milieux humides des actions visant :

- L'amélioration de l'accès aux données et approfondissement des connaissances par :
 - o La gestion et préservation des continuités écologiques
 - o La restauration des continuités écologiques

NB : Le SRCE Languedoc Roussillon est amené à évoluer dans les prochaines années en conséquence des récentes réformes territoriales. En effet, en application de la loi NOTRe, la nouvelle Région Occitanie créée le 1^{er} janvier 2016 a l'obligation de produire un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et

d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui fusionne différents documents sectoriels ou schémas existants dont le SRCE. Le SRADDET devra être adopté le 7 août 2019 au plus tard. Ses dispositions seront opposables aux documents d'urbanisme.

1.4.6 Le SCoT de la plaine du Roussillon

Le bassin versant de la Têt recoupe pour partie le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la plaine du Roussillon (82 communes dont 33 dans le bassin versant Têt). Ce document de planification qui définit les grandes orientations d'aménagement la plaine du Roussillon a été approuvé par le Comité syndical réuni le 13 novembre 2013, mais annulé par le Tribunal administratif de Montpellier le 21 décembre 2016 en raison d'un vice de forme sur la délibération de prescription de la procédure d'élaboration.

Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration du SCoT travaille actuellement à la reprise du dossier. **Un nouveau SCoT devrait donc voir le jour courant 2018.**

3 ambitions majeures sont affirmées pour l'aménagement de la plaine du Roussillon :

- concilier l'accueil des nouvelles populations et la qualité de vie ;
- impulser un nouveau rayonnement du Roussillon ;
- replacer l'environnement au cœur des pratiques.

1.4.7 Le SAGE des nappes de la plaine du Roussillon

Les masses d'eau de la plaine du Roussillon (Alluvions quaternaires du Roussillon / FRDG351 et Multicouches pliocène du Roussillon / FRDG243) font l'objet d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eux (SAGE) porté par le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon (SMNPR). Par un règlement et des dispositions opposables au tiers, le SAGE permettra de développer durablement la stratégie de gestion durable de ces ressources.

35 communes du bassin versant sont recoupées par le périmètre du SAGE. Le SMBVT et SM des nappes (élus et techniciens) participent mutuellement et activement à leurs travaux respectifs.

Les premières étapes du SAGE (validation de l'état initial et du diagnostic) ont été validées en 2012. Au cours de l'année 2013, la réflexion sur l'avenir du territoire a permis de dessiner un scénario tendanciel (=sans SAGE) validé par la CLE le 17 décembre 2013. Ce scénario conclut à une aggravation du déficit quantitatif et une persistance des problèmes de pollution ponctuelle si rien n'est fait.

Fin 2013 et au cours du premier semestre 2014, une réflexion a été menée pour dessiner des alternatives au scénario tendanciel. De cette réflexion est issue la stratégie du SAGE, validée en CLE le 12 septembre 2014.

La rédaction des documents du SAGE (PAGD et règlement) démarrée en 2016 est en cours.

Les orientations du SAGE vis-à-vis de l'enjeu quantitatif sont :

- Orientation Stratégique B : Partager l'eau des nappes entre les différents usages, dans le respect de l'équilibre quantitatif (Dispositions validées)
- Orientation Stratégique C : Réguler la demande en eau par une politique volontariste d'économies (Dispositions en cours de validation)
- Un principe général : une mise en œuvre la plus pratique possible

Considérant le niveau de l'aquifère Pliocène en forte baisse depuis 20 ans, les dispositions du SAGE appellent à l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau pour les masses d'eau en déséquilibre quantitatif chronique.

Les principaux chantiers n'ont pas attendu l'approbation du SAGE pour démarrer.

En effet, la révision des autorisations de prélèvements pour assurer la cohérence avec les objectifs définis est le premier chantier opérationnel lancé.

En parallèle, une expérimentation de recharge des nappes depuis le Boulès (fin janvier-mars 2017) par le SMNPR est en cours d'exploitation afin d'affiner les relations entre eaux souterraines et recharges par les eaux superficielles notamment au travers des canaux d'irrigation agricoles.

De plus, le SAGE des nappes Plio-quaternaires préconise la réalisation d'un schéma d'alimentation en eau potable à l'échelle de la Plaine du Roussillon afin de définir une stratégie de sécurisation de l'AEP de ce territoire à l'horizon 2030. L'étude est en cours et portée par le Syndicat des Nappes.

1.4.8 La charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes

Le bassin versant de la Têt irrigue une bonne partie du territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (PNRPC) qui forme un espace d'une grande richesse en habitats naturels. Le territoire du Parc compte en effet 61% de zone Natura 2000, 55% en ZICO et 95% en ZNIEFF. Il accueille également 5 réserves naturelles, compte 12 sites classés ainsi que 17 sites inscrits témoignant de la qualité et de la diversité de ses paysages.

La Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes présente le projet de développement durable du territoire porté par le syndicat mixte de gestion du Parc. Ce document, qui ne crée pas de nouvelle obligation, définit un programme d'action commun aux 64 communes du Capcir, de Cerdagne et du Conflent, au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, à la Région Languedoc-Roussillon et aux chambres consulaires qui l'ont signé. Elle comprend notamment plusieurs articles pour « *assurer la préservation et la gestion des milieux naturels aquatiques et de la ressource en eau sur le bassin versant* ».

Le Syndicat Mixte du Parc anime plusieurs sites Natura 2000, coordonne les actions des acteurs impliqués dans la gestion de 3 sites classés et met en place des outils de communication et de sensibilisation à l'échelle du territoire du Parc.

Sur le périmètre du bassin amont de la Têt, le Syndicat mixte de gestion du PNR s'investit notamment sur les missions suivantes :

- ✓ accompagner la mise en œuvre des plans de gestion de la ressource en eau sur le bassin versant de la Rotja et de la Castellane, en collaboration avec le SMBVT porteur du PGRE Têt ;
- ✓ mettre en œuvre des mesures agro-environnementales sur son territoire (bassin Têt amont) afin notamment de préserver les prairies humides ;
- ✓ suivre la mise en œuvre du plan de gestion concertée des zones humides des Bouillouses (élaboration sur la période juillet 2015-juillet 2017) ;
- ✓ travailler sur la restauration de la continuité écologique, en collaboration avec le SMBVT porteur du contrat de rivière ;
- ✓ contribuer à la veille environnementale sur les plantes invasives, en collaboration avec le SMBVT.

1.4.9 Le plan de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion

Les eaux du bassin versant de la Têt terminent leur course dans le périmètre du parc naturel marin du Golfe du Lion. La concentration, la diversité et la complexité des écosystèmes présents dans cet espace sont exceptionnels, tant en termes d'habitats et de paysages qu'en termes de faune et de flore associées. Le parc naturel marin est gouverné localement par un conseil de gestion. Le plan de gestion défini sur 15 ans a pour ambition de répondre à cinq objectifs fondamentaux :

- ✓ La connaissance du milieu marin
- ✓ La protection de ce milieu et des espèces qu'il abrite
- ✓ La contribution au développement des activités maritimes durables
- ✓ La sensibilisation et l'éducation sur la biodiversité marine, le patrimoine culturel pour tous
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau : écotoxicologie, apports contaminants.

Les orientations de gestion définissent la personnalité du Parc et fixent ses grandes finalités. Elles sont déclinées dans le plan de gestion du Parc approuvé et entré en vigueur en décembre 2014. Une collaboration est amorcée avec le SMBVT sur la problématique des macro déchets trouvés en mer et issus du fleuve Têt.

1.4.10 L'accord cadre Perpignan Méditerranée Métropole – Agence de l'eau – convention multithématique 2017-2018

Considérant l'intérêt et la nécessité de promouvoir une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un contexte budgétaire maîtrisé, la Perpignan Méditerranée Métropole (PMM) communauté urbaine a décidé de reconduire, pour la troisième fois, la formalisation d'un accord cadre de coopération multithématique avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

Les enjeux sont notamment :

- de maîtriser les prélèvements en eau potable dans les ressources naturelles notamment en réduisant les fuites sur les réseaux
- de distribuer une eau potable répondant aux normes de qualité
- de préserver ou d'améliorer la qualité des milieux aquatiques en résorbant les rejets directs d'eaux usées et en optimisant les traitements existants (notamment vis-à-vis de l'enjeu baignade à proximité de l'embouchure)
- de préserver et restaurer les milieux aquatiques présents sur le périmètre de l'agglomération
- d'améliorer la gestion de la frange littorale

Le nouvel accord cadre PMM-Agence de l'eau prochainement signé a été conçu de façon à répondre aux enjeux et objectifs du contrat rivière Têt.

Les masses d'eau du bassin versant de la Têt concernées par cet accord-cadre : la Têt (de la Comelade à la Mer Méditerranée) (DCE : FR_DR_223) et ses affluents (le ruisseau du Soler (DCE : FR_DR_11987), le ruisseau d'en Godail, le ruisseau de la Berne, le ruisseau de la Panssounade, la Boule et la Basse).

1.4.11 Le partenariat Chambre d'agriculture – Agence de l'eau pour une agriculture durable des Pyrénées-Orientales et une politique de l'eau efficace 2016-2018

La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ont élaboré un programme de travail pluriannuel 2016-2018 afin d'engager des actions identifiées permettant à la fois de satisfaire aux objectifs de bon état des eaux et d'expérimenter un nouveau cadre d'échange et de co-construction entre les acteurs de l'eau et les acteurs agricoles.

L'enjeu est de construire les bases d'une politique de partenariat local qui intègre les considérants environnementaux et les besoins exprimés pour une agriculture durable propice à l'atteinte des objectifs du SDAGE.

Au niveau du bassin versant de la Têt, le programme d'actions répond à 3 enjeux inscrits également au contrat de rivière :

- La réduction des pollutions diffuses : l'objectif est de dégager et de mettre en œuvre des projets agri-environnementaux collectifs et adaptés au territoire ;
- La restauration de la dynamique fluviale de la Têt aval : l'objectif est de favoriser l'émergence de projets, par un apport de connaissances du tissu socio-économique local (diagnostic socio-économique des exploitations concernées par le projet et à proposer des actions permettant la réalisation du projet) ;
- L'amélioration de la gestion quantitative, au travers de différentes actions :
 - o Faciliter la concertation et contribuer à l'élaboration du PGRE en étant force de proposition d'actions d'économies d'eau
 - o Accompagner les ASA d'irrigation afin de les aider à réaliser des projets de modernisation générant des économies d'eau
 - o Accompagner des actions de substitution
 - o Conseiller et informer les irrigants en termes de pratiques
 - o Communiquer sur les projets

1.4.12 Les contrats de canaux

Un contrat de canal est une démarche de concertation sur un territoire cohérent, portée par les structures gestionnaires d'un canal d'irrigation en partenariat avec les collectivités, les acteurs, les usagers et les

financeurs. Il constitue un outil permettant de mettre en place une gestion globale et cohérente de la ressource en eau et des ouvrages.

L'élaboration d'un contrat de canal comprend plusieurs phases :

- un état des lieux/diagnostic pour identifier les enjeux
- la définition d'objectifs et actions à mettre en place pour répondre aux enjeux identifiés dans l'état des lieux ;
- la rédaction et la signature d'une charte d'objectif
- l'élaboration et la signature d'un document contractuel comprenant un programme d'actions hiérarchisé et chiffré ainsi qu'un plan de gestion de la ressource
- la mise en œuvre et le suivi du document contractuel du contrat de canal

Sur le bassin versant de la Têt, plusieurs canaux se sont lancés dans l'élaboration d'un contrat de canal :

- L'ASA du canal de Corbère, dont le contrat a été signé le 10 juin 2014
- L'ASA du canal du Vernet et Pia, dont le contrat a été signé le 10 juin 2014
- L'ASA du canal d'Ille, dont le contrat de canal est en cours d'élaboration

1.4.13 Les autres acteurs du territoire

4 EPCI couvrent la quasi-totalité du périmètre bassin-versant et sont des acteurs clé du projet de contrat de rivière :

- o La communauté de communes des Pyrénées Catalanes
- o La communauté de communes du Conflent Canigó
- o La communauté de communes de Roussillon Conflent
- o Perpignan Méditerranée Métropole

Au delà de ces collectivités, aux compétences propres et agissant parfois directement en qualité de maître d'ouvrage sur des opérations relatives à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, d'autres acteurs sont également impliqués dans la démarche de contrat rivière.

- ✓ La Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) qui exploite la majeure partie des usines hydroélectriques du bassin amont de la Têt et participe activement aux opérations liées à la continuité biologique et sédimentaire en tant que maître d'ouvrage (3 opérations de restauration de la continuité écologique réalisées et 4 à venir).
- ✓ La fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA).
- ✓ Les ASA dont l'objet est d'entretenir le canal situé sur chacun des périmètres afin d'amener l'eau aux propriétés.
- ✓ les ASCO qui répondent à une obligation légale pour les propriétaires limitrophes d'un cours d'eau de réaliser des travaux d'entretien de berges.
- ✓ Le Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR): association qui a pour objet la protection de la faune sauvage et de ses biotopes dans le département des Pyrénées-Orientales et les zones limitrophes et qui porte ainsi des outils de suivi et de protection (plan de gestion).
- ✓ Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM): association qui assure la coordination technique générale des actions prévues par le plan de gestion des poissons migrateurs.
- ✓ Les Réserves Naturelles Catalanes (RNC) et la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC): 5 réserves sont présentes sur le territoire du bassin versant. Elles poursuivent trois missions indissociables : protéger les milieux naturels, ainsi que les espèces animales et végétales et le patrimoine géologique, gérer les sites et sensibiliser les publics. La FRNC est gestionnaire principale des réserves et coordonne l'ensemble des travaux des RNC.
- ✓ etc.

2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Le socle technique qui prévaut aux orientations stratégiques du contrat a été élaboré à partir de différentes phases de réflexions articulées les unes avec les autres et de manière adaptée aux outils mis progressivement en place par le syndicat. Il s'agit de :

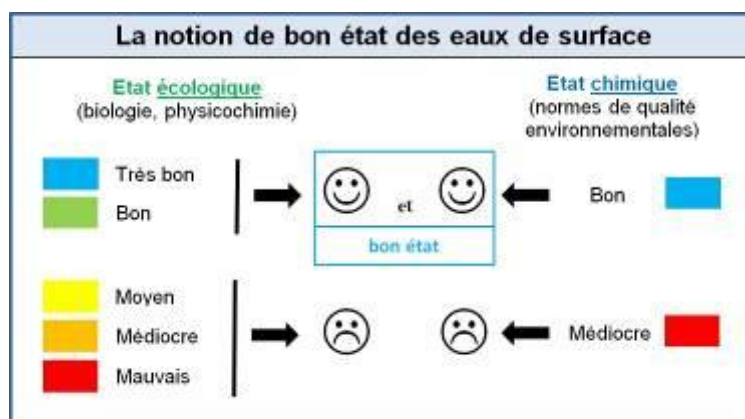
- étude globale du bassin versant de la Têt - 2009/2011,
- PAPI Têt labellisé en décembre 2012,
- stratégie de restauration de la continuité écologique du bassin versant aval – 2013,
- plan de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant - 2014/2015,
- plan de gestion des atterrissements de la Têt aval – 2015,
- plusieurs travaux dans le cadre de stages de Master 2.

Les réunions de concertation thématique ou géographique menées depuis la création du SMBVT et tout au long de l'année 2014/2015 ont également permis de construire et de partager ce diagnostic de territoire. L'ensemble des productions détaillées et des diagnostics du bassin sont disponibles sur demande ou sur le site internet du SMBVT dans l'onglet "espace documentation". Nous ne présenterons ici que la synthèse de ce diagnostic, largement partagé.

2.1 OBJECTIF D'ÉTAT DES MASSES D'EAU DU BASSIN VERSANT

Les masses d'eau superficielles du bassin de la Têt sont référencées dans le SDAGE RM à la nomenclature **CO_17_18 Têt**. Ces masses d'eau constituent le référentiel cartographique élémentaire de la directive cadre sur l'eau, elles servent d'unité d'évaluation de la qualité. L'état écologique, chimique, ou quantitatif est ainsi évalué pour chaque masse d'eau.

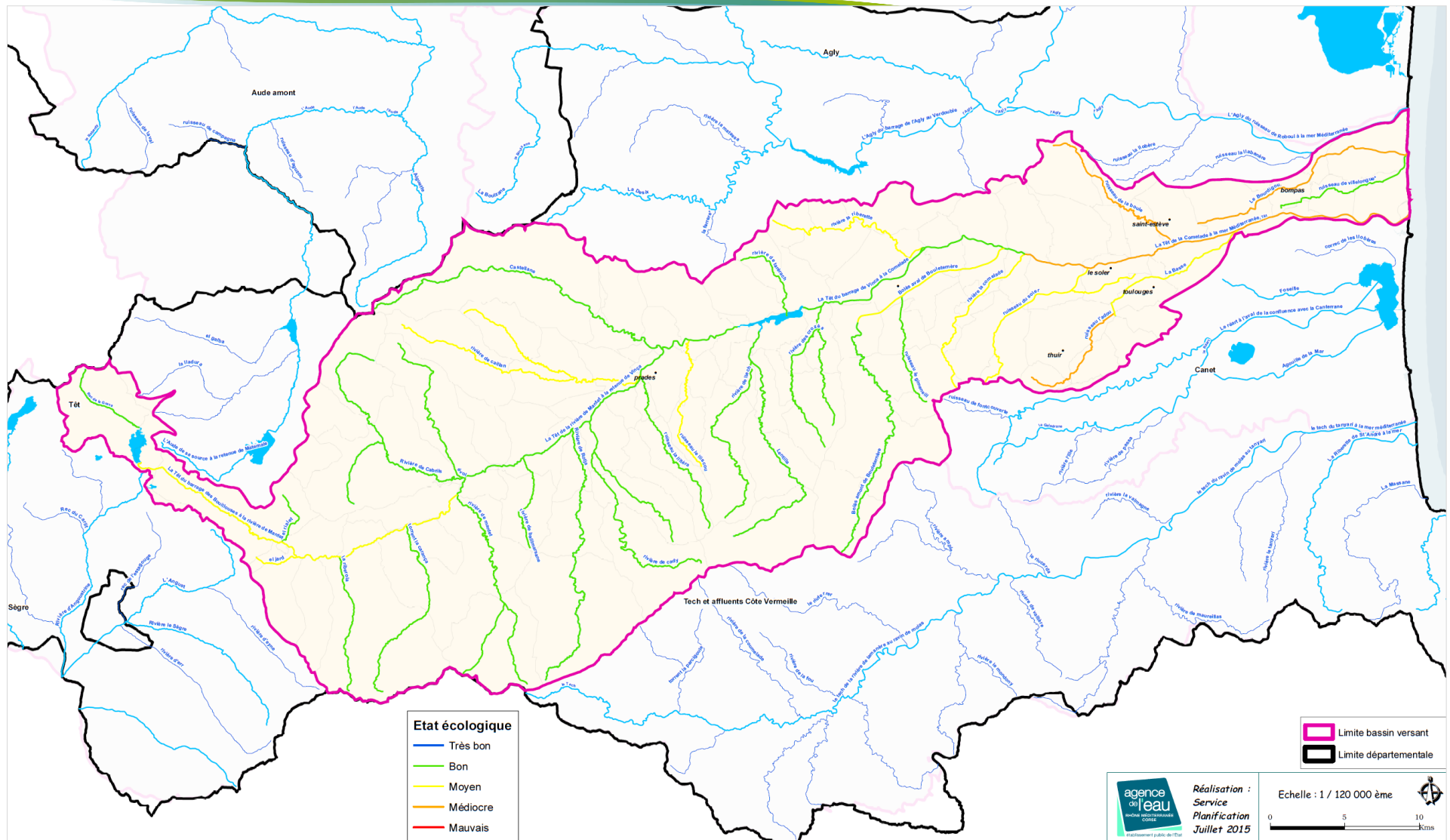
Une masse d'eau superficielle étant donc considérée en bon état écologique lorsque les indices et les paramètres physico-chimiques présentent tous une qualité « bonne » à « très bonne ».



Le projet de contrat rivière concerne ainsi **35 masses d'eau de type « cours d'eau »** et **3 masses d'eau de type « plans d'eau »** (lac des Bouillouses, Retenue de Vinça et étang de la Pradella). Parmi elles on compte :

- ✓ 32 MEN (masses d'eau superficielles naturelles).
- ✓ 6 MEFM (masses d'eau fortement modifiées) : Lac des Bouillouses, Retenue de Vinça, Le Bourdigou, La Têt de la Comelade à la Méditerranée, La Basse et le Boulès en aval de Bouleternère.

Plusieurs masses d'eau nécessitent un report calendaire (2021 et 2027) pour atteindre les objectifs fixés par la DCE justifié par le motif d'exemption "faisabilité technique". Ce sont essentiellement des affluents de la Têt pour lesquels le principal motif de report est généralement lié à la morphologie et la continuité mais l'on trouve également des motifs qualitatifs (matières organiques et oxydables ainsi que pesticides et PCB (1 masse d'eau)) et hydrologiques (5 masses d'eau). Enfin, la Têt de la Comelade à la Mer Méditerranée, masse d'eau fortement modifiée (MEFM), est concernée par les motifs suivants : continuité, morphologie, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables.



État des masses d'eau du bassin versant de la Têt en 2015 et objectifs issus du SDAGE 2016-2021

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	État écologique			État chimique		
					Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique
FRDL123	lac des Bouillouses	Plans d'eau	bon potentiel	MEFM	2015			2015	2015	
FRDL128	retenue de Vinça	Plans d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables	FT, CN	2015	2015	
FRDL129	estany de la pradella	Plans d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR10027	el rialet	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR10036	la riberola	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR10231	rivière de baillmarsane	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR10240	rivière de cady	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR10324	rivière de caillan	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015	
FRDR10371	rivière de llech	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR10625	rivière des crozès	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR10725	ruisseau le lliscou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015	
FRDR10986	ruisseau le gimeneill	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR11066	ruisseau de villelongue	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR11161	ruisseau de la boule	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015	
FRDR11174	torrent la carança	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR11204	rivière la comelade	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015	
FRDR11236	ruisseau l'adou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides, morphologie	FT	2015	2015	
FRDR11309	rivière de tarérach	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR11459	ruisseau la llitèra	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR11476	rivière la riberette	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015	
FRDR11690	évol	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR11987	ruisseau du soler	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015	
FRDR12032	rivière de mantet	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR12048	el jard	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015	
FRDR12079	ruisseau la llabanère	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015	
FRDR222	Le Bourdigou	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015	

FRDR223	La Têt de la Comelade à la mer Méditerranée	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, morphologie, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2027	2027	Hexachlorocyclohexane
FRDR224	La Têt du barrage de Vinça à la Comelade	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR226	La Têt de la rivière de Mantet à la retenue de Vinça	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR227	Rivière de Rotja	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR228	Rivière de Cabriils	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR229	La Têt du barrage des Bouillouses à la rivière de Mantet	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène
FRDR230	La Tête de sa source à la retenue des Bouillouses	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR984	La Basse	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, hydrologie, pesticides, substances dangereuses, morphologie	FT	2015	2015	
FRDR986a	Boulès amont de Bouleternère	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR986b	Boulès aval de Bouleternère	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015	
FRDR990	Lentilla	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	
FRDR991	Castellane	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015	

Détail des masses d'eau fortement modifiées du bassin (en gras dans le tableau ci-dessus) :

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Activités spécifiées	Type de modification physique
Têt - CO 17 18			
FRDL123	Lac des Bouillouses	stockage d'eau pour l'hydroélectricité ; stockage d'eau pour l'irrigation	Seuils / barrage / réservoir
FRDL128	Retenue de vinça	stockage d'eau pour l'irrigation	Seuils / barrage / réservoir
FRDR222	Le Bourdigou	zones urbaines : protection contre les crues ; infrastructure	Chenalisation / rectification / stabilisation ; Protection de berge / digue
FRDR223	La Têt de la Comelade à la mer Méditerranée	zones urbaines : protection contre les crues	Chenalisation / rectification / stabilisation ; Protection de berge / digue
FRDR984	La Basse	zones urbaines : protection contre les crues	Chenalisation / rectification / stabilisation ; Protection de berge / digue
FRDR986b	Bolès aval de Bouleternère	zones urbaines : protection contre les crues	Chenalisation / rectification / stabilisation ; Protection de berge / digue

Synthèse des échéances d'objectifs fixés par le SDAGE 2016-2021 :

Échéances objectifs bon état écologique			Échéances objectifs bon état chimique		
2015	2021	2027	2015	2021	2027
Nombre de masses d'eau du bassin concernées					
23	3	12	37	0	1

2.2 LES MASSES D'EAU ATTENANTES AU BASSIN DE LA TÊT

- **Masses d'eau souterraines :**

Le bassin versant s'étend sur **4 masses d'eau souterraines**, dont le système des nappes plio-quadernaires est le plus important et fait l'objet d'un SAGE en cours d'élaboration, porté et animé par le SMNPR.

		Échéance bon état quantitatif	Échéance bon état chimique
Domaine plissé Pyrénées axiales dans le bassin versant Têt et bassin versant Agly	FRDG615	2015	2015
Calcaires primaires du synclinal de Villefranche	FRDG126	2015	2015
Alluvions quaternaires du Roussillon	FRDG351	2015	2015
Multicouches pliocène du Roussillon	FRDG243	2021 (déséquilibre quantitatif)	2015

Le SMNPR est la structure de gestion compétente pour porter et intégrer les mesures du PDM dans le cadre de l'élaboration du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en cours.

- **Masse d'eau côtière :**

La frange côtière du bassin versant de la Têt, longue de 7 kilomètres, est en relation avec la masse d'eau côtière n° CO-17-91 qui s'étend du Racou à l'embouchure de l'Aude.

Littoral sableux - CO_17_91			
FRDC02a	Racou Plage - Embouchure de l'Aude	Eaux côtières	MEN
Etat écologique : Bon	Objectif : bon état	2015	
		Etat chimique sans ubiquiste : Bon	Objectif : 2015
		Etat chimique avec ubiquiste : Bon	Objectif : 2015
Motivations en cas de recours aux dérogations :		Motivations en cas de recours aux dérogations :	
Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :		Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :	
Commentaire			

Mesures pour atteindre l'objectif de bon état du milieu marin (DCSMM)	
Pression à traiter :	Pollution diffuse par les pesticides
AGR0303	limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
COL0201	limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives
Pression à traiter :	Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)
GOU0101	Réaliser une étude transversale (plusieurs domaines possibles)
IND0501	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions essentiellement liées aux industries portuaires et activités nautiques
IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur

Depuis 2007, la **Perpignan Méditerranée Métropole** (PMM) s'est dotée de la compétence gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et depuis 2010 de la compétence "zones littorales". Le renforcement des ses statuts lui permet aujourd'hui de rentrer en phase opérationnelle, notamment en matière de

gestion durable de la problématique érosion. Cela s'est notamment traduit dans une première convention spécifique "littoral" rattachée à l'accord cadre avec l'Agence de l'eau 2010-2015 pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. La convention 2017-2018 prévoit la poursuite du travail sur le volet littoral.

A noter également, l'action du **Parc Naturel Marin du Golfe du Lion** au droit du bassin versant et sur une surface étendue entre deux départements et environ 4500 km². Ce périmètre intègre le plateau continental, les canyons, les zones sableuses et rocheuses qui sont représentatifs de la Méditerranée et qui renferme une biodiversité et des paysages sous marin remarquables. Il comprend aussi les grands bassins d'activités économiques (pêche, transport) et de loisirs (plaisance, plongée, pêche...).

2.3 BILAN DU DIAGNOSTIC SUR LES MILIEUX NATURELS

Forces	Faiblesses
<p>Richesse, diversité des milieux naturels et des espèces à l'amont du bassin</p> <p>Un bassin qui compte 18 sites Natura 2000, 80 ZNIEFF, 3 ZICO, 5 réserves, 12 sites classés (6.8% du bassin)</p> <p>Des espèces patrimoniales (Truite arc en ciel, Desman, Euprocte)</p> <p>Des milieux naturels remarquables (Bouillouses, Carança, Bourdigou)</p> <p>Des zones humides exceptionnelles (concentration de tourbières parmi les plus nombreuses des Pyrénées)</p>	<p>Bassin aval moins couvert mais potentiellement intéressant</p> <p>Pressions amont-aval sur les populations, la ressource et les milieux = Zones humides menacées (nécessité de gérer les flux) + Ripsisylves dégradées d'amont vers l'aval favorisant les espèces invasives indésirables =perte de biodiversité</p> <p>Déprise agricole intensifiant l'usage des parcelles maintenues et favorisant la fermeture des milieux</p> <p>Faible perception sociale du potentiel positif des milieux naturels</p>
Opportunités	Menaces
<p>Un diagnostic et des objectifs de territoire partagés politiquement lors des différentes phases de concertations en 2010/2011/2012/2013/2014 et 2015</p> <p>Existence d'un réseau de professionnels sur lesquels s'appuyer pour sensibiliser les populations et les collectivités</p> <p>Possibilité de programmer des actions dans un cadre contractuel et en partenariat dans le cadre du contrat rivière et PAPI</p> <p>Amélioration et rénovation des systèmes d'assainissement ainsi que mise en place systématique de réseaux séparatifs</p> <p>Intégrer les problématiques de continuité écologique lors de tout nouveau projet d'aménagement ou de restauration (classement cours d'eau)</p> <p>Lancer des opérations pilotes pour donner l'exemple, illustrer les problématiques</p>	<p>Projets occultant les besoins environnementaux, le génie écologique</p> <p>Rupture de la continuité écologique et déficits structurels liés à la gestion quantitative</p> <p>Altération de la dynamique fluviale (débits morphogènes et mobilité fluviale)</p> <p>Pollution des eaux</p> <p>Public non sensibilisé et mal informé (non appropriation sociale des enjeux environnementaux)</p> <p>Changement climatique augmentant les périodes de faibles débits : augmentation du risque de dystrophie</p>

Les enjeux associés aux milieux naturels sont donc autant la **conservation d'un patrimoine** (naturel et culturel, à travers des espèces, des habitats et des éco-paysages emblématiques) que la **valorisation durable des services rendus par la nature et les zones humides en particulier**.

2.4 BILAN DU DIAGNOSTIC SUR LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES

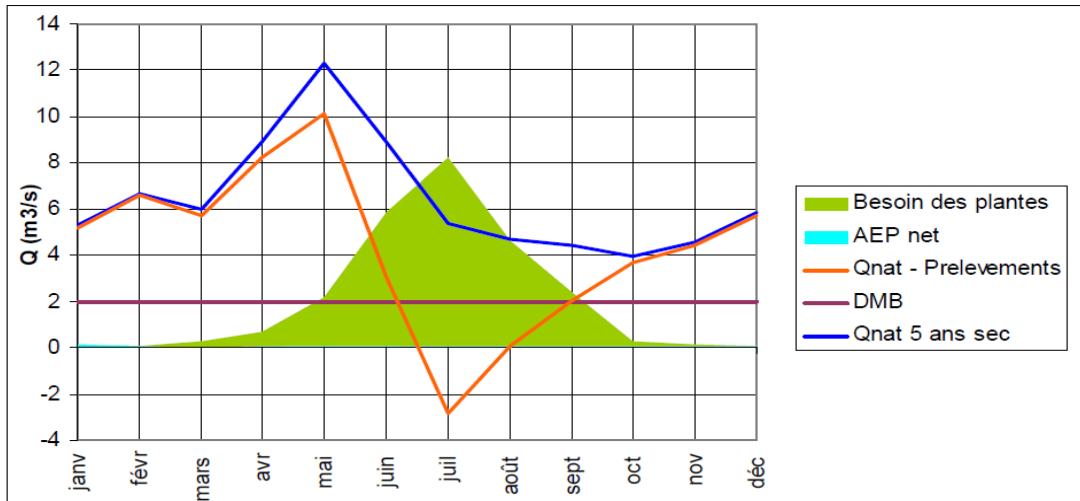
Forces	Faiblesses
<p>Cours d'eau généralement en bon état morphologique et en équilibre à l'amont du bassin (cours d'eau peu aménagés) : production solide et espace de mobilité</p> <p>Affluents à forte capacité morphogène, des zones en érosion constatées in-situ =</p> <p>Disponibilité en matériaux susceptibles d'alimenter le lit des rivières, diversité des faciès d'écoulement et d'habitats</p> <p>Des zones ponctuellement intéressantes sur la Têt aval avec potentiel de restauration</p> <p>La dynamique contrat de rivière et l'émergence de nouveaux projets</p>	<p>Amont du bassin : des apports solides parfois localement excédentaires (Saint Vincent en 1940, Trecade en 99). Continuité biologique dégradée par des ouvrages transversaux et longitudinaux implantés dans le lit de rivières</p> <p>Aval du bassin : héritage du passé (extractions) ou de pratiques actuelles d'entretien des ripisylves : constat de cours d'eaux en mauvais état (très artificialisés) et déficit en sédiments (+ continuité bio) =</p> <p>Incision du lit de la rivière, drainage des nappes d'accompagnement, érosion d'ouvrages d'art et du littoral</p> <p>Sur le bassin : dégradation amont-aval des contextes piscicoles (réduction débits, pollutions, ouvrages).</p> <p>Pas de gestion pour tous les ouvrages implantés dans le lit des cours d'eau dont certains modes d'entretien (soutirage) impactent la qualité de l'eau et la continuité écologique (sédiments mis hors d'eau)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Des acteurs impliqués dans la gestion de leurs ouvrages : consignes de gestion internes et/ou aménagements des ouvrages hydroélectriques, réflexion en cours sur l'impact du parc des ouvrages RTM, réinjection de matériaux à l'aval de Vinça</p> <p>Restauration d'une activité hydrodynamique, notamment en aval de Vinça, promotion d'un changement des pratiques d'entretien des cours d'eau (DIG SMBVT si Gémapien)</p> <p>Conservation ou restauration de la bande active du cours d'eau également en lien avec l'articulation risque-urbanisme Restauration ou amélioration du transit sédimentaire (amont / aval des ouvrages)</p> <p>Classement des cours d'eau et ouvrages grenelles ; équipement des ouvrages en dispositifs de franchissements</p> <p>PNA pour espèces migratrices (ZAP), Implication des réserves naturelles</p>	<p>Aggravation du déséquilibre hydro-sédimentaire en aval de Vinça avec ses conséquences sur la tenue des berges, la TVB, les nappes d'accompagnement,</p> <p>Dégradations d'ouvrages, recul du trait de côte</p> <p>Dégradation des ripisylves et banalisation des habitats,</p> <p>Changement climatique augmentant les périodes de faibles débits : augmentation du risque de dystrophie, de la température, etc.</p>

2.5 BILAN DU DIAGNOSTIC SUR LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE

Forces	Faiblesses
<p>Un bassin amont de bonne qualité (peu de pression sinon locales)</p> <p>Part des STEP < 10 ans a triplé</p> <p>Eaux de baignade de qualité bonne à moyenne sur les sites suivis (à terre et en mer)</p> <p>Des suivis relativement réguliers</p> <p>La dynamique contrat de rivière et l'émergence de nouveaux projets</p>	<p>Dégradation de la qualité de l'amont vers l'aval souvent imputable à des pressions urbaines ou domestiques (rejets directs ou insuffisamment traités)</p> <p>Modification du régime hydrologique de la Têt et de ses affluents dues à la pression des usages ou des ouvrages</p> <p>=</p> <p>Diminution de la capacité auto-épuration des milieux récepteurs</p> <p>Concentration importante de pesticides à l'aval du bassin (Ni et Ch dans nappes)</p> <p>Présence de PCB à l'aval du bassin</p> <p>= interdiction baignade à l'embouchure et consommation du poisson sur les 2/3 du linéaire de la Têt aval</p> <p>Chantier des débits réservés non formalisé sur l'ensemble du bassin versant</p>
Opportunités	Menaces
<p>Amélioration et rénovation des systèmes d'assainissement ainsi que mise en place de réseaux séparatifs</p> <p>Chantier des débits réservés non formalisé sur l'ensemble du bassin versant</p> <p>Mise en œuvre du PGRE et du contrat rivière</p> <p>Réduction des intrants et phytosanitaires dans les cultures et jardins : sensibilisation tous usages + plans d'actions</p> <p>Révision des modes d'entretien des ouvrages et des berges</p>	<p>Augmentation de la population permanente et touristique (parfois x 8) risquant de faire dysfonctionner les systèmes d'assainissement, augmenter les pressions sur les milieux récepteurs</p> <p>Changement climatique augmentant les périodes de faibles débits : augmentation du risque d'eutrophisation sur Têt aval</p> <p>Dégradation de l'aquifère PLIOQ par augmentation des prélèvements, intrusion de polluants et pénétration du biseau salé</p>

2.6 BILAN DU DIAGNOSTIC SUR L'ÉTAT QUANTITATIF DES EAUX DE SURFACE

- les prélèvements bruts pour l'Alimentation en Eau Potable sont de l'ordre de 23 Mm³ dont 12 Mm³ ayant un impact sur l'hydrologie de la Têt (nappe d'accompagnement et eau superficielle)
- les prélèvements bruts pour l'irrigation agricole sont de l'ordre de 275 Mm³
- les prélèvements industriels (<1Mm³) et les prélèvements bruts pour la neige de culture (0,3 Mm³) apparaissent très réduits au regard des autres prélèvements



Bilan de la ressource (débit naturel quinquennal sec) et des usages (prélèvements nets AEP et irrigation) à l'échelle du bassin de la Têt à Perpignan. (BRLi - Étude de Détermination des Volumes Prélevables du bassin versant de la Têt)

Une incompatibilité du respect des débits minimum biologiques et des débits bruts prélevés actuellement apparaît pour l'essentiel pendant la période de mai à septembre et en particulier sur la zone aval Vinça mais localement aussi sur la Lentilla et la Rotja situées à l'amont du bassin.

Forces	Faiblesses
<p>Ressource en eau régulée par 2 barrages sur l'axe Têt</p> <p>Un comité barrage - une gestion concertée</p> <p>Étude Volumes Prélevables achevées et débits objectifs notifiés</p> <p>Plan de Gestion de la Ressource en Eau en cours d'élaboration</p> <p>Des programmes d'actions qui se concrétisent sur les canaux et sur l'AEP</p> <p>De nombreux projets à venir</p> <p>Structuration locale des ASA</p> <p>Un SAGE en cours d'élaboration sur les nappes du Roussillon</p>	<p>Méconnaissance sur les débits d'étiage et les prélèvements</p> <p>Des apports naturellement faibles en période d'étiage sur certains secteurs</p> <p>Des prélèvements bruts supérieurs aux besoins nets, et concentrés sur la période estivale, ce qui accentue les étiages</p> <p>Adéquation prélèvements-ressource tendue sur l'aval de la Têt et localement à l'amont (Lentilla, Rotja, Caillan).</p> <p>Des ouvrages anciens et vétustes (canaux d'irrigation), avec des pertes en eau conséquentes</p> <p>Chantier des débits réservés non formalisé sur l'ensemble du bassin versant</p>
Opportunités	Menaces
<p>Possibilité de création d'un organisme unique de gestion collective de l'irrigation</p> <p>Réflexion sur le partage équilibrée de la ressource en eau (PGRE)</p> <p>Démarches volontaires des principaux canaux pour une modernisation.</p> <p>Mise en œuvre du chantier règlementaire des débits réservés</p>	<p>Changement climatique et diminution des apports naturels en eau</p> <p>Augmentation de la démographie, de la fréquentation touristique, et des besoins en eau</p> <p>Déclin de l'agriculture et de l'entretien des canaux</p>

Les liens entre les eaux de surfaces et les eaux de l'aquifère du Roussillon

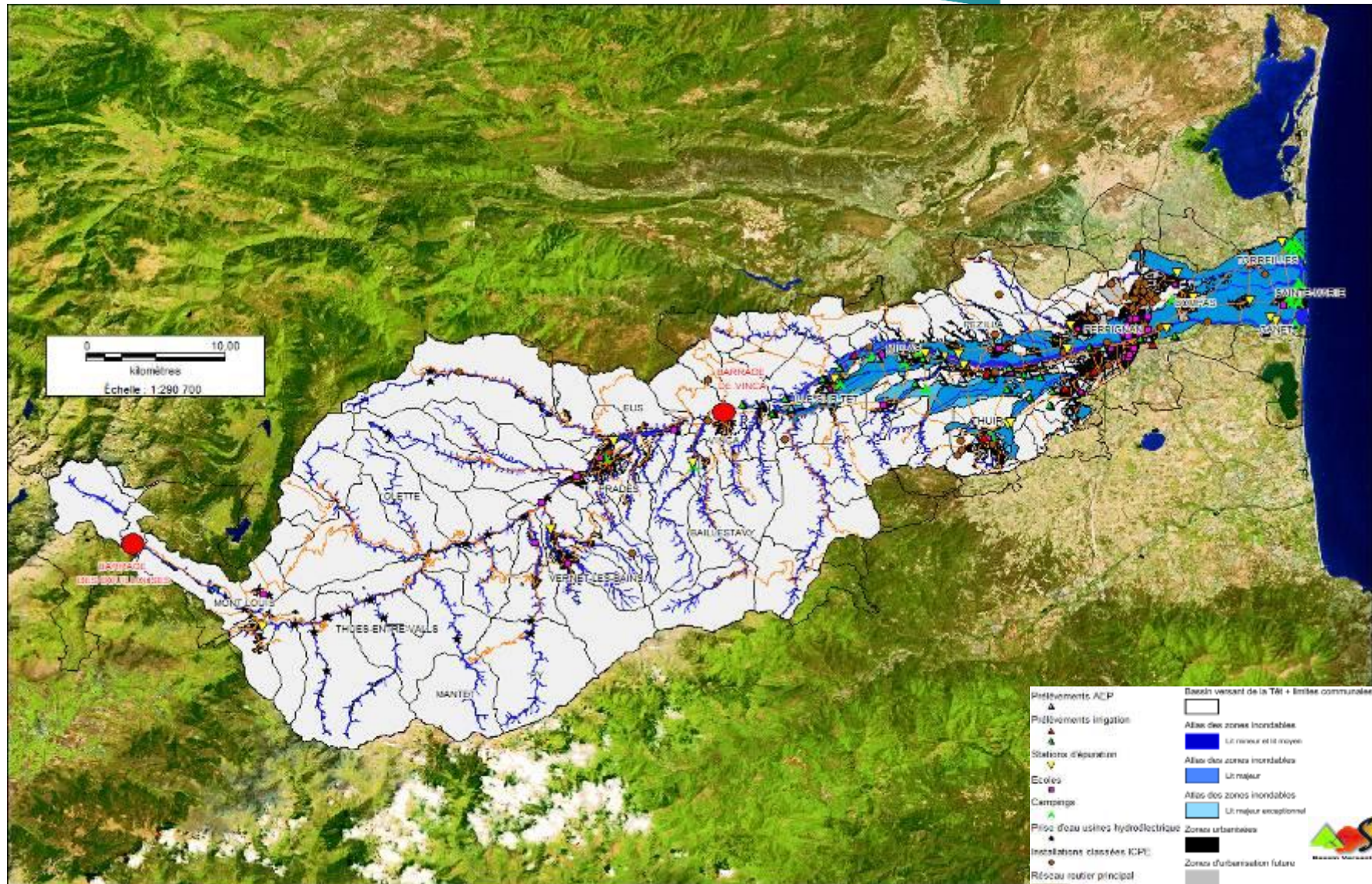
Sur le bassin versant, des échanges entre les eaux de surface et souterraines se réalisent dans la partie aval qui s'étend de Vinça au littoral. Les échanges fluctuent en fonction des saisons et de la pression exercée localement sur la ressource.

D'un point de vue hydrodynamique, les éléments disponibles montrent que de manière presque généralisée les échanges potentiels se faisaient autrefois depuis les nappes profondes vers les réservoirs plus superficiels. Suite à l'augmentation significative des prélèvements depuis une vingtaine d'années, des cônes de rabattement provoqués par ces pompages importants notamment en période estivale et au regard de l'incision du lit de la Têt constatée sur cette zone, les échanges évoluent : on constate de plus en plus des inversions (nappes superficielles vers nappes profondes), tout au moins dans certains secteurs.

Le SMNPR et le SMBVT collaborent étroitement sur ces aspects qui justifient que plusieurs actions conjointes vont être développées dans le cadre de la mise en œuvre contrat de rivière. De son côté, la baisse tendancielle des niveaux piézométriques de l'aquifère Pliocène du Roussillon (de 1973 à 2005, source : CD66) est à mettre en parallèle d'une augmentation continue des prélèvements. Ce contexte a justifié le lancement de plusieurs études de la part du SMNPR, études qui ont posé les bases du SAGE en cours d'élaboration.

2.7 BILAN DU DIAGNOSTIC SUR LES RISQUES INONDATION ET SUBMERSION

- 40% de la population, 2 000 ha urbanisés, 340 ha de zones industrielles ou commerciales, plusieurs dizaines de stations d'épuration, captages d'eau potable, 170 km de route et 38 km de voies ferrées...
- A l'amont du barrage de Vinça, l'étendue de la zone à risque inondation reste modérée, les enjeux relativement localisés (moins de 3% d'espace urbain) mais le risque peut néanmoins être ponctuellement fort.
- A l'aval du barrage de Vinça, le risque couvre de vastes surfaces et expose potentiellement une grande partie de la population et des activités agricoles qui sont un enjeu économique important du bassin. Globalement jusqu'à la mer l'inondabilité par la Têt des terres cultivées et des zones habitées est restreinte à des occurrences moyennes à fortes (de 800 à 2500 m³/s) qui provoquent des déversements latéraux, en particulier rive gauche. Le rôle des affluents aval et situés en rive droite et rive gauche est cependant déterminant puisque ces derniers présentent des temps de concentration très courts et sont parfois pourvoyeurs de charges solides importantes. De plus, ils ne sont pas écrêtés par le barrage.
- Les services de l'État ont décidé de compléter la connaissance du risque sur plusieurs secteurs par la réalisation des PPRi sur les secteurs du Boulès, de la Têt Moyenne et de Basse Castelnou : 12 PPRi en cours de révision ou programmés, 5 en cours d'élaboration. Il existe 16 PPRi approuvés à ce jour.
- La façade littorale du bassin versant est soumise au risque de submersion marine, en particulier dans sa partie Sud au niveau de Sainte Marie, et elle est plus généralement soumise à l'érosion, aggravant de fait le risque de submersion.
- Il est retenu le niveau de marin de **+2 m IGN** pour évaluer les risques de submersion des zones littorales. Par ailleurs, le niveau est augmenté très localement sur la frange côtière terrestre, par le jet de rive des vagues et des paquets de mer peuvent franchir la cote de **+3,0 m IGN** et inonder les terrains immédiatement en retrait du cordon dont la cote est comprise entre +2 et +3 m IGN69. Il faut aussi noter qu'en période de tempête il y a souvent abaissement du niveau de la plage ce qui permet à la mer de pénétrer de façon plus importante dans les terres.
- La stratégie présentée par le SMBVT dans le cadre du PAPI a pour objectif de contribuer de manière la plus satisfaisante à la réduction de la vulnérabilité.



Zones inondables du bassin versant et localisation des enjeux

3. SYNTHÈSE TERRITORIALE ET RÔLE DE L'OUTIL CONTRAT DE RIVIÈRE

Des enjeux forts sur le bassin versant

Dans son ensemble, l'analyse partagée du diagnostic a pu mettre en évidence les différentes pressions et un certain nombre d'enjeux forts pour ce territoire. Suite aux réunions de groupes de travail techniques et politiques, les axes structurant du futur contrat ont pu être définis et validés.

- Sur la **qualité des eaux**, même si de gros efforts ont été réalisés par les collectivités ainsi que par les professionnels (agriculteurs, industriels) force est de constater que localement encore ou sur des secteurs récurrents, la qualité de l'eau est encore un enjeu très important. Les efforts pourront notamment se porter sur la maîtrise des rejets ainsi que sur les capacités auto-épuratoires des milieux et la réduction des pressions polluantes diffuses.
- Concernant **la gestion quantitative**, les pistes d'actions visent une meilleure gestion et un partage de la ressource permettant à la fois de concilier les différents usages et les besoins du milieu. Même si le comité de barrage impulse une concertation sur ce partage, la création d'un cadre spécifique et plus large doit être envisagé et donner lieu à l'élaboration d'un programme d'actions spécifiques répondant aux enjeux de connaissance, gestion, d'offre et demande. L'interaction entre les eaux de surface et les eaux souterraines est également à investir et justifie d'autant ces orientations prioritaires.
- **Les fonctionnalités naturelles du cours d'eau** sont un autre axe de travail important, notamment dans la volonté de préserver les fonctionnalités et les milieux existants en bon état et réhabiliter celles qui sont altérées : continuité écologique, mobilité du fleuve, entretien de la ripisylve. Dans ce cadre, la gestion du risque ne doit pas être un frein mais venir en complémentarité, notamment dans les zones à enjeux. La réduction de la vulnérabilité du territoire est une ambition affichée qui a fait l'objet d'une programmation spécifique dans le cadre du PAPI (programme d'actions pour la prévention des inondations).
- Enfin, la **dispersion et la multiplicité des maîtrises d'ouvrages**, des interlocuteurs et la complexité des fléchages pour le financement, rend nécessaire la mise en place d'une culture commune concernant la gestion de l'eau et des milieux. Il s'agit là d'un élément indispensable à l'implication des acteurs mais surtout à la cohérence des actions et à l'optimisation des financements publics. Les orientations du contrat tentent ainsi d'aller, au delà de l'action, vers un changement des pratiques et cette évolution dans la politique du bassin doit pouvoir être partagée par le plus grand nombre, d'autant que cette politique va parfois à l'encontre des idées reçues.
- **L'animation et le partage de connaissances** qui vont contribuer à valoriser le travail du SMBVT seront mis à profit pour s'en assurer.

Le Contrat de Rivière : un outil multi-thématiques, multi-acteurs

Considérant les motivations préalables et l'historique du SMBVT, les différentes volontés politiques qui ont été exprimées lors des comités de pilotage de l'étude de préfiguration ainsi qu'au cours des différentes réunions de commissions géographiques programmées annuellement, le contrat de rivière, avec son aspect "opérationnel" apparaît être la procédure la mieux adaptée pour renforcer cette dynamique, accompagner les actions les plus abouties au regard de l'intérêt, partagé, à agir.

Il s'agit également de pouvoir poursuivre le travail de sensibilisation et communication autour des thèmes qui demandent encore de renforcer les liens entre les différents acteurs, partager la connaissance et définir un consensus : le volet de la gestion quantitative de la ressource en eau constitue un bon exemple.

Enfin, le contrat de rivière permet de répondre aux problématiques et thématiques qui gagnent à être traitées conjointement en :

- renforçant le rôle du SMBVT comme structure de gestion (coordination, animation) à l'échelle du bassin versant et d'interlocuteur unique,
- définissant un cadre de travail cohérent et priorisant les objectifs, les actions,
- fédérant les maîtrises d'ouvrages locales et en les accompagnant dans leurs projets pour s'assurer qu'ils sont compatibles avec les politiques menées à plus grande échelle ainsi qu'au regard des documents cadre et des financements,
- instaurant une instance de gouvernance incluant les collectivités, les acteurs institutionnels mais également les usagers,
- complétant la connaissance du bassin par la réalisation d'études,
- communiquant et sensibilisant auprès des différents acteurs, usagers et riverains,
- ...

Cette procédure, fortement soutenue par l'Agence de l'eau, permet également de répondre dans les meilleurs délais aux orientations et recommandations du SDAGE 2016-2021, de la directive cadre Européenne sur l'eau et de la directive cadre inondation et des plans de gestion qui en découleront.

Outil intégrateur, le contrat de rivière favorise la mise en cohérence des différentes démarches, notamment dans le cadre de l'évolution du paysage institutionnel pour les compétences du petit et du grand cycle de l'eau, pour viser le bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eaux du bassin versant de la Têt.

La programmation présentée dans la partie suivante tient compte de la faisabilité des actions au regard des moyens disponibles ou alloués, de la capacité financière et de la volonté des élus ainsi que des maîtres d'ouvrages.

Il convient également de préciser que la programmation du contrat de rivière Têt et Bourdigou porte sur les eaux de surface du bassin versant, bien que les liens avec les eaux souterraines et côtières seront faits et les synergies de travail recherchées.

4. LE CONTENU DU CONTRAT DE RIVIÈRE

4 objectifs thématiques, correspondants à 4 grandes catégories d'enjeux, sont ressortis de l'analyse concertée du diagnostic et du contexte territorial.

Sur la période 2014-2015, les études complémentaires pour investir certains aspects du diagnostic ont permis de confirmer et développer certaines thématiques. Ces études ont également eu l'intérêt de maintenir un niveau de concertation constant et approfondi puisque l'ensemble des communes a été associé (99 communes). Le programme d'actions définitif a ainsi été construit en concertation avec l'ensemble des acteurs du bassin versant, à travers des groupes de travail techniques et politiques (commissions thématiques).

Volet 1 : Préserver, redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins

1A : gérer le risque inondation en tenant compte du bon état des cours d'eau

1B : améliorer, restaurer la dynamique fluviale et la continuité écologique

1C : préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels

Volet 2 : Améliorer la qualité des eaux superficielles

2A : améliorer la qualité des eaux

2B : suivre la qualité des eaux

Volet 3 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau superficielle

3A : acquérir et valoriser les connaissances sur les ressources et les usages

3B : mettre en œuvre une gestion économe de la ressource en eau

3C : organiser la gestion concertée et partagée de la ressource en eau

3D : prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource

Volet 4 : Animer, fédérer, communiquer et sensibiliser

4A : animation du contrat de rivière et du PAPI

4B : suivre et évaluer le contrat

4C : communiquer et sensibiliser

Deux ans se sont écoulés entre la présentation de l'avant-projet du contrat de rivière Têt-Bourdigou au Comité d'Agrément (automne 2015) et la validation définitive du dossier par le comité rivière (juillet 2017). Sur cette période un certain nombre de projets identifiés en 2015 puisque répondant aux enjeux du territoire ont été amorcés. Les paragraphes suivants s'attachent à synthétiser les actions entreprises et à les replacer dans la stratégie qui va également guider les actions prévues au contrat pour les 5 prochaines années.

Par ailleurs, les demandes et recommandations particulières du Comité d'Agrément sont également précisées et leur prise en compte présentée dans le texte (détail de la délibération en annexe).

4.1 VOLET 1 : PRÉSERVER, REDÉVELOPPER LES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX NATURELS

4.1.1 Objectif 1A : gérer le risque inondation en tenant compte du bon état des cours d'eau (PAPI)

Les problèmes d'inondation concernent, à des degrés différents, une grande partie des communes du bassin versant de la Têt et peuvent être à l'origine de dommages en vie humaines, aux habitations ainsi qu'aux équipements.

Le SMBVT a ainsi piloté (parfois en qualité de maître d'ouvrage, parfois en accompagnement) sur les années 2012 à 2017 une série d'études et de travaux visant à réduire la vulnérabilité du territoire tout en tenant compte du bon état des milieux visés par la directive cadre de l'eau et les milieux aquatiques (2000/60 du 23 octobre 2000). Il intègre également les préceptes de la directive européenne sur les inondations (2007/60/CE du 23 octobre 2007). **C'est parce que le SMBVT et le PAPI Têt intègrent de fait ces critères que le comité de bassin a pu délivrer un avis favorable (5 décembre 2012) et que la commission mixte inondation a labellisé le PAPI le 5 décembre 2012.** Répondant aux enjeux locaux et aux exigences du cahier des charges national, le programme du PAPI Têt 2013/2017 est composé de 31 actions étalées sur 5 ans et déclinées selon 7 axes : Total PAPI Têt : 14 905 000 € HT.

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et conscience du risque : 943 000 € HT
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations : 350 000 € HT
- Axe 3 : alerte et gestion de crise : 547 000 € HT
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme : 2 620 000 € HT
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens : 280 000 € HT
- Axe 6 : ralentissement des écoulements : 3 010 000 € HT
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques : 6 995 000 € HT
- Équipe projet : 1 ETP (chargé de mission PAPI) sur 5 ans : 160 000 € HT

➤ **Une concertation à l'échelle et compatible avec les autres politiques publiques**

La synergie mise en place depuis la phase d'émergence du PAPI a permis de rapprocher les différents acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire pour construire une stratégie de réduction de la vulnérabilité intégrant les objectifs des autres politiques publiques ou réglementations mises en œuvre sur le territoire. Il en va de la cohérence de l'action publique mais également de la garantie d'identifier dès la phase de conception, les opportunités ou éventuelles contraintes.

Ainsi, l'élaboration et la mise en œuvre du PAPI ont fait l'objet d'une concertation avec :

- Les EPCI et les communes ;
- les syndicats hydrauliques historiques ;
- le SCoT plaine du Roussillon et son assistant, l'Agence Catalane d'Urbanisme ;
- le SAGE des nappes plio-quatérinaires et sa CLE ;
- le contrat de rivière de la Têt et son comité de rivière ;
- le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes ; les acteurs Natura 2000, les réserves
- les chambres consulaires : CC Industrie, Chambre d'agriculture ;
- les associations de riverains ; les écoles ; usagers - grand public ;
- les partenaires techniques et financiers du projet,

➤ **Des liens avérés entre PAPI et Contrat de rivière**

Des projets concrets illustrent l'articulation et la complémentarité du PAPI et du contrat de rivière.

- **Suivi de l'incision du lit de la Têt aval.**
L'incision du lit de la Têt aval menace non seulement la qualité des milieux aquatiques (banalisation des habitats par perte de substrat, assèchement des berges et dépérissement de la ripisylve, drainage des nappes d'accompagnement, etc.) mais également la stabilité des ouvrages d'arts ou la protection directe de certains enjeux. Observer et qualifier cette incision, c'est verser des éléments de connaissance sur les deux compartiments que sont la protection des biens et des personnes et celle du milieu.
- **Restauration et gestion des ripisylves.**
La gestion des ripisylves à l'échelle du bassin versant réfléchi par le SMBVT répond à un double enjeu : hydraulique et écologique. Le plan de gestion des cours d'eau du bassin réalisé en 2014 (dans le cadre du PAPI) vise à restaurer et/ou entretenir ces boisements pour leur permettre d'assurer leurs fonctions naturelles : épuration des eaux, régulation hydraulique, stabilité des berges, ombrage et qualité de l'eau, biodiversité, paysage et diminution du risque d'embâcles. Par ailleurs, sur la Têt aval en particulier, il existe un lien étroit entre végétation ligneuse des bancs et fonctionnement hydro-morphologique : la gestion des atterrissements relève tant de l'aspect du bon fonctionnement du cours d'eau que de la gestion du risque dans les secteurs à enjeux. Ce plan, prévu dans la programmation du contrat, donne ainsi des indications sur les besoins en restauration et en entretien du milieu aquatique ainsi que les principales orientations en termes de gestion différenciée répondant aux besoins spécifiques de chaque secteur considéré.
- **Réalisation des schémas pluviaux.**
Deux enjeux majeurs sont liés aux eaux pluviales : la qualité des milieux récepteurs (pollutions bactériennes et micropolluants) et la gestion des volumes importants d'eaux pluviales. L'enjeu lié aux inondations est clairement identifié par les collectivités, qui y répondent notamment par des études spécifiques de dimensionnement des équipements lors d'opérations urbaines. Systématiquement dans les projets qui émergent sur le bassin de la Têt, l'enjeu qualitatif est également intégré car les eaux pluviales peuvent être une source de pollution importante.

➤ **Bilan du PAPI 2012-2017 et perspectives d'un PAPI 3^{ème} génération intégrant le PGRI**

Des avancées significatives ont été réalisées en matière de prévention des inondations sur le bassin versant de la Têt. En effet, une grande partie des actions inscrites au PAPI a fait l'objet d'une réalisation en conformité avec les priorités de la stratégie et le contenu des fiches actions.

De même, les recommandations faites dans l'avis de la CMI ont été suivies. Par ailleurs, les cinq années d'expériences du PAPI ont montré que :

- La sensibilité des acteurs locaux a notablement évolué sur la gestion des risques ;
- la vision transversale des enjeux (risques et bon état des cours d'eau) a progressé ;
- l'action du SMBVT et le PAPI sont reconnus et plébiscités, la dynamique ancrée ;
- l'élaboration de la SLGRI confirme ce rôle et élargit l'implication locale ;
- les différents axes de la stratégie PAPI ont été respectés et surtout développés ;
- les différents projets et actions ont globalement été réalisés ou enclenchés ;
- les actions non réalisées ne sont pas un échec.

Le taux de réalisation du programme est de 72% (hors actions pour mémoire) pour les actions faites en conformité avec les objectifs stratégiques et jusqu'à 85% en y intégrant les actions partiellement réalisées. En résumé, en ce qui concerne :

- la sensibilisation : les objectifs de la stratégie ont été atteints concernant les cibles prioritaires. Ainsi, grâce à la transversalité des actions réalisées entre les différents axes du PAPI, plusieurs milliers d'élèves ont été sensibilisés aux risques d'inondation, les élus par l'animation et les différents projets portés, le grand public par la diffusion de 80 000 DICRIM, la réalisation du site internet d'outils et les actions de communication. En revanche, même si certains secteurs professionnels ont été approchés

tels les campings, un travail sur la sensibilisation des entreprises notamment en lien avec la réduction de la vulnérabilité devra être développé lors du prochain PAPI.

- l'amélioration de la connaissance : des avancées significatives ont été produites notamment par la réalisation de la cartographie du TRI sous maîtrise d'ouvrage de la DDTM66 et des études hydrauliques ponctuelles sur le bassin.
- la surveillance et la prévision : le bassin est relativement bien couvert par ces dispositifs sur la Têt et ses principaux affluents (Vigicrues). En revanche, la surveillance est moins présente sur les sous-bassins versant à crue rapide. Ainsi, un projet plus structuré et couvrant mieux l'ensemble du périmètre du bassin sur la base d'un diagnostic sera étudié dans le cadre prochain PAPI.
- la gestion de crise : les objectifs du programme ont été dépassés par la réalisation des PCS.
- le risque et l'urbanisme : la création de l'observatoire est une action forte et transversale qui anticipe déjà les objectifs du PGRI. Par ailleurs, des études sur des secteurs à enjeux ont été définies et permettent de mieux appréhender cette problématique tout en proposant des solutions d'amélioration.
- la réduction de la vulnérabilité : un chantier important est à faire. Néanmoins, ce travail nécessite beaucoup de moyens qui devront être réunis dans le cadre de la GeMAPI et du prochain PAPI.
- les travaux de l'Axe 6 et 7 : les objectifs devraient être atteints lorsque l'opération de protection de Canet sera finalisée. Par ailleurs, le SMBVT a parfaitement intégré les enjeux des ouvrages de protection notamment dans le cadre de l'étude SOCLE et de la GeMAPI.

Le bilan à mi-parcours a été présenté et validé en comité de pilotage, en présence des services de l'État en juin 2015. Une version complète et détaillée des 5 années passées a été présentée en juillet 2017. Elle est disponible auprès du SMBVT.

Par ailleurs, l'échéance du PAPI au 31 décembre 2017 a conduit le SMBVT à débattre des orientations futures en termes de poursuite de son action pour la prévention du risque sur le bassin versant de la Têt. En effet, le contexte réglementaire et les enjeux à venir demeurent importants par la mise en œuvre de la SLGRI Têt, l'application du nouveau cahier des charges PAPI 3^{ème} génération et la prise de compétence GEMAPI par les EPCI au 1^{er} janvier 2018.

Dans ce contexte, le comité de pilotage du PAPI a approuvé le principe d'une demande d'avenant aux délais de 24 mois, motivé initialement par la finalisation d'une opération de travaux d'importance, pour formaliser la volonté du SMBVT de poursuivre la démarche dans le cadre du « PAPI 3 ».

4.1.2 Objectif 1B : améliorer la dynamique fluviale et la continuité écologique

➤ Rétablir la continuité écologique

Enjeux	Une centaine d'ouvrages entravent plus ou moins la libre circulation des sédiments et des poissons avec comme conséquence un appauvrissement de la qualité des milieux et un déséquilibre fonctionnel des cours d'eau (incision, débordements, érosions)
Objectifs	Adapter les ouvrages existants pour permettre les circulations, en particulier sur les secteurs du bassin versant où les enjeux morphologiques (incision) et biologiques (existence d'habitats propices à la vie et reproduction) sont importants.
Bilan des actions engagées sur 2015-2017	<p>La Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) propriétaire de plusieurs prises d'eau sur la Têt a réalisé les aménagements nécessaires à la montaison et/ou dévalaison des truites sur 3 ouvrages présents sur des cours d'eau classés liste 2 : la Sallitte (ouvrage ROE45793) et la Riberole (ouvrages ROE45969 et ROE45970)</p> <p>PMM a réalisé les études avant projet pour l'aménagement de 2 ouvrages présents sur le tronçon de Têt aval classé en cours d'eau Liste 2 : le passage à gué du palais des expositions et le radier du Pont Joffre</p>
Actions programmées	<p><i>Cf. fiches actions 1BCB1 à 1BCB4 dans le recueil</i></p> <p>Travaux sur les ouvrages placés sur des masses d'eau amont classées en cours d'eau Liste 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 prises d'eau – SHEM - 2 ouvrages dans la traversée de Perpignan – PMM <p>Travaux sur des ouvrages Liste 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seuil de Millas, ancien ouvrage Grenelle – Direction des Routes du Sud Ouest - Passage à gué de Millas, placé sur la ZAP Anguille – CD66 <p>Études sur le seuil RFF (non ROE) actuellement Liste 1 et placé sur la ZAP Anguille Études sur 3 seuils en Liste 2 à l'amont de Vinça : Canal de Soulane ROE46354, prise d'eau agricole Thuès Carança ROE49903, Canal LLar et Canaveilles ROE46353</p> <p>Animation d'un groupe de travail pour favoriser l'émergence de nouveaux projets en lien avec la continuité biologique et des outils de communication. Structures à associer notamment : la FDPPMA et l'association MRM (migrateur Rhône méditerranée)</p>

➤ **Restaurer la dynamique fluviale de la Têt aval**

Enjeux	Entre Néfiach et l'A9 la Têt est en situation de déséquilibre : le lit est incisé faute de matelas alluvial présent. Les conséquences sont multiples : bouleversement du style fluvial, perte de réserves en eau, risques de dégradation de la ressource en eau (AEP), perte de biodiversité, risque accru de déstabilisation des ouvrages construits en travers ou le long du cours d'eau (digues, seuils, ponts), disparition des forêts alluviales, diminution de capacité auto-épuration du cours d'eau, réchauffement des eaux, etc.
Objectifs	Stopper le phénomène d'incision en activant une série de leviers : <ul style="list-style-type: none"> - recharger en sédiments - stabiliser le fond du lit - autoriser l'érosion latérale - adapter les pratiques d'entretien de la végétation ligneuse (cf. objectif 1C) - étudier la possibilité de reconstituer des crues moyennes morphogènes - Redonner un espace de mobilité au cours d'eau.
Bilan des actions engagées sur 2015-2017	Le CD66 a expérimenté en 2014, 2015 et 2016 la réinjection de matériaux en aval du barrage de Vinça. Le résultat est positif et a tout intérêt à s'inscrire dans la durée. Le SMBVT a démarré une étude de suivi de la topographie du lit de la Têt aval (secteurs incisés) avec l'acquisition de nouvelles données du profil en long et en travers. Cette action de surveillance va permettre de qualifier et de suivre l'évolution du phénomène d'enfoncement.
Actions programmées	Cf. fiches actions 1BMO1 à 1BMO3 dans le recueil Réinjection sédimentaire en aval de Vinça : définition puis mise en œuvre d'un protocole pour 4 ans – CD66 Suivi topographique : poursuite de l'acquisition de données et interprétation - SMBVT Stabilisation du fond du lit puis recharge sédimentaire par érosion latérale (demande du Comité d'agrément) : <ul style="list-style-type: none"> - Étude de la restauration du lit de la Têt aval sur un tronçon de 11km, puis définition d'un projet pilote sur 1km - SMBVT - Étude des possibilités de recharge sédimentaire par érosion latérale des berges - SMBVT Animation d'un comité technique pour mutualiser connaissances et expériences, se concerter, assurer la coordination des actions et favoriser leur avancement

La prise en compte des enjeux de dynamique fluviale et de continuité écologique est primordiale car elle conditionne le bon état des milieux aquatiques. Les mouvements de l'eau et des sédiments sont les moteurs de l'hydrosystème. Leur préservation est la base de la constitution de boisements naturels et diversifiés, de niveaux écologiques élevés et d'une qualité paysagère naturelle. Les liens entre morphologie, dynamique fluviale et gestion des boisements sont donc très étroits.

Les intérêts vont au-delà du seul cours d'eau. Ils concernent aussi les nappes (l'incision modifiant potentiellement les communications entre le niveau superficiel et souterrain), le littoral dont l'érosion constatée au moins depuis les 10 dernières années souligne le besoin en sédiments sableux. L'articulation entre ces différentes synergies sera donc à maintenir pour assurer la continuité entre les problématiques continentales et littorales. Enfin, le volet "aléas" maritimes et actions portant sur le littoral sera également ajusté à la lumière de la révision des PPR littoraux (actions du PAPI) et de la mise en œuvre de la SLGRI et du PAPI 3^{ème} génération.

4.1.3 Objectif 1C : Préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels

<p>Enjeux</p>	<p>Le bassin versant présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un déficit d'entretien des berges et du lit (amont du bassin versant), ou des pratiques non coordonnées et pas toujours adaptées aux enjeux en présence (aval du bassin versant) alors même que la gestion de la ripisylve concentre des enjeux hydrauliques, hydromorphologiques et écologiques. - des espèces invasives en développement qui menacent l'équilibre écologique des milieux - de nombreuses zones humides dont l'approche de gestion mérite d'intégrer l'ensemble des fonctionnalités de ces milieux et les services écosystémiques qu'ils assurent
<p>Objectifs</p>	<p>Mettre en place une gestion des milieux et des projets de restauration pour les plus dégradés. Assurer une maîtrise d'ouvrage cohérente sur les milieux aquatiques. Adapter les interventions aux enjeux en place.</p>
<p>Bilan des actions engagées sur 2015-2017</p>	<p>Berges et lit : concertation sur les enjeux et modalités de restauration et d'entretien de ces milieux dans le contexte futur de la GeMAPI (cf. objectif A4) - SMBVT</p> <p>Invasives : chantiers annuels d'élimination réalisés sur l'amont - PNR</p> <p>Zones humides : Élaboration d'un programme d'action concerté sur les zones humides des Bouillouses - PNR</p>
<p>Actions programmées</p>	<p><i>Cf. fiches actions 1CRI1, 1CIN1, 1CZH1, 1CZH2, 1CZH3 dans le recueil</i></p> <p>Berges et lit : Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation de la Têt et de ses affluents comprenant la gestion des invasives, et en interaction avec le projet de restauration morphologique visant à stopper l'incision de la Têt aval – SMBVT Ce programme de travaux sera appuyé par une communication spécifique auprès des riverains expliquant les bonnes pratiques, car il est important que les actions menées par la collectivité et celles menées individuellement par les riverains soient cohérentes entre elles.</p> <p>Invasives : Mettre en œuvre s'il y a lieu des campagnes spécifiques d'élimination des espèces au stade 2 d'invasion – SMBVT et PNR Communiquer et former localement Surveiller le réseau pour identifier tout nouveau développement</p> <p>Zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du programme d'action concerté sur les zones humides des Bouillouses (demande du Comité d'agrément) - Élaboration puis mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> o d'une stratégie globale de gestion des zones humides du bassin versant – SMBVT o d'un programme d'action pour l'estuaire du Bourdigou - PMM

4.2 VOLET 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES

4.2.1 Objectif 2A : Améliorer la qualité des eaux superficielles

<p>Enjeux</p>	<p>La qualité des eaux du bassin versant de la Têt, globalement bonne, présente néanmoins des dégradations locales ou temporelles (en lien avec la gestion quantitative) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Malgré les gros efforts des collectivités portés sur les stations d'épuration du bassin versant au cours de ces dernières années, les rapports de suivi qualité font encore état, tout au moins localement et pour des périodes critiques (pluies importantes entraînant des surverses, étiage), de pollutions d'origine anthropique et impactant le milieu. - Le ruissellement urbain et agricole est également à l'origine d'une pollution chronique des cours d'eau en matières organiques. <p>Par ailleurs, la concentration en phytosanitaires mesurée dans la Têt est en augmentation depuis 1997. Une pollution en PCB est observée sur la Basse depuis 2009.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Optimiser les systèmes d'assainissement (traitements tertiaires complémentaires pour les stations les plus importantes, réhabilitation des réseaux et sollicitation optimisée en cas de pluie)</p> <p>Maîtriser le ruissellement par une évolution des pratiques agricoles et de la gestion des eaux pluviales (techniques alternatives).</p> <p>Poursuivre la réduction du recours aux phytosanitaires pour la production agricole et l'entretien des espaces publics</p> <p>Mieux connaître la pollution en PCB de la Basse pour adapter le traitement.</p>
<p>Bilan des actions engagées sur 2015-2017</p>	<p>Depuis 2 ans, les collectivités compétentes en assainissement ont réalisé d'importants investissements pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les capacités et/ou la performance de traitement de stations existantes : Thuir, Sainte-Marie, Baho – CC Aspres, PMM - Connaître l'état et le fonctionnement des réseaux d'assainissement et ainsi planifier des opérations de réhabilitation – Syndicats d'assainissement et PMM pour Perpignan, Bompas, Canohès, Le Soler, Saint-Estève et Toulouges <p>Concernant la pollution en phytosanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 communes du bassin versant se sont engagées dans des démarches zéro phyto (élaboration puis mise en œuvre d'un PAPPH) notamment via un soutien technique et financier du CD66 et de l'Agence de l'eau - Canet en Roussillon, Catllar, Fuilla, Llupia, Nohèdes, Olette, Pézilla-la-Rivière, Ponteilla, Prades, Torrelles, Toulouges, Baixas, Canohès, Fuilla - La CA66 s'est engagée dans un partenariat avec l'Agence pour une agriculture durable. Dans ce cadre, la CA a démarré des diagnostics chez des organisations de producteurs et des caves pour faire émerger des projets agri-environnementaux <p>Concernant la pollution en PCB :</p> <p>Une étude diagnostique a été réalisée par la DREAL et l'Agence de l'eau pour aller plus loin dans l'identification de l'origine du relargage.</p> <p>Par ailleurs, un partenariat a été engagé entre le PNM du Golfe du Lion et le SMBVT pour mieux appréhender la pollution en macro-déchets observée à l'embouchure et identifier des moyens d'action.</p>

Cf. fiches actions 2A1 à 2A5 dans le recueil

En termes d'actions sur l'**assainissement**, sont prévus :

- des travaux d'amélioration du traitement :
 - o tertiaire (pour le paramètre phosphore) pour les stations de Perpignan et Prades – PMM et SIVU Confluent
 - o par mise aux normes / extension des systèmes pour Calce, Baho, Marquixanes, Corneilla.
- des créations de station de type Filtrés Plantés de Roseaux sont programmées sur 7 communes de l'amont du bassin versant – Trévillach, Fillols, Prunet et Belpuig, Nohèdes, Boule d'Amont et Souanyas
- des études complémentaires sur les réseaux des communes de l'ex CC Vinça Canigou, Villeneuve-la-rivière, Pézilla-la-Rivière, 2 Corbère – SIVU Confluent
- des opérations de réhabilitation - Syndicats

Actions programmées

Vis-à-vis de la problématique de pollution d'origine domestique par temps de pluie, PMM programme une étude sur le fonctionnement des réseaux de la ville de Perpignan.

Concernant la réduction de l'usage des **phytosanitaires** :

- la démarche « Zéro Phyto » va se poursuivre au niveau des collectivités, avec notamment comme moteur l'application de la loi Labbé
- le CD66 va lancer un appel à projet pour la mise aux normes des aires de remplissage communales des pulvérisateurs
- la CA66 réalisera un bilan des diagnostics agricoles et contribuera à la mise en place de projets agri environnementaux pré-identifiés

Concernant la **pollution en PCB** :

la Basse fera l'objet d'une nouvelle campagne de mesures qui permettra de définir le mode d'intervention sur la source principale de pollution en PCB.

Le groupe de travail sur les **macro-déchets** consolidera les connaissances et proposera des outils de communication auprès du grand public.

Les pollutions constatées en aval de la Têt notamment, avec la répercussion sur les eaux littorales, pourraient être atténuées par une dilution plus importante mais aussi un meilleur état physique du milieu : de nombreux ouvrages et les modes d'entretien des ripisylves actuellement peu compatibles avec les fonctionnalités du milieu sont pour beaucoup dans ces perturbations. Cet objectif est donc également pris en compte dans le plan de gestion développé par le SMBVT dans le volet 1 du contrat. Concernant la gestion quantitative, le volet 3 du contrat et son PGRE va contribuer à restaurer l'équilibre entre les besoins des usages et les besoins du milieu.

L'enjeu que constitue la nappe du plio-quatenaire vis-à-vis de différents usages et en particulier vis-à-vis de l'alimentation en eau potable, et les communications avérées entre l'hydrosystème de surface (cours d'eau et canaux), conduit également à proposer un objectif qualité qui est une priorité SMNPR et il est à espérer que le cadre juridique (SAGE, classement en Zone de Répartition des Eaux) permettra de répondre à cet enjeu, conjointement aux actions menées sur les eaux superficielles.

4.2.2 Objectif 2B : Suivre la qualité des eaux superficielles

Enjeux	Capitaliser l'information et dresser des bilans est indispensable pour cibler les zones problématiques, mesurer les efforts et améliorer la connaissance
Objectifs	Poursuivre l'acquisition de données sur le milieu et interpréter les évolutions au regard des interventions et changements du territoire.
Bilan des actions engagées sur 2015-2017	<p>Le CD66 mène un suivi qualité des cours d'eau du bassin par temps sec tous les 3 ans. Une campagne a été réalisée sur la période 2016-1^{er} semestre 2017. Ses résultats permettront de définir l'état initial de référence pour évaluer les effets du contrat sur le milieu.</p> <p>PMM a réalisé un suivi analytique renforcé sur la Têt de part et d'autre de ses installations de traitement des eaux usées pour identifier les facteurs de dégradation de la qualité en conditions d'étiage ou de pluie.</p>
Actions programmées	<p><i>Cf. fiche action 2B1 dans le recueil</i></p> <p>Une campagne de suivi qualité temps sec est programmée en 2020. Elle permettra d'alimenter le bilan à mi-parcours du contrat de rivière – CD66</p> <p>Les résultats du suivi analytique renforcé de la Têt sur le périmètre de PMM seront présentés début 2018 et serviront à approfondir la définition des opérations du SDA en cours</p>

4.3 VOLET 3 : AMÉLIORER LA GESTION QUANTITATIVE DES EAUX SUPERFICIELLES

<p>Enjeux</p>	<p>Sur le bassin versant de la Têt, des déséquilibres structurels existent entre la ressource disponible et la demande en eau pour les usages et le milieu. Les épisodes d'étiage chroniques sont régulièrement gérés par la prise d'arrêtés sécheresse.</p> <p>Par ailleurs, les besoins sont globalement en augmentation.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Retrouver et maintenir l'équilibre quantitatif, autrement dit de limiter l'occurrence des périodes de crise et passer à une gestion équilibrée permettant la satisfaction conjointe des usages et du milieu à travers la fédération et la concertation de l'ensemble des préleveurs.</p>
<p>Bilan des actions engagées sur 2015-2017</p>	<p>Depuis deux ans, les acteurs se sont mobilisés sur plusieurs axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de la connaissance sur les débits des cours d'eau et les débits prélevés par la mise en place de stations et dispositifs de comptage (47 canaux équipés) –ASA et SMBVT - Réaliser des économies d'eau par la réfection de canaux et la réhabilitation de réseaux d'alimentation en eau potable – Syndicats et régies - L'optimisation de la gestion et la recherche d'un meilleur partage de la ressource qui s'est traduit par l'élaboration concertée d'un Plan Local de Gestion de la Ressource (PLG) sur le bassin versant de la Rotja et la mise en œuvre du PLG Lentilla - SMBVT - La sécurisation de l'approvisionnement : sur des secteurs déficitaires par de solutions alternatives (substitution, etc.) – forages du Cady - La CA66 s'est engagée dans un partenariat avec l'Agence pour une agriculture durable. Dans ce cadre, la CA s'est engagée à participer activement à la construction concertée d'outils de partage de la ressource
<p>Actions programmées</p>	<p>Il s'agit de s'appuyer sur ces dynamiques locales par sous bassin versant (Lentilla, Rotja) pour passer à la construction et à la mise en œuvre d'une stratégie globale de gestion de la ressource : Élaboration concertée puis mise en œuvre d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE, demande du Comité d'agrément et de la MISEN) à l'échelle du bassin versant</p> <p>Il s'agit également de poursuivre les actions déjà engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipement de la Têt et des canaux pour connaître plus finement les évolutions du débit et adapter la gestion en conséquence - La modernisation des canaux et des réseaux d'alimentation en eau potable prélevée dans la Têt et ses affluents – ASA et Syndicats d'AEP <p>D'autres chantiers réglementaires pilotés par les services de l'Etat se poursuivront en coordination avec ces actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La finalisation des arrêtés de débits réservés, au préalable de la concertation sur le PGRE - La révision des seuils de l'arrêté cadre sécheresse prévue fin 2017

4.4 VOLET 4 : ANIMER, FÉDÉRER, COMMUNIQUER, SENSIBILISER

<p>Enjeux</p>	<p>De nombreux acteurs de l'aménagement et de l'eau interviennent sur le bassin versant de la Têt est avec des approches et des logiques de fonctionnement différentes.</p> <p>Bien que le syndicat de bassin soit encore jeune, son rôle de fédérateur et d'appui technique et stratégique est reconnu. Les dynamiques lancées sur le bassin versant (PAPI, contrat, PGRE) prennent de l'ampleur et impliquent une charge de travail croissante pour la structure.</p> <p>Certains tronçons hydrographiques sont orphelins de maîtrise d'ouvrage depuis de nombreuses années. Sur les autres secteurs, les interventions se font en silo, sans vision globale et intégrée du fonctionnement du cours d'eau.</p> <p>La réforme territoriale (lois NoTRE et MAPTAM) impose une réorganisation des compétences locales sur l'eau et les milieux aquatiques aux horizons 2018 et 2020.</p> <p>La Têt est encore perçue relativement négativement par ses acteurs et ses habitants. Il y a globalement une méconnaissance sur ses fonctionnalités et services écosystémiques.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Afin de garantir l'atteinte des objectifs du contrat, et donc une réponse efficace et cohérente aux enjeux du bassin versant de la Têt, il est nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'accorder sur la gouvernance en matière de gestion du grand cycle de l'eau (GEMAPI et item 12° de l'article L211-7 du code de l'environnement concernant l'animation et la concertation dans une unité hydrographique) - préparer le transfert des compétences du petit cycle de l'eau - renforcer les compétences et moyens d'interventions de la structure porteuse - suivre les projets, les évaluer et les faire évoluer au besoin <p>A travers la mise en œuvre du contrat, un des objectifs recherchés est celui de faire rencontrer les porteurs des politiques d'aménagement ou de gestion portant sur, ou recoupant en partie, le bassin versant de la Têt, pour favoriser les synergies et la transversalité entre les différentes démarches territoriales qu'elles occupent tout ou partie du bassin.</p> <p>Enfin, communiquer et sensibiliser les différents publics sont des actions essentielles à la réussite du contrat. Elles permettent d'alimenter un effet d'entraînement des projets et d'asseoir une culture commune de l'eau et des milieux aquatiques et à la population de se réapproprier ces milieux.</p>
<p>Bilan des actions engagées sur 2015-2017</p>	<p>Pour appuyer sa mission de concertation, le SMBVT a mandaté une étude juridique et financière sur la réorganisation des compétences du grand cycle de l'eau (GeMAPI). Les différents scénarios ont été proposés et les discussions sont en cours pour stabiliser un schéma de gouvernance fin 2017 début 2018.</p> <p>La première édition d'un forum de sensibilisation des scolaires et du grand public au risque inondation et aux fonctionnalités de la rivière a été organisée par le SMBVT.</p> <p>Les commissions thématiques et groupes de travail ont poursuivi leurs travaux suite à la présentation de l'avant projet du contrat pour permettre d'aboutir à un document définitif validé en juillet 2017.</p>

Cf. fiches action 4A1 à 4A4 puis 4B1, 4B2 et 4C1 dans le recueil

Il s'agit avant tout à court terme de clarifier l'organisation territoriale de demain sur le grand cycle de l'eau, puis de la mettre en place afin d'assurer une continuité d'intervention. Autrement dit, il s'agit de :

- Finaliser l'étude sur l'organisation locale de la compétence GeMAPI et mettre en œuvre le scénario validé
- Poursuivre l'agrandissement de l'équipe du SMBVT et faire évoluer les statuts de la structure pour la préparer à l'exercice de la compétence GEMAPI à partir du 1^{er} janvier 2018.

A moyen terme, les EPCI du territoire vont travailler sur les modalités du transfert des compétences eau et assainissement, ce qui entraînera probablement la programmation d'études et de travaux sur les réseaux (volets 2 et 3) dans la seconde partie du contrat.

Actions programmées

Tout au long de la démarche, la structure porteuse s'attachera à faire vivre le contrat et à rendre compte de sa progression, notamment en réunissant régulièrement les acteurs.

Une action annuelle de sensibilisation des élus est prévue sous la forme d'une journée de terrain pour appréhender plus concrètement les enjeux de la rivière.

La sensibilisation des scolaires prendra la forme d'un projet d'EEDD qui sera emboîté dans une seconde édition du forum du SMBVT pour le jeune et grand public. D'autres outils de communication seront édités et diffusés (plaquettes, jeu, etc.)

En parallèle, la mise en œuvre du projet Es Têt de revalorisation des berges de la Têt aval sur le périmètre de PMM viendra consolider la « nouvelle culture de l'eau » en recréant du lien entre le fleuve et ses habitants à travers la création de cheminements doux.

4.5 MAÎTRISES D'OUVRAGE ET PARTENAIRES TECHNIQUES

Volet du contrat	Sous objectifs / Thèmes abordés	Maîtres d'ouvrages et partenaires techniques
Volet 1	1A - Réduire le risque inondation en tenant compte du bon état des cours d'eau.	SMBVT (structure porteuse PAPI + MOA si gémapien) SMBC SMATA PMM, Collectivités DDTM, CR
	1B - Améliorer, restaurer la dynamique fluviale et la continuité écologique	PMM, CD66 SHEM, DIRSO PNR, MRM, SMBVT (animation + MOA si gémapien) ASA, DDTM, AERMC, AFB, CR, FDPPMA
	1C - Préserver, valoriser et restaurer les milieux	PMM, CC Aspres, CC Conflent Canigó, CC Roussillon Conflent, CC Pyrénées Catalanes, SMBVT (animation + MOA si Gémapien) ASCO RTM, Réserves naturelles, ONF66, GOR, CEN, DDTM, AERMC, AFB, CR
Volet 2	2A - Améliorer la qualité des eaux superficielles	PMM Communes : Les Angles, Fillols, Corbère les Cabanes, Prunet et Belpuig, Nohèdes, Boule d'Amont, Souanyas CC Aspres, CC Conflent Canigó, CC Roussillon Conflent, CC Pyrénées Catalanes SIVOM des deux Corbère SIVOM du Cady SIVU du Conflent CD66 CA66 SMBVT (animation) DDTM, AERMC, AFB, SMNPR
	2B - Suivre la qualité des eaux superficielles	CD66 PMM SMBVT (animation) DDTM, AERMC, AFB, SMNPR
Volet 3	3A - Acquérir et valoriser les connaissances sur les ressources et les usages	ASA de Ille, Thuir, Millas, Corneilla CD66 SPC-Service de Préviation des Crues SMNPR SMBVT (animation) ACAV, DDTM, AERMC
	3B - Mettre en œuvre une gestion économe de la ressource en eau	ASA Nouveau Olette, Ancien d'Olette, Rec de Baix, Castellane, Rotja, canal de la Plaine, Branche Ancienne de Prades, Branche nouvelle de Marquixanes, Llech, Corbère, Vernet et Pia, Ille, Thuir, canal des Moulins Communes de Mantet, Ria, Fontpédrouse, Pézilla, Ille, Millas, Olette, Boulternère PMM SIVOM Conflent SIAEP Haute Cerdagne SIVOM Vallée du Cady SMBVT (animation) ACAV, DDTM, AERMC, CR
	3C - Organiser la gestion concertée et le partage de la ressource en eau	SMBVT (structure porteuse + MOA) Comité de rivière
	3D - Prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource en eau de surface	SIVOM du Conflent SIVOM du Cady PMM
Volet 4	4A - Animation du contrat de rivière	SMBVT
	4B - Suivre et évaluer le contrat de rivière	SMBVT DDTM, AERMC, FDPPMA, GOR, MRM, PMM, CD66, AFB
	4C - Communiquer et sensibiliser	SMBVT - collectivités

4.6 IMPLICATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE

Depuis sa création en 2009, le SMBVT œuvre à l'émergence d'une gouvernance et d'une politique de gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant à travers la mise en place du PAPI et du contrat de rivière. Longtemps resté orphelin, le bassin versant s'est structuré autour du SMBVT.

✓ **Volet 4 : animation, communication et sensibilisation**

L'animation a été importante dans la construction du contrat et va se poursuivre dans la phase de mise en œuvre et de suivi des actions, notamment à travers des groupes de travail et les commissions thématiques (cf. 7. Fonctionnement du contrat). Ainsi, le volet 4 du contrat qui porte sur l'animation de ces politiques contractuelles est supporté à 96% par le SMBVT.

Au regard de la demande croissante de la part des acteurs du bassin, à la veille de l'élaboration du PGRE et de l'élargissement potentiel des missions du SMBVT, la création de deux postes supplémentaires est souhaitée : technicien de rivière et chargé de mission quantitatif.

La vocation du SMBVT à devenir interlocuteur unique à l'échelle du bassin demande à continuer d'investir dans la communication et la sensibilisation. Force est de constater que la fédération des politiques sectorielles demande encore du temps et de la pédagogie. Plusieurs actions, y compris des sessions de formation des élus et cadres techniques, sont prévues au contrat et au PAPI et viendront compléter la dynamique.

✓ **Volet 3 : améliorer la gestion quantitative**

En janvier 2012, le SMBVT s'engageait par délibération dans la procédure contrat de rivière. Il recevait un agrément provisoire de la part du comité de bassin en octobre de la même année. Dès le mois de décembre, et suite à l'Étude Volume Prélevable portée par l'Agence de l'eau, le préfet de département a demandé au SMBVT de s'engager dans l'élaboration d'un PGRE. Début mars 2013, le syndicat recrute un chargé de mission sur ce dossier. L'essentiel des investissements actuels et à venir du SMBVT sur ce volet portent sur l'animation (via le poste de chargé de mission) et l'amélioration des connaissances : suivis hydrologiques (le SMBVT est équipé d'un courantomètre depuis 2013) et capitalisation des données, production de bilans, bulletin d'alerte et gestion de crise auprès des ASA. Le SMBVT est aussi impliqué dans le déploiement de 3 nouvelles stations de suivis hydrologique par le Conseil Départemental sur la Têt, la Rotja et le Cady. Le SMBVT est porteur d'un groupement de commande, pour le compte de plusieurs maîtres d'ouvrages, relativement aux dispositifs de comptage. Enfin, des outils de sensibilisation et de communication sont également prévus sur ce volet.

✓ **Volet 2 : améliorer la qualité des eaux**

Le SMBVT joue ici essentiellement un rôle d'animation, de suivi et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage. Il accompagne également certaines collectivités dans la mise en œuvre de leur profil baignade. Il travaille également en appui aux collectivités et à la chambre d'agriculture sur la question de la pollution phytosanitaire. Il participe aux suivis qualité des cours d'eau et canaux. Via son rôle d'animation, il œuvre à l'émergence de nouveaux projets pour réduire les pressions sur les milieux aquatiques. Dans la deuxième phase du contrat, il est probable que son rôle soit plus important sur ce volet, en fonction du bilan à mi-parcours.

✓ **Volet 1 : milieux naturels et fonctionnalités des cours d'eau**

Le SMBVT s'est fortement impliqué sur ce volet avec la réalisation d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant achevé en février 2015. Ce plan qui porte sur la restauration et la gestion pluriannuelle des ripisylves touche à d'autres enjeux : transport sédimentaire, continuité écologique et lutte contre les plantes invasives.

Dans l'éventualité d'une évolution de ses compétences, le SMBVT sera maître d'ouvrage d'une DIG pour pouvoir intervenir de façon cohérente sur les tronçons non domaniaux. Il sera aussi positionné comme maître d'ouvrage sur un projet ambitieux de restauration morphologique sur la Têt aval. Cela suppose une révision des statuts du SMBVT et un renfort de ses moyens (humains et financiers) pour qu'il puisse agir légitimement et dans les meilleures conditions. Un suivi du phénomène d'incision du lit de la Têt est également porté par le SMBVT.

4.7 FINANCEMENT DES ACTIONS ET PARTENAIRES FINANCIERS

L'engagement des maîtres d'ouvrage est formalisé au niveau du document contractuel (ou convention) joint au dossier. Les hauteurs de financement qui apparaissent dans le recueil des fiches actions sont données de façon indicatives, sauf lorsqu'elles font l'objet d'une mention particulière dans le document contractuel.

✓ **Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

L'Agence de l'eau RMC est sollicitée pour participer au financement du Contrat de rivière dans le cadre de son 10^{ème} programme d'intervention (2013-2018) puis de son 11^{ème} programme (2019-2024). Ce programme d'intervention se positionne en priorité sur les actions pouvant s'inscrire dans le programme de mesure du SDAGE 2016-2021. Pour le bassin de la Têt, il s'agit notamment des actions de restauration physique des cours (continuité écologique, restauration morphologique) et de gestion quantitative.

Par ailleurs, l'Agence ouvre la possibilité d'obtention de bonification de certains financements, en contrepartie des efforts consentis par les collectivités pour la mise en œuvre d'opérations ambitieuses de restauration des milieux aquatiques (cf. convention).

✓ **La Région Occitanie**

La participation demandée à la Région concerne les opérations de restauration de la continuité écologique des milieux aquatiques, préservation et restauration des zones humides du territoire, réduction de l'aléa inondation et gestion quantitative. Cette implication s'inscrit également dans la continuité des actions financées dans le cadre du PAPI Têt. Les futurs SRCE puis SRADDET viendront affiner l'intervention financière de la Région en matière de milieux, inondations et gestion quantitative de l'eau.

✓ **Le Département des Pyrénées Orientales**

Les participations demandées au Conseil Départemental concernent des actions relatives à la gestion des rivières, la restauration du transport solide, la gestion quantitative, à la réduction des pollutions domestiques et phytosanitaires.

✓ **L'Union Européenne : FEDER et FEADER**

Ces fonds seront sollicités pour les actions de prévention des inondations, de gestion quantitative et de restauration des milieux aquatiques.

✓ **L'État, au titre du BOP et FPRNM**

Un financement est sollicité principalement sur les actions de prévention des inondations.

✓ **Autres financements :**

Outre les partenaires financiers principaux, d'autres financements plus ponctuels et spécifiques pourront être sollicités en fonction des actions des communes, propriétaires riverains et fédération ou associations locales de pêche

- ✓ **L'autofinancement** est supporté par les maîtres d'ouvrages présentés plus haut et dans le tableau suivant.

4.8 PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE FINANCIÈRE DES ACTIONS PAR VOLET DU CONTRAT

Volet 1: préserver, redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins / objectifs 1B et 1 C

n° fiche action	Opérations	Maitres d'ouvrage	Précisions sur les opérations à venir	Ref. PAOT PDM	BILAN CHT	Total CHT	Prévisionnel 2nde période du contrat 2020-S1 2022	Pluriannuel CHT	2017 S2	2018	2019	2020	2021	2022 S1	
					montants engagés juil. 2015-juil,2017	Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019			Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel		
1BCB1 1BCB2 1BCB5	Restauration de la continuité écologique sur la Têt aval sur 4 Ouvrages Liste 2 + 1 ouvrage non contraint réglementairement	PMM	Passage à gué du palais des expositions et radier du pont Joffre En bilan : AVP et MOE. En prévisionnel : travaux	MIA0301	300 000	1 350 000	-	1 350 000	-	750 000	600 000	-	-		
		DIRSO	Seuil de Millas : Travaux			300 000	-	300 000		300 000					
		CD66	Passage à gué de Pézilla études + travaux		40 000	250 000	-	250 000	-	250 000	-	-	-	-	
1BCB3	Restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau du bassin amont : ouvrages en liste 2	SHEM	Ouvrage Salitte. ROE45793	MIA0301	786 210	-	-	-	-	-	-	-	-		
		SHEM	Ouvrage Riberole haute. ROE45969	MIA0301	456 570	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		SHEM	Ouvrage Riberole basse. ROE45970	MIA0301	167 402	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		SHEM	Ouvrage Carança - travaux	MIA0301	-	539 865	-	539 865	-	539 865	-	-	-	-	
		SHEM	Ouvrage Paillat - travaux	MIA0301	-	-	717 998	717 998	-	-	-	717 998	-	-	
		SHEM	Ouvrage Thuès Fontpédrouse - travaux	MIA0301	-	259 305	-	259 305	-	259 305	-	-	-	-	-
		SHEM	Ouvrage Thuès Olette - travaux	MIA0301	-	384 219	-	384 219	-	-	384 219	-	-	-	
1BMO1	Mise en œuvre d'un plan de réinjection des matériaux à l'aval du barrage de Vinça	CD66		MIA0204	20 400	126 000	86 000	212 000	40 000	43 000	43 000	43 000	43 000		
1BMO2	Mise en œuvre d'un suivi topographique de surveillance des phénomènes d'incision du lit de la Têt aval en vue de restaurer un profil d'équilibre	SMBVT		MIA0204	30 000	-	40 000	40 000				40 000			
1BMO3	Etude type AVP sur le linéaire incisé et définition d'un projet pilote de restauration du lit de la Têt type PRO Etude recharge latérale et définition type PRO sur un à deux sites	SMBVT si gémapien	AVP/esquisse sur les 11km incisés entre Saint Feliu et l'A6, AVP+PRO pour le site pilote d'1km, puis AVP pour la recharge latérale	MIA0202 MIA0204		210 000	-	210 000	150 000	60 000	-	-	-		
Sous total 1B					1 800 582	3 419 389	843 998	4 263 387	190 000	2 202 170	1 027 219	800 998	43 000	-	

n° fiche action	Opérations	Maitres d'ouvrage	Précisions sur les opérations à venir	Ref. PAOT PDM	BILAN CHT	Total CHT	Prévisionnel	Pluriannuel CHT	2017 S2	2018	2019	2020	2021	2022 S1	
					montants engagés juil. 2015-juil,2017	Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019	2nde période du contrat 2020-S1 2022	Prévisionnel 2017-2022	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	
1CRI1	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau	SMBVT si gémapien	Restauration (primo intervention) de la ripisylve sur 3 ans intégrant la gestion des invasives (hors campagne spécifique d'élimination)			662 400	-	662 400	-	331 200	331 200	-	-	-	
		SMBVT si gémapien	Entretien de la ripisylve intégrant la gestion des invasives (hors campagne spécifique d'élimination)			-	387 600	387 600	-	-	-	129 200	129 200	129 200	
		SMBVT si gémapien	Entretien différencié des atterrissements intégrant la gestion des invasives (hors campagne spécifique d'élimination)			350 000	525 000	875 000	-	175 000	175 000	175 000	175 000	175 000	
1CIN1	Campagnes spécifiques d'élimination des EEE	SMBVT si gémapien, PNR, PMM	Sous réserve d'opportunité au vu du diagnostic de l'état des stades de développement fait par le technicien rivière			39 700	126 200	165 900	-	-	39 700	41 400	42 400	42 400	
1CZH1	Mise en œuvre d'un programme d'action concerté pour la préservation et la restauration des zones humides du site classé des Bouillouses	PNR, CD66, FDPMA, ONF66, SHEM, SMBVT	Restaurations sur les ZH du BV, suivi faune flore, Actions de communication	MIA0602	38 100	216 165	94 283	310 448	101 306	50 076	64 783	50 076	44 207	-	
1CZH2	Plan de gestion du Bourdigou : élaboration puis mise en œuvre	PMM				60 000	-	60 000	-	20 000	40 000		-	-	
1CZH3	Elaboration d'une stratégie globale de gestion des zones humides au regard des services rendus	SMBVT				80 000	-	80 000		80 000					
Sous total 1C						38 100	1 408 265	1 133 083	2 541 348	101 306	656 276	650 683	395 676	390 807	346 600
TOTAL VOLET 1						1 838 682	4 827 654	1 977 081	6 804 735	291 306	2 858 446	1 677 902	1 196 674	433 807	346 600

Volet 2 : Qualité des eaux superficielles et souterraines

n° fiche action	Opérations	Maitres d'ouvrage	Précisions sur les opérations à venir	Ref. PAOT PDM	BILAN CHT	Total CHT	Prévisionnel 2de période du contrat 2020-S1 2022	Pluriannuel CHT	2017 S2	2018	2019	2020	2021	2022 S1
					montants engagés juil. 2015-juil,2017	Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019			Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	
2A1	Travaux et réhabilitation de stations ou systèmes d'épuration sur la Têt et ses affluents. Diagnostics réseaux, études de faisabilité. Elaboration ou réactualisation de schémas directeur d'assainissement.	Commune des Angles	Site des Bouillouses			-		issu étude programmée plan de gestion Bouillouses. Cf. fiche 1CZH1						
		PMM	notamment Traitement III STEP Perpignan - 9,3MC PPI travaux réseaux aggro - 7,2MC	ASS0501 ASS0201	7 065 800	16 705 000		16 705 000	10 485 000	3 120 000	3 100 000	-	-	-
		CC Aspres			5 307 700	-		-						
		SIVOM Deux Corbère	création réseaux rue de l'école, réfection réseaux EU		48 791	277 155	-	277 155	277 155	-	-	-	-	-
		Commune Fillols	STEP type FPR			410 390	-	410 390	410 390	-	-	-	-	-
		SIVU Conflent	Travaux III STEP Prades Création STEP FPR Trevillach Réhab STEP Marquixanes SDA communes ex-Vinça		611 000	1 390 000	-	1 390 000	125 000	1 050 000	215 000	-	-	-
		Communes de Prunet et Belpuig, Nohèdes, Boule d'Amont, Souanyas	Création STEP FPR		-	606 050	-	606 050	8 930	488 000	109 120	-	-	-
		SIVOM Cady	Post dégrillage STEP Comeilla Renouvellement réseaux Vemet les Bains		105 303	250 000	-	250 000	180 000	70 000	-	-	-	-
Sous total					13 138 594	19 638 595	-	19 638 595	11 486 475	4 728 000	3 424 120	-	-	-
2A2	Travaux ou réhabilitation de réseaux d'assainissement pluvial Réalisation ou actualisation de schémas pluviaux	Commune de Corbère les Cabanes	Travaux rue de Joffre et abords église			80 000	80 000	160 000			80 000	80 000		
		Commune de Catllar	étude hydraulique		60 000	-	-	-						
		PMM	Etude ciblée sur les points noirs du système d'assainissement de Perpignan par temps de pluie		160 000	100 000	-	100 000	-	50 000	50 000	-	-	-
Sous total					220 000	180 000	80 000	260 000	-	50 000	130 000	80 000	-	-

n° fiche action	Opérations	Maitres d'ouvrage	Précisions sur les opérations à venir	Ref. PAOT PDM	BILAN CHT	Total CHT	Prévisionnel	Pluriannuel CHT	2017 S2	2018	2019	2020	2021	2022 S1	
					montants engagés juil. 2015-juil,2017	Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période du contrat 2020-S1 2022	Prévisionnel 2017-2022	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	
2A3	Elaboration et mise en oeuvre de PAPPH Elaboration d'un diagnostic vis-à-vis des pratiques agricoles en vue de mettre en place des projet agro-environnementaux territorialisés. Aménagement d'aires de remplissage sécurisées, mise en oeuvre de plans d'entretien et désherbage non chimiques.	Communes	Elaboration puis mise en oeuvre PAPPH 11 en bilan : Canet en Roussillon, Catllar, Fuilla, Llupia, Nohèdes, Olette, Pézilla-la-Rivière, Ponteilla, Prades, Toreilles, Toulouges Acquisition de matériel désherbage 3 en bilan : Baixas, Canohès, Fuilla	COL0201	407 413	50 000	-	non connu	16 666	16 667	16 667				
		Communes / ASA	Aménagement aires de remplissage communales. Appel à projet CD66	COL0201		-	-	non connu							
		PMM	Accompagnement technique des communes et suivi	COL0201	40 000	-	-	-							
		CA66	Diagnostic des pratiques agricoles. Emergence de nouveaux projets d'accompagnement agro-environnementaux	AGR0303 AGR0401		-	-	financement dans le cadre de l'accord cadre CA66-AERMC							
		ASA Corbère ASA Vernet et Pia ASA Ile sur Têt	Mise en place d'un plan de désherbage non chimique		6 000										
		Mairie de Pia	Diagnostic du captage et élaboration d'un plan d'action	AGR0503		22 250	-	22 250	22 250						
Sous total					453 413	72 250	-	72 250	38 916	16 667	16 667	-	-	-	
2A4	Animation d'une démarche de réduction des déchets flottants	SMBVT, PNM Golfe du Lion	Outils de communication		5 000	5 000	-			5 000					
2A5	Pollution en PCB : améliorer la connaissance et supprimer les sources	Reste à déterminer	Complément de diagnostic (campagne de mesures) puis suppression de deux sources : curage sédiments de l'Orri, confinement zone centrale SOPER			-	-	non connu							
2B1	Suivi qualité des cours d'eau Animation pour la mise en oeuvre des profils de baignades de Vinça	CD66	Suivi triennal de la qualité des eaux des cours d'eau du bassin versant de la Têt (dont cyanobactéries et pesticides)		80 000	-	80 000	80 000	-	-	-	80 000	-	-	
		PMM	Suivi analytique pluriannuel renforcé sur la Têt aval (dont temps de pluie) pour évaluer l'efficacité des investissements en assainissement et cibler les points noirs		355 000	-	-	-							
		Commune de Vinça / SIVU Conflent / CC Conflent Canigo	anticiper dysfonctionnement PR du camping : installer dégrillage, augmenter capacité pompage, réaliser suivi rigoureux des instruments de gestion			-	-	non connu							
Sous total					440 000	5 000	80 000	85 000	-	5 000	-	80 000	-	-	
TOTAL VOLET 2					14 252 007	19 895 845	160 000	20 055 845	11 525 391	4 799 667	3 570 787	160 000	-	-	

Volet 3 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau

n° fiche action	Opérations	Maitres d'ouvrage	Précisions sur les opérations à venir	Ref. PAOT PDM	BILAN CHT	Total CHT	Prévisionnel 2 ^{de} période du contrat 2020-S1 2022	Pluriannuel CHT	2017 S2	2018	2019	2020	2021	2022 S1
					montants engagés juil. 2015-juil,2017	Prévisionnel 1 ^{ère} période du contrat S2 2017-2019		Prévisionnel 2017-2022	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	
					en régie			en régie						
3A1	Installation de dispositifs de comptage sur les canaux d'irrigation : - Groupement de commandes du SMBVT pour l'achat, l'installation et l'étalonnage de dispositifs de comptage sur les canaux d'irrigation - Installation de dispositifs de comptage sur 4	SPC/CD66/SMBVT SMBVT / ASA Canal d'Ille, ASA Canal de Thuir, ASA Canal de Millas Néfiach, ASA Canal de Cornella	suivi des stations du réseau hydrométrique BILAN : 23 échelles limnimétriques, 1 compteur, 3 diagnostics de dispositifs de comptage existants PREV : 107 canaux à équiper ou jauger	RES0201	20 200	10 000				5 000	5 000			
3A2	Renforcer le suivi hydrométrique sur le bassin versant de la Têt : - Création et tarage de 3 stations hydrométriques : Cady, Rotja, Ille-sur-Têt - campagnes de jaugeages en période d'étiage	CD 66 / SPC partenaire SMBVT	Cady et Ille actés, Rotja installation à l'été 2017	RES0201	12 000	10 000	-	10 000	10 000					
		SMBVT	réalisation de campagnes de jaugeage sur la Rotja 2014 et 2016 Prévisionnel : sous bv en déficit et axe Têt	RES0201		-	-	en régie						
3A3	Suivi du programme d'actions du SAGE Nappes 2012-2022 :	Syndicat Mixte des Nappes	Etude hydrogéologique de recharge artificielle des nappes quaternaires dans la vallée de la Têt Etude hydrogéologique et géophysique des alluvions quaternaires de Canet, Ste Marie et Elne Travaux de réalisation de 3 forages de reconnaissance dans le quaternaire - Canet en Roussillon, Elne et Ste Marie Schéma de sécurisation de la ressource en eau potable à l'horizon 2030 Elaboration PGRE			cf. SAGE Nappes	-	cf. SAGE Nappes						
			Sous total 3A		32 200	20 000	-	20 000	10 000	5 000	5 000	-	-	-

n° fiche action	Opérations	Maitres d'ouvrage	Précisions sur les opérations à venir	Ref. PAOT PDM	BILAN CHT	Total CHT	Prévisionnel 2nde période du contrat 2020-S1 2022	Pluriannuel CHT	2017 S2	2018	2019	2020	2021	2022 S1
					montants engagés juil. 2015-juil.2017	Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019		Prévisionnel 2017-2022	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	
3B1	Plans d'action canaux : animation préalable, études globales et mise en œuvre des plans d'actions	ASA Nouveau Olette	sous bassin de l'Evol (Têt Amont)	RES0201		109 900	-	109 900	36 633	36 633	36 633			
		ASA Ancien Olette	sb de l'Evol (Têt Amont)	RES0201		39 400	-	39 400	13 133	13 133	13 133			
		ASA du Rec de Baix (Têt)	axe Têt amont	RES0201		46 620	-	46 620	15 540	15 540	15 540			
		ASA de Campôme et Mosset (Castellane) (Animateur PNR, SMBVT)	sb castellane (Têt Amont)	RES0201		460 680	-	460 680	153 560	153 560	153 560			
		Union d'ASA Rotja d'Amunt	sb Rotja (Têt Amont)		158 845	-	-							
		ASA Branche Ancienne de	axe Têt amont	RES0201		25 000	-	25 000	25 000					
		ASA branche Nouvelle de marquixanes (Animateur	axe Têt amont	RES0201		89 278	-	89 278	26 409	24 369	38 500			
		ASA de Thuir	axe Têt aval	RES0201		202 700	-	202 700	67 567	67 567	67 566			
	ASA du canal des Moulins	Lancement d'une étude Adéquation Besoin-Ressource sur le canal des Moulins (Saint Féliu d'Avall) sur Le Boulès BE entech en charge de l'étude	RES0201				non connu							
		à définir (PNR/CA/SMBVT)	Animation préalable à la mise en œuvre des plans d'action suite aux études globales (structuration des ASA) : - vallée de la Castellane - vallée du Cady	RES0201			en régie							
3B2	Mise en œuvre des contrats de canaux	ASA du canal de Corbère	Presque 50% des actions en cours Trésorerie insuffisante pour supporter les actions du contrat sous 3 ans, nécessité d'allonger les délais NB : Etude hydrogéologique des relations nappe/canal à Rodès	RES0201	1 004 907	2 536 557	1 691 036	4 227 593	845 519	845 519	845 519	845 518	845 518	
		ASA des canaux du Vernet et		RES0201	50 000	6 000	-	6 000	3 000	3 000				
3B3	Projet de contrat de canaux	ASA du canal d'Ille/ACAV	En cours de rédaction	RES0201		-	-	à définir						
			Sous total 3B1-5		1 213 752	3 516 135	1 691 036	5 207 171	1 186 362	1 159 322	1 170 452	845 518	845 518	-

n° fiche action	Opérations	Maitres d'ouvrage	Précisions sur les opérations à venir	Ref. PAOT PDM	BILAN CHT	Total CHT	Prévisionnel 2nde période du contrat 2020-S1 2022	Pluriannuel CHT	2017 S2	2018	2019	2020	2021	2022 S1
					montants engagés juil. 2015-juil,2017	Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019			Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	
3B4	Elaboration de schémas directeurs AEP et diagnostics des réseaux	Commune de Mantet		RES0101	3 500									
		Commune de Ria		RES0101	78 421									
		commune de Pezilla		RES0101	39 185									
		Commune de Fontpedrouse	2e SDAEP	RES0101		35 500	-	35 500	35 500					
		PMM	SDAEP (Villeneuve-la-rivière, Baho)	RES0101		120 000	-	120 000		120 000				
		Commune d'Ille sur Têt	SDAEP	RES0101		16 950	-	16 950	16 950					
		Commune de Millas	mauvais rendement, SDAEP en projet	RES0101		-	-	-						
		Commune d'Olette	SDAEP	RES0101		10 950	-	10 950	10 950					
		Syndicat de Boulternère	SDAEP	RES0101		30 630	-	30 630	30 630					
		SIVU Conflent	Réalisation du Schéma Directeur AEP Vinça Canigou	RES0101	100 000									
3B5	Travaux de réabilsation des réseaux d'alimentation en eau potable	PMM	Supression de fuites (Pézilla, Cabestany, Ponteilla, Toulouges)	RES0202		440 000	-	440 000		440 000				
		SIVU Conflent	étude SDAEP en cours de finalisation (cf. 3B6), définira un plan d'action chiffré d'ici fin 2017	RES0202		-	-	à définir						
		SIVU Conflent	Réhabilitation de la conduite d'adduction d'eau potable du village de Molitg	RES0202	189 970	-	-	-						
		SIVOM Vallée du Cady	Renouvellement des réseau d'AEP à Corneilla de Conflent, Vernet les Bains et Casteil	RES0202	283 986	-	-	-						
		SIAEP Haute Cerdagne	Renouvellement de la conduite d'adduction fuyarde l'étang de la pradeille au pla des aveillans sur 6km	RES0202	2 175 847	-	2 724 000	2 724 000					2 724 000	
		SIAEP Haute Cerdagne	(Font Romeu hors BV mais prélèvements AEP dans les Bouillouses)	RES0202	500 000	-	-	-						
		Comunauté de Communes des Aspres	Mise en place de moyens de suivi et de pilotage du réseau AEP	RES0202		149 156	-	149 156	149 156					
			Sous total 3B6-7		3 370 909	803 186	2 724 000	3 527 186	243 186	560 000	-	2 724 000	-	-

n° fiche action	Opérations	Maitres d'ouvrage	Précisions sur les opérations à venir	Ref. PAOT PDM	BILAN CHT	Total CHT	Prévisionnel	Pluriannuel CHT	2017 S2	2018	2019	2020	2021	2022 S1
					montants engagés juil. 2015-juil,2017	1ère période du contrat S2 2017-2019	2nde période du contrat 2020-S1 2022	Prévisionnel 2017-2022	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel
3C1.1	Elaboration puis mise en oeuvre du PLG Lentilla	animateur SMBVT	PLG Lentilla Validé en 2015 : suivi	RES0303				en régie						
		ASA Llech et ASA Lentilla	PLG Lentilla : Mise en œuvre (vannes, cuvelage sur canaux et station de pompage)		4 587 984									
3C1.2	Elaboration puis mise en oeuvre du PLG Rotja	animateur SMBVT	PLG Rotja validé en juin 2017	RES0303				en régie						
		ASA Canaux de la Rotja	PLG Rotja : mise en œuvre (cuvelage canaux)			141 000	-	141 000	61 000	40 000	40 000			
3C2	Elaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) global de la Têt et mise en œuvre	SMBVT	à la suite du PGRE validé	RES0303				en régie						
			Sous total 3C		-	141 000	-	141 000	61 000	40 000	40 000	-	-	-
3D1	Travaux de raccordement de nouveaux forages sur : - la vallée de la Castellane - la vallée du Cady (3)	SIVU Conflent	raccordement nouveau forage (production moyenne et thématique qualitative importante) ou raccordement au maillage de Mosset	RES0701			-	-						
		SIVOM Vallée du Cady		RES0701	1 213 657		-	-						
3D2	Réhabilitation du réservoir de : - Pézilla - Calce	PMM	Réhabilitation du réservoir de Pézilla et achat d'eau lié à la réhabilitation du forage et du réservoir	RES0701			-	-						
			Réhabilitation du réservoir de Calce	RES0701			-	-						
			Sous total 3D		1 213 657		-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL VOLET 3					5 830 518	4 480 321	4 415 036	8 895 357	1 500 548	1 764 322	1 215 452	3 569 518	845 518	-

Volet 4 : Animer, communiquer et sensibiliser

n° fiche action	Opérations	Maitres d'ouvrage	Précisions sur les opérations à venir	Ref. PAOT PDM	Déjà inscrit dans un outil orga. et financier	BILAN CHT	Total CHT	Prévisionnel 2de période du contrat 2020-S1 2022	Pluriannuel CHT	2017 S2	2018	2019	2020	2021	2022 S1	
						montants engagés juil. 2015-juil,2017	Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019		Prévisionnel 2017-2022	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel		
4A1	Fonctionnement de la structure porteuse du contrat	SMBVT	1 Directeur - chargé de mission contrat de rivière			80 600	161 200	201 500	362 700		80 600	80 600	80 600	80 600	40 300	
		SMBVT	1 chargé de mission PAPI			58 000	116 000	145 000	261 000		58 000	58 000	58 000	58 000	29 000	
		SMBVT	1er chargé de mission gestion quantitative			58 000	116 000	145 000	261 000		58 000	58 000	58 000	58 000	29 000	
		SMBVT	1 chargé de mission gestion des milieux aquatiques			29 000	116 000	145 000	261 000		58 000	58 000	58 000	58 000	29 000	
		SMBVT	2nd chargé de mission gestion quantitative				116 000	145 000	261 000		58 000	58 000	58 000	58 000	29 000	
		SMBVT	1 technicien rivière				116 000	145 000	261 000		58 000	58 000	58 000	58 000	29 000	
		SMBVT	Nouveaux équipements pour le 2nd chargé de mission quantitatif					3 000	-	3 000		3 000				
		SMBVT	Nouveaux équipements pour le technicien					16 000	-	16 000		16 000				
			Sous total 4A1			225 600	760 200	926 500	1 686 700	-	389 600	370 600	370 600	370 600	185 300	
4A2	Déploiement de la compétence GeMAPI sur la Têt et évolution du syndicat de bassin	SMBVT				65 000			-							
4A3	Participer activement à la cohérence des politiques intra-inter BV, créer et animer des groupes de travail techniques et thématiques	SMBVT							en régie							
4A4	Etude et mise en œuvre du transfert des compétences eau, assainissement et pluvial des communes aux EPCI	4 EPCI	CCTP des études en cours			25 832	395 000	-	395 000	395 000	-	-	-	-	-	

n° fiche action	Opérations	Maitres d'ouvrage	Précisions sur les opérations à venir	Ref. PAOT PDM	Déjà inscrit dans un outil orga. et financier	BILAN CHT	Total CHT	Pluriannuel CHT	2017 S2	2018	2019	2020	2021	2022 S1	
						montants engagés juil. 2015-juil.2017	Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019		Prévisionnel 2de période du contrat 2020-S1 2022	Prévisionnel 2017-2022	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel
4B1 4B2	Suivre les opérations et leurs financement, dresser les bilans annuels à partir des indicateurs techniques et financiers Réaliser le bilan à mi-parcours du contrat et réajuster le document	SMBVT						en régie							
	Evaluation du contrat	SMBVT					-	80 000	80 000	-	-	-	-	80 000	
4C1	Mettre en œuvre un plan de communication : favoriser l'adhésion et l'implication du plus grand nombre à la démarche du contrat	SMBVT	Projet EEDD				32 000	-	32 000	-	32 000	-	-		
		SMBVT	Forum annuel jeune et grand public				15 000	-	15 000	-	5 000	10 000	-		
		SMBVT	Elaboration de livrets pédagogiques grand public				10 000	-	10 000	-	10 000	-	-	-	
		SMBVT	Elaboration de livrets pédagogiques jeune public				10 000	-	10 000	-	10 000	-	-	-	
		SMBVT	Exposition itinérante				8 000	-	8 000	-	8 000	-	-	-	
		SMBVT	Organisation d'un visite annuelle de terrain pour les élus (bus)				4 000	-	4 000	-	2 000	2 000	-	-	
		SMBVT	Kit de jeu de rôle gestion quantitative				3 000	-	3 000	-	3 000	-	-	-	
Sous total 4C1						-	82 000	-	82 000	-	70 000	12 000	-	-	
TOTAL VOLET 4						310 682	1 195 700	954 625	2 150 325	395 000	438 850	361 850	349 850	349 850	254 925

4.9 ENVELOPPE FINANCIÈRE GLOBALE ET PAR VOLET

Nous proposons de distinguer deux synthèses financières :

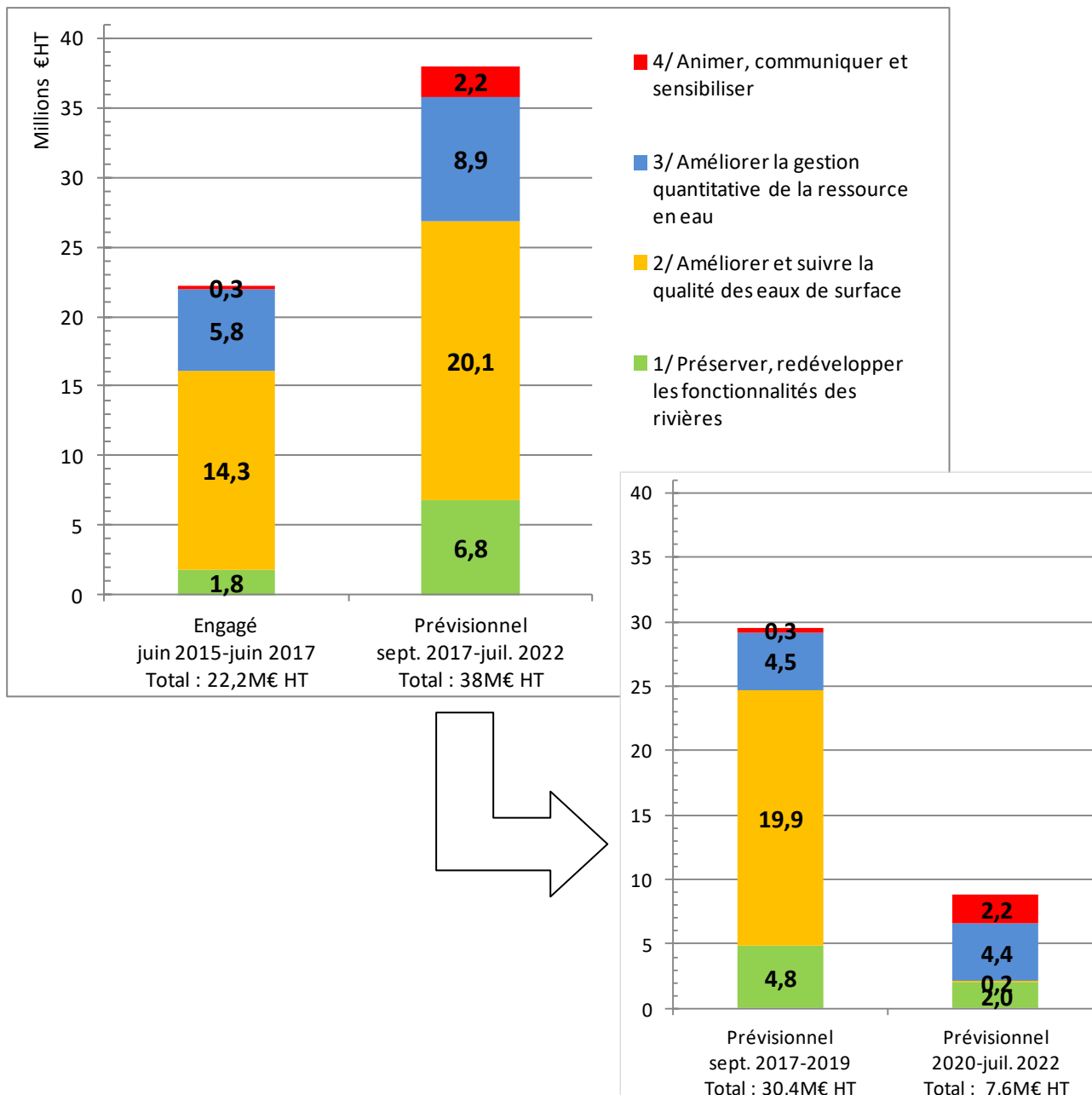
- une première correspondant aux montants engagés par les acteurs du contrat sur la période de finalisation du contrat de rivière (juin 2015-juin 2017)
- une seconde synthèse représentant la programmation prévisionnelle du contrat.

22,2M€ ont été engagés sur **les 2 ans écoulés** entre l'avant projet et le projet définitif.

Près de 38M€ devraient être engagés **sur la durée du contrat 2017-2022**.

NB :

- Les montants prévisionnels sont indicatifs.
- Le volet 1. A (PAPI : 15 000 000 €HT sur 2013-2017) n'est pas intégré dans ce total
- Le prévisionnel sur la période 2020-2022 est amené à évoluer étant entendu la révision du contrat à mi-parcours qui devrait intervenir fin 2019-début 2020.



5. CONTRIBUTION DU PROJET AUX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU SDAGE ET À LA MISE DE SON PROGRAMME DE MESURES

Il s'agit de montrer ici de manière synthétique le lien entre les actions programmées et les orientations fondamentales du **SDAGE 2016-2021**.

Orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021	Actions ou orientations correspondantes (avec numéro des fiches)
OF 0 S'adapter aux effets du changement climatique	Tout le volet 4 – animation, communication et suivi du contrat rivière 3C1 et 3C2 - élaboration et mise en œuvre de plan de gestion de la ressource 3D- rechercher des ressources de substitution Généralisation des analyses ACB et AMC sur les projets d'aménagements Élaboration et mise en œuvre du plan de gestion de la ressource en eau
OF 1 Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	Tout le volet 4 – animation, communication et suivi du contrat rivière Généralisation des analyses ACB et AMC sur les projets d'aménagements Intégration des risques et zones de mobilité dans les documents d'urbanisme
OF 2 Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques	Tout le volet 4 – animation, communication et suivi du contrat rivière 1CZH2 – Mise en œuvre du programme d'action zones humides des Bouillouses 1CZH3 – stratégie globale de gestion des zones humides
OF 3 Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Tout le volet 4 – animation, communication et suivi du contrat rivière Rôle SMBVT: centraliser et mettre à disposition les données de territoire Création d'un observatoire du risque (en partenariat avec SM du Réart) Généralisation des analyses ACB et AMC sur les projets d'aménagements
OF 4 Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau	Tout le volet 4 – animation, communication et suivi du contrat rivière Et en particulier 4A1/4A2- fonctionnement de la structure porteuse, déploiement de la compétence GeMAPI sur la Têt et évolution du syndicat de bassin 1CZH3 – stratégie globale de gestion des zones humides 1CRI1 – mise en œuvre d'un plan pluriannuel de gestion global de la Têt
OF 5 Lutte contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	2A1 - poursuivre les efforts sur l'assainissement 2A2 - limiter les apports des contaminants par lessivage des sols 2A3 - poursuivre les efforts de réduction du recours aux phytosanitaires 2A5 – améliorer la connaissance sur la pollution en PCB et supprimer les sources 2B1 – suivre l'évolution de la qualité des milieux 4C1 - communiquer et sensibiliser
OF 6 Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides	1BCB1/1BCB2/1BCB3/1BCB4 - restaurer la continuité piscicole et sédimentaire 1BMO1/1BMO2/1BMO3- restaurer la dynamique fluviale 1BMO2 - suivis topographiques de surveillance de l'incision du lit 1CRI1 – restaurer le lit et les berges de la Têt aval 1CIN1- maîtriser le développement des espèces invasives 4C1 - outils de sensibilisation et communication Généralisation des AMC sur les projets d'aménagements
OF 7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	Tout le volet 4 – animation, communication et suivi du contrat rivière 3C1 et 3C2 - élaboration et mise en œuvre du plan de gestion de la ressource 3A1 et 3A2 - améliorer les connaissances sur les prélèvements et les débits d'étiages 3B1/3B2/3B3 - optimiser la gestion de la ressource via des actions sur les canaux d'irrigation notamment via la mise en œuvre des contrats de canaux 3B4 et 3B5 - optimiser la gestion de la ressource via la réhabilitation des réseaux AEP 3.D- mobiliser des ressources alternatives
OF 8 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	4A1 - animation et pilotage du contrat de rivière et du PAPI 1CRI1- mise en œuvre du plan global de gestion de la ripisylve 1BMO1/1BMO2/1BMO3- restaurer les fonctionnalités des cours d'eau Programmation des actions dans le cadre du PAPI Têt labellisé en 2012 Élaborer une SLGRi sur le TRI approuvé Observatoire du littoral et de l'érosion marine/ submersion marine Création observatoire des risques sur BASSIN VERSANT Têt + TRI Améliorer les systèmes d'alertes et de gestion de crise Prendre en compte le risque dans l'urbanisme Préserver les zones de mobilité du fleuve

Concernant le **programme de mesures 2016-2021**, le tableau présenté en 4.8 précise pour chaque action si elle relève du PDM/PAOT66. Le travail est également détaillé à la masse d'eau dans chacune des fiches actions (cf. recueil des fiches actions).

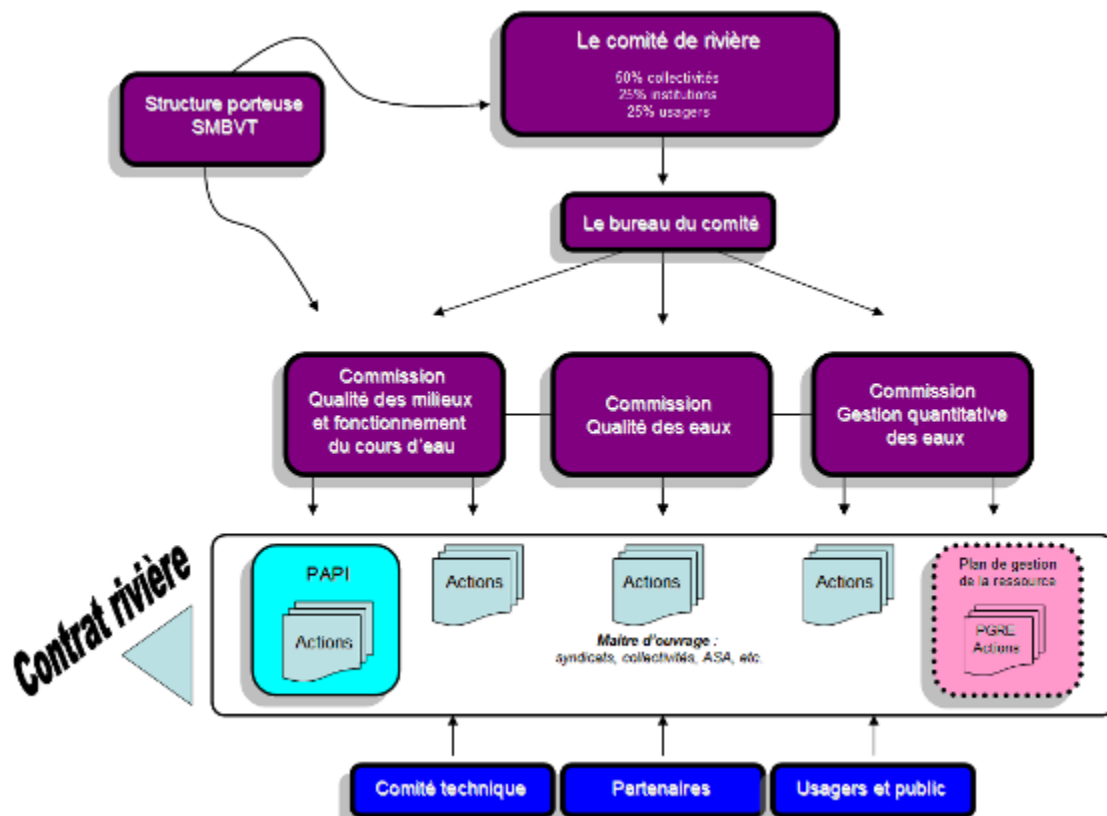
Pour mémoire, en annexe 7.1, est rappelée la grille « porté à connaissance » présentée en Comité d'Agrément d'octobre 2015 lors du passage de l'AVP. Nota : cette grille est au format « PDM 2010-2015 ». Ainsi les intitulés et/ou codification des mesures ont pu évoluer. Toutefois, le PDM 2016-2021 n'apporte pas de nouvelles mesures sur le bassin versant nécessitant de reprendre cet exercice.

6. FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE RIVIERE

6.1 LES INSTANCES

Le contrat de rivière s'élabore en concertation. Il repose sur une forte mobilisation des élus locaux, des riverains et des usagers sur un territoire cohérent et autour d'un projet commun qui consiste à réhabiliter et valoriser leur patrimoine aquatique. Des objectifs collectifs sont définis. Ils sont ensuite traduits dans un programme d'aménagement et de gestion tirant parti des potentialités écologiques du cours d'eau.

En réponse à cette approche, le SMBVT a adopté le schéma suivant :



6.1.1 Le comité de rivière

Le comité de rivière est l'organe central du contrat. Le comité représente l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin. Composé de 3 collèges (Collectivités et leurs groupements / État et établissements publics / organisations professionnelles et usagers), il est l'instance de gouvernance du contrat. Sa composition est validée par arrêté préfectoral (cf. annexe 7.2).

Il veille donc à l'application des orientations sur le terrain, au respect des priorités, tel que validés en réunion. Il s'est réuni 5 fois ; en décembre 2013 (installation du comité), février 2015 (validation des orientations du contrat), juillet 2015 (validation de l'avant-projet), juillet 2016 (avis du comité de bassin et bilan de l'année), et en juillet 2017 pour valider le contenu présent du contrat.

6.1.2 Le bureau du comité

Le comité de rivière a constitué un bureau restreint qui permet de préparer les orientations à soumettre en séance plénière et de rechercher des consensus lorsque les analyses sont divergentes. Les membres du bureau sont issus des 3 collèges :

- ✓ 6 membres du collège des Collectivités et leurs groupements : PMM, CC Roussillon Conflent, CC Conflent Canigó, CC Pyrénées Catalanes, PNR, et syndicats
- ✓ 3 membres du collège de l'État et des établissements publics : FDPPMA, ACAV et CA66
- ✓ 3 membres du collège des organisations professionnelles et usagers : Agence de l'eau, DREAL et DDTM.

6.1.3 Les commissions thématiques

Le comité de rivière a validé la mise en place de 3 commissions thématiques :

- Commission qualité des milieux et fonctionnement des cours d'eau
- Commission qualité des eaux
- Commission gestion quantitative des eaux

Elles sont chargées d'approfondir et de préparer le travail des séances plénières ainsi que pour travailler au montage technique, administratif et financier des opérations à programmer au contrat sur des thématiques bien ciblées.

Ces commissions sont composées à la fois de membres du comité syndical de la structure porteuse, d'élus représentants de structures maîtres d'ouvrages ainsi que de partenaires institutionnels. Elles se sont réunies en novembre 2014, mars 2015 et juillet 2015.

Cette organisation n'élimine pas les phases de concertations par vallées (commissions géographiques) qui sont régulièrement conduites depuis la création du SMBVT.

6.1.4 Le comité technique

Le comité technique assiste le bureau et les commissions thématiques par ses avis. Sa composition varie en fonction du besoin, mais il compte a minima: les représentants des partenaires techniques et financiers (État, Agence de l'eau, Région Occitanie, Conseil départemental) ainsi qu'un représentant par communauté et syndicat présent sur le territoire (soit 6 entités).

Bien souvent, il est également pertinent de l'élargir à d'autres organismes acteurs de l'aménagement du territoire pour renforcer les expertises : collectivités, chambre d'agriculture, RTM, Parc Naturel Régional, FDPPMA, GOR, CEN, SAGE des nappes plio-quadernaires, Université de Perpignan, etc.

6.1.5 La structure porteuse du contrat rivière

Le comité de rivière n'a pas de personnalité morale, il lui faut donc l'appui d'une structure porteuse pour élaborer, animer et suivre le contrat de rivière sur l'ensemble de son périmètre. La structure porteuse est le SMBVT.

Le SMBVT a pour objet la gestion équilibrée de la ressource en eau au sens de l'article L211-1 du Code de l'Environnement, ce qui comprend notamment la participation à la réduction de l'aléa « inondation », la participation à l'aménagement, la restauration, l'entretien et la mise en valeur de la rivière Têt, de ses

affluents et du réseau hydrographique dans le cadre de l'intérêt intercommunautaire et dans la limite des seules compétences déléguées par les collectivités membres.

Ses compétences actuelles portent sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de gestion équilibrée de l'eau à travers des outils comme le contrat de rivière ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et notamment de participation à la réduction de l'aléa « inondation » par l'élaboration d'un programmes d'actions, pouvant être mises en œuvre par le SMBVT ou par les différents maîtres d'ouvrages compétents sur le bassin versant, au travers d'un Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations (PAPI).

Comme vu précédemment, les statuts du SMBVT devraient évoluer à court terme dans le cadre de la réorganisation territoriale pour la mise en œuvre de la compétence GeMAPI. D'un syndicat d'études et d'animation, le SMBVT deviendrait syndicat de rivière avec la légitimité pour intervenir en tant que maître d'ouvrage de travaux.

6.2 SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT

La mise en œuvre des opérations prévues dans le cadre du contrat de rivière est planifiée sur 5 ans entre septembre 2017 et août 2022. Durant cette période, si le comité rivière est chargé de suivre, coordonner et évaluer la bonne réussite de cette démarche, chaque signataire et maître d'ouvrage reste responsable de la mise en œuvre (technique et financière) des actions qui le concernent.

Un suivi annuel de l'état d'avancement des actions ainsi qu'une évaluation globale du contrat (à mi-parcours et au terme des 5 ans) doit néanmoins être produit par la structure porteuse pour permettre d'apprécier les modalités et moyens mis en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs visés (cf. fiche action 4B4).

6.2.1 Des indicateurs pour constater la mise en œuvre des actions et mesurer leur effet à court terme

Une évaluation opérationnelle simple et régulière sera déployée tout au long du contrat pour suivre et quantifier l'impact des actions sur le terrain. La description des opérations menées sera complétée par des indicateurs, prédéfinis à ce stade dans les fiches actions, qui ont fait l'objet d'une validation collective lors du premier comité technique de mise en œuvre du contrat qui s'est tenu en octobre 2017.

Il s'agit de mettre en place des indicateurs de moyens et d'effets adaptés à chaque action et pouvant être renseignés facilement par les maîtres d'ouvrage.

6.2.2 Le suivi qualité des cours d'eau, un moyen d'évaluer les effets du contrat à long terme

L'objectif premier du contrat est de préserver et restaurer le bon état des cours d'eau du bassin versant de la Têt et du Bourdigou conformément à la DCE déclinée successivement dans la LEMA et la SDAGE du bassin RM 2016-2021. C'est pourquoi l'évaluation finale du contrat comprendra une analyse de l'impact des actions sur l'évolution de la qualité des masses d'eau superficielles. Cette analyse reposera sur les données qualité (physico chimique et écologique) en référence à un état initial défini principalement par les données produites par le CD66 sur sa campagne 2016-2017. D'autres études de suivi plus ponctuelles pourront alimenter, consolider la définition de l'état initial.

6.2.3 Un tableau de bord pour suivre en continu les actions du contrat

Pour assurer la cohérence d'ensemble et estimer à la fois la dynamique du contrat ainsi que l'opportunité d'éventuelles réorientations stratégiques, le SMBVT, structure porteuse, centralisera annuellement les

informations transmises par les différents maîtres d'ouvrages afin de tenir à jour un tableau de bord de suivi des opérations.

S'agissant d'un premier contrat de rivière il a en effet été convenu avec les principaux partenaires, dont l'Agence de l'eau, de mettre en place un protocole pragmatique mais efficace en reportant notamment : l'état d'avancement des actions, les crédits engagés et l'état des indicateurs de suivi. L'objectif est de faciliter la réalisation d'un bilan annuel, faciliter le travail d'évaluation à mi-parcours puis l'évaluation du dispositif à la fin de contrat (bilan technique, financier et appréciation qualitative de la démarche cf. fiche action 4B4).

Le tableau de bord du contrat est présenté en annexe 7.5.

6.2.4 Communiquer pour réaliser le contrat

Il semble indispensable de rappeler que la réussite du contrat tient beaucoup à la capacité « à faire » des maîtres d'ouvrage et au bon fonctionnement des instances.

Pour ce faire, le partage d'expériences, réussites et points de blocage, est incontournable. Plusieurs dispositifs sont envisagés (groupe de travail, sorties, plaquettes d'information, travail d'animation et de sensibilisation,...). Cette mise en commun doit permettre un effet d'entraînement sur le bassin versant et pourrait permettre également la naissance et définition de nouvelles actions à inscrire pour la 2nde partie du contrat.

7. ANNEXES

7.1 GRILLE DE PORTÉ À CONNAISSANCE

Sous Bassin Versant : Têt et Multicoche CO_17_18				Non classifié	La Têt de la source à la retenue des Bouillottes	La Bèze	Bois amont de Bouillottes	Bois aval de Bouillottes	Lectilla	Caslabonne	El Ravi	La Ribère	Rivière de Ballonvaux	Rivière de Carv	Rivière de Caillan	Rivière de Liège	
				2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Paramètres associés au report																	
problèmes à traiter	référence OMAE	code OMA	désignation	mesures													
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS																	
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021 pour les zones des zones protégées et communes de l'agglomération 2022														
	OF SA	0004	réviser et mettre en œuvre un schéma de gestion des eaux pluviales														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
Pollution agricole hors pesticides	OF SO		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SO		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SO		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SO		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
Pollution par les pesticides	OF SO	0001	mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SO	0002	mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SO	0003	mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SO	0004	mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
Pollution agricole : érosion, phytotoxine et autres produits	OF SO		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SO	0001	mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SO	0002	mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SO	0003	mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
Berge pour la santé	OF SE		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SE	0001	mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SE	0002	mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SE	0003	mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
Préservation de la qualité des eaux destinées aux usages	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
FONCTIONNALITES NATURELLES DES EAUX																	
Qualité de l'environnement paysager	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
Qualité écologique	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
Qualité morphologique	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
Problème de transport sédimentaire	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
Biodiversité et eau	OF SO		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SO		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SO		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SO		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
Qualité sociale à améliorer ou développer	OF SA	1410	mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SA		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
DESÉQUILIBRE QUANTITATIF																	
Deséquilibre quantitatif	OF SE		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SE		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SE		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														
	OF SE		mettre les réseaux des villages proches sous surveillance pendant 2020 et 2021														

Sous Bassin Versant : Têt et Multicoche
C0_17_16

Sous Bassin Versant : Têt et Multicoche C0_17_16				Basin Massieu	Rivière des Croses	Ruisseau de Libérie	Ruisseau de Gimouli	Ruisseau de Villeneuve	Ruisseau de la Doue	Forêt de Laragne	Ruisseau de Combe	Ruisseau de Lalou	Ruisseau de Tarnach	Ruisseau de Léris	Ruisseau de Esterre	Etat	
problèmes à traiter				réseau état	coche	coche	coche	coche	coche	coche	coche	coche	coche	coche	coche	coche	coche
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS																	
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	OF 5A		Établir un inventaire des ouvrages existants les communes de France (2007 et 2010). Établir un inventaire des autres ouvrages les communes de France (2007). Établir un inventaire des ouvrages existants des communes de France (2007). Contrôles DTEP. Contrôles réalisés dans les agglomérations d'EP sans dispositifs particuliers existants.														
	OF 5A	3004 3011	Établir et tenir à jour un inventaire des points de vue privés. Établir les points de vue privés des communes de France (2007). Établir les points de vue privés des communes de France (2007).														
Substances dangereuses hors pesticides	OF 5C		Établir un inventaire des substances dangereuses. Contrôles DTEP.														
	OF 5C	5A32	Contrôler les consommations de reconnaissance, vérifier les autorisations de legs. OF 5C 5A33														
Pollution par les pesticides	OF 5D		Administration des pesticides. Contrôles DTEP. Contrôles DTEP.														
	OF 5D	5D01	Réaliser les surfaces alternatives et utiliser des techniques alternatives au traitement chimique et zones agricoles.														
Pollution agricole : Pesticides, phytosanitaires et matières organiques	OF 5B		Administration des pesticides. Contrôles DTEP. Contrôles DTEP.														
	OF 5B	5B02	Établir les plans de traitement. Administration des plans d'action. Établir un inventaire des plans d'action.														
Niveau pour la santé	OF 5E		Administration des pesticides. Contrôles DTEP. Contrôles DTEP.														
	OF 5E	5E10	Établir les mesures de réduction d'usage, plan d'usage et plan de gestion de l'usage. OF 5E 5E11														
Préparation de la qualité des eaux destinées aux usages	OF 5A		Administration des pesticides. Contrôles DTEP. Contrôles DTEP.														
	OF 5A	5A02	Établir les plans de traitement. Administration des plans d'action. Établir un inventaire des plans d'action.														
FONCTIONNEMENTS NATURELS DES MILIEUX																	
fonctionnement du fonctionnement hydrologique	OF 5A		Administration des pesticides. Contrôles DTEP. Contrôles DTEP.														
	OF 5A		Administration des pesticides. Contrôles DTEP. Contrôles DTEP.														
conséquences écologiques	OF 5A		Administration des pesticides. Contrôles DTEP. Contrôles DTEP.														
	OF 5A	3011	Établir un inventaire des points de vue privés. Établir les points de vue privés des communes de France (2007). Établir les points de vue privés des communes de France (2007).														
Dégradation des phytologiques	OF 5A		Administration des pesticides. Contrôles DTEP. Contrôles DTEP.														
	OF 5A	3011	Établir un inventaire des points de vue privés. Établir les points de vue privés des communes de France (2007). Établir les points de vue privés des communes de France (2007).														
Problèmes de transport sédimentaire	OF 5A		Administration des pesticides. Contrôles DTEP. Contrôles DTEP.														
	OF 5A	3011	Établir un inventaire des points de vue privés. Établir les points de vue privés des communes de France (2007). Établir les points de vue privés des communes de France (2007).														
Stabilité et eau	OF 5B		Administration des pesticides. Contrôles DTEP. Contrôles DTEP.														
	OF 5B	3011	Établir un inventaire des points de vue privés. Établir les points de vue privés des communes de France (2007). Établir les points de vue privés des communes de France (2007).														
Qualité locale à traiter ou développer	OF 5	1810	Établir un inventaire des points de vue privés. Établir les points de vue privés des communes de France (2007). Établir les points de vue privés des communes de France (2007).														
	OF 5	1810	Établir un inventaire des points de vue privés. Établir les points de vue privés des communes de France (2007). Établir les points de vue privés des communes de France (2007).														
RESCOURSES QUANTITATIF																	
Disponibilité quantitative	OF 5		Administration des pesticides. Contrôles DTEP. Contrôles DTEP.														
	OF 5	3011	Établir un inventaire des points de vue privés. Établir les points de vue privés des communes de France (2007). Établir les points de vue privés des communes de France (2007).														
Disponibilité quantitative	OF 5		Administration des pesticides. Contrôles DTEP. Contrôles DTEP.														
	OF 5	3011	Établir un inventaire des points de vue privés. Établir les points de vue privés des communes de France (2007). Établir les points de vue privés des communes de France (2007).														

7.2 COMPOSITION DU COMITÉ RIVIÈRE (ARRÊTÉ PRÉFECTORAL)

Arrête

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n° 2013123-0010 du 3 mai 2013 sont abrogées.

Article 2 : Objet

Il est institué un comité de rivière du bassin versant de la Têt et du Bourdigou chargé du pilotage, de l'élaboration, et de l'approbation du dossier définitif de candidature du contrat de bassin versant de la Têt et du Bourdigou en vue de sa présentation au Comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée.

Une fois le contrat agréé et signé, le comité de rivière du bassin versant de la Têt et du Bourdigou est chargé de suivre la réalisation des opérations programmées et de leur évaluation.

Article 3 : Composition

Le comité de rivière du bassin versant de la Têt et du Bourdigou est composé de 35 membres réparti comme suit :

COLLEGE N° 1 : 16 membres - Collège des Collectivités territoriales, de leurs groupements et des Etablissements publics

- Le président du syndicat mixte du bassin versant de la Têt ou son représentant,
- Le président de la Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée ou son représentant,
- Le président de la Communauté de Communes Roussillon Confient ou son représentant,
- Le président de la Communauté de Communes Vinça Canigou ou son représentant,
- Le président de la Communauté de Communes Canigou Val Cady ou son représentant,
- Le président de la Communauté de Communes du Confient ou son représentant,
- Le président de la Communauté de Communes Capcir Haut Confient ou son représentant,
- Le président du SCOT Plaine du Roussillon ou son représentant,
- Le président du Syndicat Mixte d'Assainissement entre la Têt et l'Agly ou son représentant,
- Le président du Syndicat Mixte Basse Castechnou ou son représentant,
- Le président du Service Public d'Assainissement non collectif SPANC 66 ou son représentant,
- Le président du Conseil Régional ou son représentant,
- Le président du Conseil Général ou son représentant,
- Le représentant du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon,
- Le président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes ou son représentant,
- Le président du Syndicat Mixte grand site Canigou ou son représentant,

COLLEGE N° 2 : 11 membres - Collège des organisations professionnelles, des usagers et des associations

- Le président de la Fédération Départementale de Pêche et des Milieux Aquatiques ou son représentant,
- Le président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales ou son représentant,
- Le président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant,
- Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant,
- Le concessionnaire des usines hydroélectriques de la Têt ou son représentant,
- Le président du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion ou son représentant,
- Le président du Groupe Ornithologique du Roussillon ou son représentant,
- Le président de l'Association Départementale des Associations Syndicales d'Irrigation et d'Assainissement - ADASIA ou son représentant,
- Un représentant des Associations Syndicales Autorisées de l'aval du barrage de Vinça : président de l'ACAV (Association des Canaux Aval Vinça), ou son représentant,
- Un représentant des Associations Syndicales Autorisées de l'amont du barrage de Vinça : président de l'ASA de la Litora, ou son représentant,
- Un représentant des Associations Syndicales Constituées d'Office : président de l'ASCO de la Têt à Millas, ou son représentant.



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 28 Juin 2013

ARRETE PREFECTORAL N° 2013179-0007

portant composition du comité de rivière du Bassin versant de la Têt et du Bourdigou

LE PREFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service de l'Eau et des Bâtiqes
Unité Politique de l'Eau
Horaires d'ouverture au public :
09h.00 – 11 h.30
14 h.00 – 16 h.00

Accueil du public étiné :
19, avenue Grande Bretagne
66023 PERPIGNAN Cédex

Dossier suivi par :
Lydia Sabaté
☎ : 04.68.51.95.50
✉ : 04.68.51.95.80

courriel : lydia.sabate@pyrenees-orientales.gouv.fr
Référence : 2013-arrete-comite-riviers-04.doc

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau,

VU le code de l'environnement et notamment son livre II,

VU la circulaire du 30 janvier 2004 du ministère de l'écologie et du développement durable relative aux contrats de rivière et de baie ;

VU le dossier sommaire de candidature du contrat de rivière pour bassin versant de la Têt et du Bourdigou en date du 11 Juillet 2012 ;

VU la délibération n° 2012-44 du 15 Octobre 2012 du comité de bassin Rhône-Méditerranée donnant avis favorable à l'agrément préalable du contrat de bassin versant de la Têt et du Bourdigou ;

VU les réponses données aux consultations lancées le 18 Décembre 2012 en vue de la désignation des membres du comité de rivière du bassin versant de la Têt et du Bourdigou ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013123-0010 du 3 mai 2013 portant sur composition du comité de rivière chargé d'élaborer le contrat de rivière du Bassin versant de la Têt et du Bourdigou,

CONSIDERANT l'intérêt que revêt la constitution d'un comité de rivière du bassin versant de la Têt et du Bourdigou ;

CONSIDERANT que l'élaboration d'un contrat de bassin versant facilitera l'atteinte des objectifs fixés par la directive européenne cadre sur l'eau et par le SDAGE Rhône-Méditerranée approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 20 novembre 2009 ;

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général de Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

Article 7 : Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et à sa notification.

Par conséquent, une copie du présent arrêté :

- ✓ est adressée à chacun des membres du Comité de bassin versant,
- ✓ est publiée au recueil des actes administratifs, consultable sur le site des « Services de l'Etat dans les Pyrénées-Orientales »,
- ✓ est insérée dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Pyrénées-Orientales,
- ✓ est mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte du bassin versant de la Têt.



René BIDAL

COLLEGE N° 3 : 8 membres - Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics

- Le préfet du département ou son représentant,
- Le directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée ou son représentant (AERMC),
- Le directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant (ARS),
- Le directeur régional ou son représentant de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Le directeur régional ou son représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA),
- Le chef de service ou son représentant de Restauration des Terrains de Montagne (ONF),
- Le directeur régional ou son représentant de l'Office National Chasse et Faune Sauvage (ONCFS),
- Le directeur ou son représentant du Conservatoire du Littoral.

Article 4 : Présidence du Comité

Le Président du comité de rivière du bassin versant de la Têt et du Bourdigou est élu par les membres du collège n° 1 - Collège des Collectivités Territoriales, de leurs groupements et des établissements publics.

Le secrétariat est assuré par le Syndicat Mixte du bassin versant de la Têt.

Article 5 : Fonctionnement

Le comité de rivière du bassin versant de la Têt et du Bourdigou peut constituer un bureau restreint et s'organiser librement en commissions géographiques et/ou groupes de travail auxquels il peut inviter des personnalités administratives, des élus et des personnes compétentes.

Il peut, s'il le souhaite, mettre en place un règlement intérieur.

Le comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son président.

Il établit chaque année le compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre du contrat et le programme des opérations à effectuer au cours de l'année suivante.

Au terme du contrat de bassin versant de la Têt et du Bourdigou, un rapport de réalisation du contrat et d'évaluation des résultats obtenus est présenté au comité de rivière du bassin versant de la Têt et du Bourdigou. Ce rapport est communiqué au Préfet des Pyrénées-Orientales et au Comité de Bassin Rhône Méditerranée.

Article 6 : Durée du contrat

Le comité de rivière du bassin versant de la Têt et du Bourdigou est mis en place pour la durée du contrat.

7.3 AGRÈMENT DU COMITÉ DE BASSIN (23 OCTOBRE 2015)

- la restauration morphologique du lit de la Basse entre l'A9 et la confluence avec la Têt ainsi que la restauration du Bourdigou ;
- la restauration physique d'un site pilote de recharge sédimentaire de la Têt à l'aval du barrage de Vinça ;

DEMANDE d'engager une réflexion globale sur les zones humides sur l'ensemble du bassin versant afin d'établir, en première phase de contrat, un plan de gestion stratégique des zones humides visant à prioriser et à coordonner les actions futures en seconde phase de contrat ;

DEMANDE la réalisation, d'ici fin 2016, d'un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) à l'échelle du bassin versant ainsi que l'élaboration des plans locaux de gestion sur les ressources très déficitaires. La mise en œuvre du PGRE devra suivre son élaboration. Le bilan à mi-parcours du contrat devra attacher une attention particulière à l'avancée de ce programme ;

DEMANDE au syndicat d'animer la concertation au sein de ses instances afin de permettre le déploiement de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant ;

RECOMMANDÉ la nécessaire évolution des compétences du syndicat mixte pour intégrer les missions d'entretien et de maîtrise d'ouvrage des travaux en rivière, ainsi que le renforcement de ses effectifs pour permettre un pilotage efficace de l'outil contractuel et des actions qui en découlent ;

INSISTE sur la prise en compte des autres démarches de planification ou de programmation, à savoir le PAPI « Têt », le SAGE des nappes plio-quaternaire du Roussillon et les contrats de canaux ;

RAPPELLE que le dossier définitif du contrat devra prévoir :

- un résumé faisant ressortir les principales problématiques du bassin versant et les actions prioritaires à engager, en lien avec le programme de mesures, pour respecter les objectifs environnementaux du SDAGE 2016-2021 ;
- un tableau de bord permettant de suivre l'avancement des actions et d'évaluer l'efficacité du contrat, avec des indicateurs pertinents et mesurables de suivi de la procédure, des objectifs et de l'état du milieu, en précisant le gain environnemental. Ce tableau de bord contribuera à la communication sur l'ensemble du projet ;
- un bilan à mi-parcours et une évaluation en fin de contrat, pour suivre l'avancement des réalisations et évaluer l'efficacité du contrat ;

ENCOURAGE la poursuite de la construction du contrat du bassin versant de la Têt et du Bourdigou avec la mise en place de groupes de travail spécifiques réunissant l'ensemble des acteurs du territoire ;

DEMANDE que le projet de contrat soit présenté au comité de rivière dans les meilleurs délais au regard des enjeux liés à ce territoire ;

EMET sur ces bases un avis favorable sur l'avant-projet du contrat de bassin versant de la Têt et du Bourdigou.

Le Président du Comité de bassin,



Michel DANTIN

COMITE D'AGREMENT DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2015

DELIBERATION N° 2015-23

AVANT-PROJET DE CONTRAT DU BASSIN VERSANT DE LA TET ET DU BOURDIGOU (66)

Le comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée, délibérant valablement,

Vu le règlement intérieur du comité de bassin Rhône Méditerranée, notamment son article 21 relatif au comité d'agrément,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône Méditerranée,

Vu la délibération n° 2012-5 du comité de bassin du 14 septembre 2012 relative à la réforme de la procédure du comité d'agrément,

Vu la délibération n°2012-44 du comité d'agrément du 15 octobre 2012 relatif au dossier sommaire de candidature du contrat de rivière de la Têt et du Bourdigou,

Vu l'avant-projet du contrat de bassin versant de la Têt et du Bourdigou,

Vu le rapport du directeur de la délégation régionale de l'agence de l'eau,

FELICITE le syndicat mixte du bassin versant de la Têt et du Bourdigou pour l'importance du travail conduit et reconnaît la contribution de l'avant-projet de contrat à la mise en œuvre du projet de SDAGE 2016-2021 et de son programme de mesures. L'avant-projet prend en compte les principaux enjeux identifiés dans ce bassin versant par le programme de mesures que sont, notamment, la restauration de la continuité écologique et la gestion quantitative ;

SOULIGNE l'importance de programmer dans les meilleurs délais les actions prioritaires nécessaires à l'atteinte du bon état des masses d'eau, pour respecter les objectifs dans les échéances fixées ;

DEMANDE d'aller plus loin dans la mise en œuvre des actions nécessaires à la restauration morphologique des cours d'eau, en engageant les études préalables en première phase du contrat sur les années 2016 à 2018 puis en démarrant les travaux en seconde phase de contrat sur la période 2019-2020, pour les opérations prioritaires suivantes :

7.4 APPROBATION DU CONTRAT PAR LE COMITÉ RIVIÈRE (5 JUILLET 2017)

Le contrat de rivière du bassin versant de la Têt porte sur les axes suivants :

Volet 1 : préserver, redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins

- 1A : gérer le risque inondation en tenant compte du bon état des cours d'eau (PAPI)
- 1B : améliorer, restaurer la dynamique fluviale et la continuité écologique
- 1C : préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels

Volet 2 : améliorer la qualité des eaux superficielles

- 2A : améliorer la qualité des eaux
- 2B : suivre la qualité des eaux

Volet 3 : améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau > Plan de gestion de la ressource

- 3A : acquérir et valoriser les connaissances sur les ressources et les usages
- 3B : mettre en œuvre une gestion économe de la ressource en eau
- 3C : organiser la gestion concertée et partagée de la ressource en eau
- 3D : prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource

Volet 4 : Animer, fédérer, communiquer et sensibiliser

- 4A : animation du contrat de rivière, PGRI et PAPI
- 4B : suivre et évaluer le contrat
- 4C : communiquer et sensibiliser

Le SMBVT est la structure reconnue et légitime pour porter et animer ce dossier. Son rôle et sa contribution sont indispensables.

- Il assure l'élaboration, l'animation ainsi que le suivi et le bilan du contrat
- Il est la structure porteuse et assure le secrétariat du comité de rivière
- Il conseille et coordonne les maîtres d'ouvrages à l'échelle du bassin,
- Il met à disposition des cahiers des charges, des méthodes et résultats,
- Il facilite et rassemble les partenaires techniques et financiers,
- Il réoriente les dossiers techniques afin qu'ils respectent les objectifs globaux
- Il intervient, il sert de relais auprès des collectivités territoriales et des riverains

Le SMBVT porte des études entrant dans le cadre d'une vraie solidarité amont-aval mais ne réalise pas de travaux pour le moment. En revanche, il est associé à chacune des actions dont il n'assume pas forcément directement la maîtrise d'ouvrage.

Un avant projet (AVP) validé localement en juillet 2015.

Il a été présenté en MISEN en juin 2015 puis au comité syndical et comité rivière en juillet 2015. En octobre de la même année il a été présenté au comité de bassin à LYON par le Vice président Francis CLIQUE, Fanny DEBEURNE (chargé de mission gestion quantitative) et Fabrice CAROL (directeur et coordinateur des outils contractuels du syndicat). Il a reçu un avis favorable, encourageant les acteurs de la vallée à poursuivre leurs actions et confortant le SMBVT dans son action de fédérateur des maîtrises d'ouvrage ou porteur de projets ambitieux.

Le comité de bassin a néanmoins demandé au SMBVT de consolider ou préciser certains axes, notamment sur la question de la gouvernance (évolution statutaire et renforcement des équipes du SMBVT), des pollutions diffuses (pesticides notamment, concertation avec le monde agricole) et les zones humides, en lien avec GEMAPI. L'année 2016 a donc été mise à profit par le SMBVT pour travailler sur de nouvelles actions venant compléter l'AVP tel que validé initialement. A l'inverse, d'autres actions ont été réalisées depuis.

Délibération n°17/19

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TÊT

3 Rue Edmond Bartissol – 66000 PERPIGNAN
Tél. 04.68.35.05.06 & Fax 04.68.34.26.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an 2017 et le 5 juillet à 17h00, s'est tenue, en mairie quartier nord de perpignan, une séance du Conseil Syndical sous la présidence de M. Richard PULY-BELLI, président en exercice.

Assistaient à la réunion au moment du vote :

PMCA : Mme Cécile MARGAIL - Viviane SALLARES - MM. : José LLORET - Charles DURAND
Geoffrey TORRALBA - Francis CLIQUE - Jacques POMAREDE (suppléant de M. Robert TAILLANT) Louis PUJOL - Patrick GOT - Robert VILA - Jean-Louis VERNET : Délégués Communautaires

SM BASSE CASTELNOU : M. Roger MAJORAL - : Délégué Syndical

SMA TET/AGLY : MM. Paul GRAND - Alain TROUSSEU - Pierre PAGNON - Michel CRISTINE
- Roger DUCASSY - Bernard BOUSQUET - Thierry AVANZI - Jean-Louis CAPDEVIELLE : Délégués Syndicaux

C.C. ROUSSILLON CONFLENT : Mme Marie-Christine GRAU - : Déléguée Communautaire

C.C. CONFLENT CANIGOU : MM. Louis VILA - Henri SENTENAC : Délégués Communautaires

Etaient absents et excusés :

PMCA : Mme Annabelle BRUNET - MM. Jean-Paul BILLES - Jean-Claude BAUZIL - Patrick PASCAL - Pierre PARRAT : Délégués Communautaires

SM BASSE CASTELNOU : MM. Alphonse PUIG - Pierre MAURY - Henri BERTRAND - Jean-Pierre PASCAL - Daniel ERRE : Délégués Syndicaux

SMA TET/AGLY : MM. Jean-Luc MALÉ - Jean-Louis MAGNAC - : Délégués Syndicaux.

C.C. ROUSSILLON CONFLENT : Mme Gisèle BELTRAN-CHARRE - MM. Alain DOMENECH - Gérard SOLER : Délégués Communautaires

C.C. CONFLENT CANIGOU : MM. Pierre BOUSIGUE - Roger PAILLES - Vincent MIGNON - Serge JUANCHICH : Délégués Communautaires

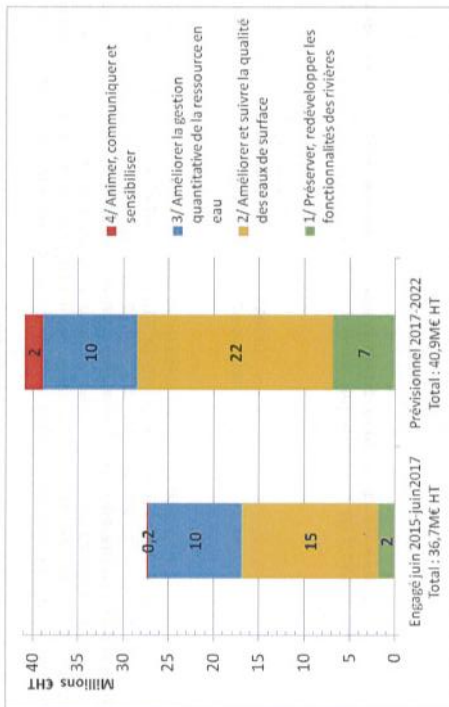
C.C. PYRENEES CATALANES : M. Jean-Pierre FOUGERE : Délégué Communautaire

Communes Isolées : Mme Hélène JOSENDE : Maire - Angoustrine Villeneuve les Escaldes - M. Daniel RIBERE : Adjoint au maire - La Bastide

Objet : Validation du contrat de rivière - Autorisation de dépôt du dossier

Le SMBVT, dont les compétences portent notamment sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de gestion équilibrée de la ressource en eau sur le bassin de la Têt, est la structure porteuse et l'animateur de la démarche de contrat de rivière à l'échelle de son bassin versant. Pour rappel, le contrat de rivière est une démarche contractuelle qui prévoit de manière opérationnelle (programme d'actions généralement sur 5 ans, désignation des maîtres d'ouvrages, du mode de financement, des échéances de travaux, etc.) les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour répondre aux enjeux du territoire ainsi qu'au bon état des masses d'eau au sens du SDAGE.

Bilan des actions réalisées par les acteurs du bassin entre 2015 et 2017 : 36M€ HT.
Montant prévisionnel des actions pour la période 2017 - 2022 : 40M€ HT
 (programme multi-maîtrise d'ouvrage / dont accord cadre PMCU - AERMC : 20M€ HT).



La version consolidée (finale) du contrat de rivière est prête à être déposée.

Le programme d'actions de la version finale du projet présenté ce jour a été élaboré sur la base d'une large concertation à travers des groupes de travail techniques, politiques et parfois thématiques ou géographiques. Le bureau du SMBVT et son conseil syndical avait préalablement validé en 2015 plusieurs orientations et actions portées par le SMBVT.

Le Calendrier : afin de bénéficier des meilleurs taux de subventions possibles (fin du dixième programme de l'agence de l'eau) et eu égard au stade d'avancement de la démarche il a été décidé de déposer le contrat cette année 2017, sachant qu'il s'agit d'un engagement sur au moins 3 ans (+2ans) avec un bilan à mi-parcours permettant d'ajuster le programme et le budget en cours de route. Le retro-planning de l'agence de l'eau (principal contributeur) demande que le dossier soit déposé au plus tard fin juillet.

Dans le détail ;

- concertation technique entre Janvier et juillet 2017
- point sur les différentes actions avec les maîtres d'ouvrage ; mai à juillet 2017
- passage en MISE le 4 juillet 2017
- validation comité rivière le 5 juillet
- validation comité syndicat SMBVT (structure porteuse) le 5 juillet
- dépôt du dossier au niveau de l'agence de l'eau ; 1er Août 2017
- passage en commission des aides : 20 octobre 2017
- Lancement des actions dès acceptation et accord financier : novembre 2017

Concernant le SMBVT : la plupart des opérations prévues dans le contrat rivière et sous maîtrise d'ouvrage SMBVT ont été validées lors du 4e comité rivière ainsi que lors des deux derniers débats d'orientations budgétaires en 2016 et 2017. Elles répondent notamment et strictement à son objet statutaire. Il s'agit principalement ;

- du portage et de l'animation de la démarche
- du portage d'actions de sensibilisation et communication
- de la définition d'un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du bassin
- du lancement d'une réflexion sur la restauration du lit de la Têt aval incisé

Les équipes techniques du SMBVT devraient se renforcer sur les volets GEMA (gestion des milieux aquatiques) et PGRE (plan de gestion de la ressource en eau) avec la création de postes pour lesquels le contrat permet l'accès à des financements de l'ordre de 50 % (pour une technicien rivière) à 80 % (pour le technicien PGRE).

Pour ce qui relève des opérations de travaux en rivière et notamment la restauration puis l'entretien des cours d'eau, le SMBVT n'est pas encore compétent (dans ses statuts) mais vise à l'être en 2018 par le biais de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Il est donc envisagé de le porter maître d'ouvrage de ses opérations mentionnant "sous réserve de son évolution statutaire" ce qui permettrait à minima de geler les financements potentiels prévus en 2018 et 2019 et donc d'en faire profiter les EPCI et l'ensemble du territoire : les travaux pourraient bénéficier d'aides à hauteur de 30 sur les 2 premières années.

Vu les éléments de contexte rappelés ci-dessus,
 Vu la présentation détaillée faite en séance,
 Vu les orientations budgétaires 2017,
 Vu les subventions escomptées,

Oui l'exposé du président et des agents techniques, le Comité syndical après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE un avis favorable au programme d'actions du contrat sur 2017 - 2022
- CONFIRME le rôle du SMBVT en tant que structure porteuse du contrat de rivière
- CONFIRME l'engagement du SMBVT sur les actions qui le concernent (sous réserve du budget et subventions escomptées)
- VALIDE l'engagement du SMBVT sur les travaux en rivière (sous réserve des modalités de mise en œuvre de GEMAPI au 01/01/18.
- AUTORISE le dépôt de ce dossier au 1er Août 2017
- AUTORISE monsieur le président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération : signature de toutes pièces utiles, signature de la convention cadre entre le porteur du projet et les partenaires techniques et financiers ainsi que les demandes de subventions afférentes à la bonne mise en œuvre du dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents au registre des délibérations.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



PREFECTURE
 PYRÉNÉES - ORIENTALES

11 JUL. 2017

COURRIER

7.5 TABLEAU DE BORD

n° fiche action	Opérations	Maitres d'ouvrage	Précisions sur les opérations à venir	Ref. PAOT PDM	planning opérationnel						commentaires	date du dernier commentaire	
					2017 S2	2018	2019	2020	2021	2022 S2			
1BCB1 1BCB2 1BCB5	Restauration de la continuité écologique sur la Têt aval sur 4 Ouvrages Liste 2 + 1 ouvrage non contraint réglementairement	PMM	Passage à gué du palais des expositions et radier du pont Joffre En bilan : AVP et MOE. En prévisionnel : travaux	MIA0301							MOE sur le 2nd semestre 2017. DLE avant fin 2017. démarrage travaux 2ème trimestre 2018	01/08/2017	
		DIRSO	Seuil de Millas : Travaux								DLE remis au 2nd semestre 2017. DCE constitué avant fin 2017. Travaux en 2018	01/08/2017	
		CD66	Passage à gué de Pézilla études + travaux								réalisation de l'esquisse, du dossier réglementaire puis des travaux	01/08/2017	
1BCB3	Restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau du bassin amont : ouvrages en liste 2	SHEM	Ouvrage Salitte. ROE45793	MIA0301									
		SHEM	Ouvrage Riberole haute. ROE45969	MIA0301									
		SHEM	Ouvrage Riberole basse. ROE45970	MIA0301									
		SHEM	Ouvrage Carança - travaux	MIA0301								phase PRO, DLE puis travaux	01/08/2017
		SHEM	Ouvrage Paillat - travaux	MIA0301								phase PRO, DLE puis travaux	01/08/2017
1BMO1	Mise en œuvre d'un plan de réinjection des matériaux à l'aval du barrage de Vinça	CD66		MIA0204							élaboration du protocole et remise du dossier réglementaire pour mise en œuvre de la 1ère injection en 2017	01/08/2017	
1BMO2	Mise en œuvre d'un suivi topographique de surveillance des phénomènes d'incision du lit de la Têt aval en vue de restaurer un profil d'équilibre	SMBVT		MIA0204							2 campagnes de levés topo : 2017 et 2020	01/08/2017	
1BMO3	Etude type AVP sur le linéaire incisé et définition d'un projet pilote de restauration du lit de la Têt type PRO Etude recharge latérale et définition type PRO sur un à deux sites	SMBVT si gémapien	AVP/esquisse sur les 11km incisés entre Saint Feliu et l'A6, AVP+PRO pour le site pilote d'1km, puis AVP pour la recharge latérale	MIA0202 MIA0204							démarrage de l'étude de restauration (phase esquisse pour 11 km phase PRO pour 1 km) début 2018 et de l'étude sur la mobilisation sédimentaire latérale début 2019	01/08/2017	
Sous total 1B													
1CRI1	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau	SMBVT si gémapien	Restauration (primo intervention) de la ripisylve sur 3 ans intégrant la gestion des invasives (hors campagne spécifique d'élimination)								démarrage du dossier (DIG et dossier réglementaires pour la 1ère tranche de restauration (secteurs prioritaires)) au 2ème semestre 2017	01/08/2017	
		SMBVT si gémapien	Entretien de la ripisylve intégrant la gestion des invasives (hors campagne spécifique d'élimination)								intervention réalisée post restauration	01/08/2017	
		SMBVT si gémapien	Entretien différencié des atterrissements intégrant la gestion des invasives (hors campagne spécifique d'élimination)								démarrage du dossier (DIG et dossier réglementaires pour la 1ère tranche de restauration (secteurs prioritaires)) au 2ème semestre 2017	01/08/2017	
1CIN1	Campagnes spécifiques d'élimination des EEE	SMBVT si gémapien, PNR, PMM	Sous réserve d'opportunité au vu du diagnostic de l'état des stades de développement fait par le technicien rivière								intervention réalisée en fonction des besoins estimés par le technicien rivière au moment de la mise en œuvre de la restauration de la ripisylve	01/08/2017	
1CZH1	Mise en œuvre d'un programme d'action concerté pour la préservation et la restauration des zones humides du site classé des Bouillouses	PNR, CD66, FDPMA, ONF66, SHEM, SMBVT	Restaurations sur les ZH du BV, suivi faune flore, Actions de communication	MIA0602							cf. PG ZH	01/08/2017	
1CZH2	Plan de gestion du Bourdigou : élaboration puis mise en œuvre	PMM									élaboration du plan de gestion sur 2019-2020 puis mise en œuvre	01/08/2017	
1CZH3	Elaboration d'une stratégie globale de gestion des zones humides au regard des services rendus	SMBVT									démarrage de l'élaboration début 2019, mise en œuvre à partir de mi 2020	01/08/2017	
Sous total 1C													
TOTAL VOLET 1													

n° fiche action	Opérations	Maitres d'ouvrage	Précisions sur les opérations à venir	Ref. PAOT PDM	planning opérationnel						commentaires	date du dernier commentaire	
					2017 S2	2018	2019	2020	2021	2022 S2			
2A1	Travaux et réhabilitation de stations ou systèmes d'épuration sur la Têt et ses affluents. Diagnostique réseaux, études de faisabilité. Elaboration ou réactualisation de schémas directeur d'assainissement.	Commune des Angles	Site des Bouillouses								étude complémentaire en 2017-2018 (PG ZH Bouillouses)	01/08/2017	
		PMM	notamment Traitement III STEP Perpignan - 9,3MC PPI travaux réseaux aggro - 7,2MC	ASS0501 ASS0201							actions liées à l'AC PMM AERMC. Priorités (2017-2018) : traitement III STEP Perpignan, travaux de mise en conformité STEP Calce, travaux sur réseaux Ville longue, Ste Marie, Bompas	01/08/2017	
		CC Aspres											
		SIVOM Deux Corbère	création réseaux rue de l'école, réfection réseaux EU									SDA en cours, le PPI pour les travaux sur réseaux démarrera en mars 2018. travaux rue de l'école prévus fin 2017 début 2018	01/08/2017
		Commune Fillols	STEP type FPR									DLE déposé en juillet 2017. démarrage des travaux sept. 2017	01/08/2017
		SIVU Conflent	Travaux III STEP Prades Création STEP FPR Trévillach Réhab STEP Marquixanes SDA communes ex-Vinça									études et travaux réalisés avant transfert de compétence à la CC Conflent Canigo. Priorités (2017-2018) : traitement III Prades, travaux réhab STEP Marquixanes, étude FPR Trévillach	01/08/2017
		Communes de Prunet et Belpuig, Nohèdes, Boule d'Amont, Souanyas	Création STEP FPR									études complémentaires éventuelles et travaux réalisés avant transfert de compétence à la CC Conflent Canigo	01/08/2017
SIVOM Cady	Post dégrillage STEP Comeilla Renouvellement réseaux Vernet les Bains									études et travaux réalisés avant transfert de compétence à la CC Conflent Canigo	01/08/2017		
Sous total													
2A2	Travaux ou réhabilitation de réseaux d'assainissement pluvial Réalisation ou actualisation de schémas pluviaux	Commune de Corbère les Cabanes	Travaux rue de Joffre et abords église								peu de visibilité sur la programmation de l'opération. Démarrage avant transfert de compétence à l'EPCI	01/08/2017	
		Commune de Catllar	étude hydraulique										
		PMM	Etude ciblée sur les points noirs du système d'assainissement de Perpignan par temps de pluie								programmation dépendante de l'AC PMM AERMC	01/08/2017	
Sous total													
2A3	Elaboration et mise en œuvre de PAPPH Elaboration d'un diagnostic vis-à-vis des pratiques agricoles en vue de mettre en place des projet agro-environnementaux territorialisés. Aménagement d'aires de remplissage sécurisées, mise en œuvre de plans d'entretien et désherbage non chimiques.	Communes	Elaboration puis mise en œuvre PAPPH 11 en bilan : Canet en Roussillon, Catllar, Fulla, Lluçà, Nohèdes, Olette, Pèzilla-la-Rivière, Ponteilla, Prades, Toreilles, Toulouges Acquisition de matériel désherbage 3 en bilan : Baixas, Canohès, Fulla	COL0201							accompagnement financier valable pour des demandes avant fin 2018	01/08/2017	
		Communes / ASA	Aménagement aires de remplissage communales. Appel à projet CD66	COL0201							planning dépendant des conditions de l'appel à projet (à préciser)	01/08/2017	
		PMM	Accompagnement technique des communes et suivi	COL0201							à préciser	01/08/2017	
		CA66	Diagnostic des pratiques agricoles. Emergence de nouveaux projets d'accompagnement agri-environnementaux	AGR0303 AGR0401							planning dépendant de l'AC CA66 AERMC en cours. Mise en œuvre du plan d'action finalisée fin 2018.	01/08/2017	
		ASA Corbère ASA Vernet et Pia ASA Ile sur Têt	Mise en place d'un plan de désherbage non chimique										
Mairie de Pia	Diagnostic du captage et élaboration d'un plan d'action	AGR0503											
Sous total													
2A4	Animation d'une démarche de réduction des déchets flottants	SMBVT, PNM Golfe du Lion	Outils de communication								à préciser		
2A5	Pollution en PCB : améliorer la connaissance et supprimer les sources	Reste à déterminer	Complément de diagnostic (campagne de mesures) puis suppression de deux sources : curage sédiments de l'Or, confinement zone centrale SOPER								à préciser		
2B1	Suivi qualité des cours d'eau Animation pour la mise en œuvre des profils de baignades de Vinça	CD66	Suivi triennal de la qualité des eaux des cours d'eau du bassin versant de la Têt (dont cyanobactéries et pesticides)								résultat de la campagne 2016-2017 fin 2017. 2ème campagne en 2020		
		PMM	Suivi analytique pluriannuel renforcé sur la Têt aval (dont temps de pluie) pour évaluer l'efficacité des investissements en assainissement et cibler les points noirs								suivi démarré en 2015. ses conclusions seront remises début 2018		
		Commune de Vinça / SIVU Conflent / CC Conflent Canigo	anticiper dysfonctionnement PR du camping : installer dégrillage, augmenter capacité pompage, réaliser suivi rigoureux des instruments de gestion								à préciser		
Sous total													
TOTAL VOLET 2													

n° fiche action	Opérations	Maitres d'ouvrage	Précisions sur les opérations à venir	Ref. PAOT PDM	planning opérationnel						commentaires	date du dernier commentaire
					2017 S2	2018	2019	2020	2021	2022 S2		
3A1	Installation de dispositifs de comptage sur les canaux d'irrigation : - Groupement de commandes du SMBVT pour l'achat, l'installation et l'étalonnage de dispositifs de comptage sur les canaux d'irrigation - Installation de dispositifs de comptage sur 4	SPC/CD66/SMBVT	suivi des stations du réseau hydrométrique									01/08/2017
		SMBVT / ASA Canal d'Ille, ASA Canal de Thuir, ASA Canal de Millas Néfiach, ASA Canal de Cornella	BILAN : 23 échelles limnimétriques, 1 compteur, 3 diagnostics de dispositifs de comptage existants PREV : 107 canaux à équiper ou jauger	RES0201								rescencement des canaux S2 2017, montage du dossier 2018, équipement et courbes de tarage 2018/2019
3A2	Renforcer le suivi hydrométrique sur le bassin versant de la Têt : - Création et tarage de 3 stations hydrométriques : Cady, Rotja, Ille-sur-Têt - campagnes de jaugeages en période d'étiage	CD 66 / SPC partenaire SMBVT	Cady et Ille actés, Rotja installation à l'été 2017	RES0201							Installation de la station fin 2017, suivi et fiabilisation des données sur 2018/2019	01/08/2017
		SMBVT	réalisation de campagnes de jaugeage sur la Rotja 2014 et 2016 Prévisionnel : sous bv en déficit et axe Têt	RES0201								01/08/2017
3A3	Suivi du programme d'actions du SAGE Nappes 2012-2022 :	Syndicat Mixte des Nappes	Etude hydrogéologique de recharge artificielle des nappes quaternaires dans la vallée de la Têt Etude hydrogéologique et géophysique des alluvions quaternaires de Canet, Ste Marie et Elne Travaux de réalisation de 3 forages de reconnaissance dans le quaternaire - Canet en Roussillon, Elne et Ste Marie Schéma de sécurisation de la ressource en eau potable à l'horizon 2030 Elaboration PGRE									01/08/2017
			Sous total 3A									
3B1	Plans d'action canaux : animation préalable, études globales et mise en œuvre des plans d'actions	ASA Nouveau Olette	sous bassin de l'Evol (Têt Amont)	RES0201							programme de travaux en 3 tranches annuels	01/08/2017
		ASA Ancien Olette	sb de l'Evol (Têt Amont)	RES0201							programme de travaux en 3 tranches annuels	01/08/2017
		ASA du Rec de Baix (Têt)	axe Têt amont	RES0201							programme de travaux en 3 tranches annuels	01/08/2017
		ASA de Campôme et Mosset (Castellane) (Animateur PNR, SMBVT)	sb castellane (Têt Amont)	RES0201							programme de travaux en 3 tranches annuels	01/08/2017
		Union d'ASA Rotja d'Amunt	sb Rotja (Têt Amont)									
		ASA Branche Ancienne de Prades	axe Têt amont	RES0201								01/08/2017
		ASA Branche Nouvelle de marquixanes (Animateur SMBVT)	axe Têt amont	RES0201							programme de travaux en 3 tranches annuels	01/08/2017
		ASA de Thuir	axe Têt aval	RES0201							programme de travaux en 3 tranches annuels	01/08/2017
		ASA du canal des Moulins	Lancement d'une étude Adéquation Besoin-Ressource sur le canal des Moulins (Saint Féliu d'Avall) sur Le Boulès BE entech en charge de l'étude	RES0201							montage de dossier pour étude 2017, réalisation 2018, programme de travaux 2019	01/08/2017
	à définir (PNR/CA/SMBVT)	Animation préalable à la mise en œuvre des plans d'action suite aux études globales (structuration des ASA) : - vallée de la Castellane - vallée du Cady	RES0201							01/08/2017		
3B2	Mise en œuvre des contrats de canaux	ASA du canal de Corbère	Presque 50% des actions en cours Trésorie insuffisante pour supporter les actions du contrat sous 3 ans, nécessité d'allonger les délais NB : Etude hydrogéologique des relations nappe/canal à Rodès	RES0201							inscrit dans un contrat de canal, programme pluriannuel	01/08/2017
		ASA des canaux du Vemet et Pia		RES0201								01/08/2017
3B3	Projet de contrat de canaux	ASA du canal d'Ille/ACAV	En cours de rédaction	RES0201							rédaction du contrat de canal 2017, mise en œuvre 2018	01/08/2017
			Sous total 3B1-5									

n° fiche action	Opérations	Maitres d'ouvrage	Précisions sur les opérations à venir	Ref. PAOT PDM	planning opérationnel						commentaires	date du dernier commentaire
					2017 S2	2018	2019	2020	2021	2022 S2		
3B4	Elaboration de schémas directeurs AEP et diagnostics des réseaux	Commune de Mantet		RES0101								
		Commune de Ria		RES0101								
		commune de Pezilla		RES0101								
		Commune de Fontpedrouse	2e SDAEP	RES0101								01/08/2017
		PMM	SDAEP (Villeneuve-la-rivière, Baho)	RES0101								01/08/2017
		Commune d'Ile sur Têt	SDAEP	RES0101								01/08/2017
		Commune de Millas	mauvais rendement, SDAEP en projet	RES0101								01/08/2017
		Commune d'Olette	SDAEP	RES0101								01/08/2017
		Syndicat de Boulternère	SDAEP	RES0101								01/08/2017
		SIVU Conflent	Réalisation du Schéma Directeur AEP Vinça Canigou	RES0101								
3B5	Travaux de réhabilitation des réseau d'alimentation en eau potable	PMM	Suppression de fuites (Pézilla, Cabestany, Ponteilla, Toulouges)	RES0202								01/08/2017
		SIVU Conflent	étude SDAEP en cours de finalisation (cf. 3B6), définira un plan d'action chiffré d'ici fin 2017	RES0202								01/08/2017
		SIVU Conflent	Réhabilitation de la conduite d'adduction d'eau potable du village de Moltg	RES0202								01/08/2017
		SIVOM Vallée du Cady	Renouvellement des réseau d'AEP à Corneilla de Conflent, Vernet les Bains et Casteil	RES0202								
		SIAEP Haute Cerdagne	Renouvellement de la conduite d'adduction fuyarde l'étang de la pradelle au pla des aveillans sur 6km	RES0202								01/08/2017
		SIAEP Haute Cerdagne	(Font Romeu hors BV mais prélèvements AEP dans les Bouillouses)	RES0202								
		Communauté de Communes des Aspres	Mise en place de moyens de suivi et de pilotage du réseau AEP	RES0202								01/08/2017
			Sous total 3B6-7									
3C1.1	Elaboration puis mise en oeuvre du PLG Lentilla	animateur SMBVT	PLG Lentilla Validé en 2015 : suivi	RES0303								01/08/2017
		ASA Llech et ASA Lentilla	PLG Lentilla : Mise en oeuvre (vannes, cuvelage sur canaux et station de pompage)									01/08/2017
3C1.2	Elaboration puis mise en oeuvre du PLG Rotja	animateur SMBVT	PLG Rotja validé en juin 2017	RES0303								01/08/2017
		ASA Canaux de la Rotja	PLG Rotja : mise en oeuvre (cuvelage canaux)									cf PLG Rotja "programme de travaux" 01/08/2017
3C2	Elaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) global de la Têt et mise en oeuvre	SMBVT	à la suite du PGRE validé	RES0303								élaboration du PGRE 2017/2018 et mise en oeuvre 01/08/2017
			Sous total 3C									
3D1	Travaux de raccordement de nouveaux forages sur : - la vallée de la Castellane - la vallée du Cady (3)	SIVU Conflent	raccordement nouveau forage (production moyenne et thématique qualitative importante) ou raccordement au maillage de Mosset	RES0701								01/08/2017
		SIVOM Vallée du Cady		RES0701								
3D2	Réhabilitation du réservoir de : - Pézilla - Calce	PMM	Réhabilitation du réservoir de Pézilla et achat d'eau lié à la réhabilitation du forage et du réservoir	RES0701								01/08/2017
			Réhabilitation du réservoir de Calce	RES0701								01/08/2017
			Sous total 3D									
			TOTAL VOLET 3									

n° fiche action	Opérations	Maitres d'ouvrage	Précisions sur les opérations à venir	Ref. PAOT PDM	planning opérationnel						commentaires	date du dernier commentaire
					2017 S2	2018	2019	2020	2021	2022 S2		
4A1	Fonctionnement de la structure porteuse du contrat	SMBVT	1 Directeur - chargé de mission contrat de rivière									
		SMBVT	1 chargé de mission PAPI									
		SMBVT	1er chargé de mission gestion quantitative									
		SMBVT	1 chargé de mission gestion des milieux aquatiques									
		SMBVT	2nd chargé de mission gestion quantitative									
		SMBVT	1 technicien rivière									
		SMBVT	Nouveaux équipements pour le 2nd chargé de mission quantitatif									
		SMBVT	Nouveaux équipements pour le technicien									
			Sous total 4A1									
4A2	Déploiement de la compétence GeMAPI sur la Têt et évolution du syndicat de bassin	SMBVT										
4A3	Participer activement à la cohérence des politiques intra-inter BV, créer et animer des groupes de travail techniques et thématiques	SMBVT										
4A4	Etude et mise en œuvre du transfert des compétences eau, assainissement et pluvial des communes aux EPCI	4 EPCI	CCTP des études en cours								études démarrées fin 2017/début 2018 et finalisées avant le 1er janvier 2020	
4B1 4B2	Suivre les opérations et leurs financements, dresser les bilans annuels à partir des indicateurs techniques et financiers Réaliser le bilan à mi-parcours du contrat et réajuster le document	SMBVT										
	Evaluation du contrat	SMBVT									étude démarrée en fin de contrat	
4C1	Mettre en œuvre un plan de communication : favoriser l'adhésion et l'implication du plus grand nombre à la démarche du contrat	SMBVT	Projet EEDD								démarrage du projet en 2018 pour une mise en œuvre en 2019	
		SMBVT	Forum annuel jeune et grand public								construction du projet en 2018. 2 éditions : 2019 et 2020	
		SMBVT	Elaboration de livrets pédagogiques grand public								mise en œuvre en 2019	
		SMBVT	Elaboration de livrets pédagogiques jeune public								mise en œuvre en 2020	
		SMBVT	Exposition itinérante								mise en œuvre en 2021	
		SMBVT	Organisation d'une visite annuelle de terrain pour les élus (bus)								1ère édition en 2018 puis rythme annuel	
		SMBVT	Kit de jeu de rôle gestion quantitative								présentation du jeu fin 2017. Edition puis diffusion en 2018	
			Sous total 4C1									
TOTAL VOLET 4												

7.6 INDICATEURS DE SUIVI

Validés en Comité technique le 19 octobre 2017

Volet	Objectifs	Maitres d'ouvrage	Indicateur	Type Q = quantitatif, q = qualitatif	Valeur de l'indicateur	Objectif / Résultat attendu	Etat zéro	
Préserver, redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins	Restauration de la Continuité Ecologique	1BCB	PMM DIRSO CD66 SHEM	réalisation des études préalables, des dossiers réglementaires, de l'aménagement par rapport à un prévisionnel	Q	% progression	100%	prévisionnel à collecter auprès du MOA
				richesse spécifique en poissons par rapport aux suivis précédents	Q		supérieur à 1	données PDPG
				présence de l'espèce piscicole cible visée par l'aménagement	Q	oui/non	oui	inventaires MRM / FDPMA
				population des espèces cibles par rapport aux suivis précédents	q	à renseigner	à renseigner	inventaires MRM / FDPMA
				diversité granulométrique sur un transect invariable à l'amont et à l'aval de l'aménagement	q	proportion par classes. Indice ?	représentation de toutes les classes	à réaliser avant travaux
	Restauration de l'hydromorphologie (Têt aval)	1BMO	CD66, SMBVT	réalisation des études préalables, des dossiers réglementaires, de l'aménagement par rapport à un prévisionnel	Q	% progression	100%	prévisionnel à collecter auprès du MOA
				volume total de matériaux réinjectés par rapport au prévisionnel	Q	%	100%	prévisionnel à collecter auprès du MOA
				diversité granulométrique sur un transect invariable à l'amont et à l'aval de l'aménagement	q	proportion par classes. Indice ?	représentation de toutes les classes	à réaliser avant travaux
				profil en long par rapport aux données de 2017	q	hauteur en m	variation positive	en cours d'acquisition
	Restauration et entretien différencié de la végétation. Ripisylve, bancs, invasives	1CRI 1CIN	PNR, SMBVT si gémapien	réalisation des études préalables, des dossiers réglementaires, de l'aménagement par rapport à un prévisionnel	Q	% progression	100%	prévisionnel à collecter auprès du MOA
				linéaire restauré par rapport au linéaire total diagnostiqué comme dégradé	Q	%	100%	120km
				surface restaurée par rapport à la surface totale diagnostiquée comme dégradée	Q	%	100%	46ha
	Préservation et restauration des Zones Humides	1CZH	CD66, PNR, SMBVT, PMM	état de conservation de la ripisylve	q	classes : dégradé, altéré, correct, bon, optimal	? À fixer selon état initial	à évaluer avant travaux
				nombre de spots d'invasives en stade 1 de développement par rapport au nombre diagnostiqué	Q	à renseigner	à renseigner	données étude 2014 à actualiser
				réalisation des études préalables, des dossiers réglementaires par rapport à un prévisionnel	Q	% progression	100%	prévisionnel à collecter auprès du MOA
nombre d'actions engagées par rapport au programme initial				Q	%	100%	à partir du PA Bouillouses et stratégie ZH	
surface de milieux humides restaurés (pédologie, indice botanique)				Q et q	à renseigner au moment venu	à renseigner au moment venu	à partir du diagnostic réalisé dans la stratégie ZH	
Améliorer la qualité des eaux superficielles	Amélioration des systèmes d'assainissement et pluvial	2A1 2A2	PMM, Régies et syndicats d'assainissement, Com com	nombre de communes ayant cartographié les zones humides dans leurs documents d'urbanisme	Q	%	70%	nombre de communes a priori concernées : atlas départemental
				réalisation des études préalables, des dossiers réglementaires, des travaux par rapport à un prévisionnel	Q	% progression	100%	prévisionnel à collecter auprès du MOA
				diagnostic et programme d'actions élaborés	Q	oui/non	oui	6
				linéaire de réseau réhabilité par rapport au linéaire diagnostiqué	Q	% progression	100%	à partir des diagnostics et PA
	Lutte contre la pollution phytosanitaires - ZNA	2A3	communes, ASA, PMM	suivi des paramètres ammonium et DBO5 dans la Têt et affluents	q	en mg/l	en diminution	suivi qualité CD66 2016-2017
				surfaces imperméabilisées par ville ou agglomération	Q	%	en stabilisation / diminution	données AURCA ?
				nombre de communes engagées dans la charte régionale "zéro phyto" sur les 99 communes du BV	Q	nombre	99	site FREDON + animateur PMM + agendas 21 des communes
	Lutte contre la pollution phytosanitaires - ZA	2A3	CA66	aires de potences de remplissage aux normes	Q	nombre	25	25 aires diagnostiquées "non aux normes" par le CD66
				nombre d'agriculteurs sollicités par rapport au nombre total d'agriculteurs présents sur le bassin versant	Q	nombre	à renseigner	données CA66 à récupérer
nombre d'organismes de production / coopératives sollicités par rapport au nombre total de structures				Q	nombre	à renseigner	données CA66 à récupérer	
surface agricole ayant souscrit une MAET par rapport à la surface agricole totale				Q	%	en augmentation	données CA66 et AURCA à récupérer	
			surface en agriculture biologique	Q	%	en augmentation	données CA66 et AURCA à récupérer	

Volet	Objectifs	Maitres d'ouvrage	Indicateur	Type		Objectif / Résultat attendu	Etat zéro		
				Q = quantitatif, q = qualitatif	Valeur de l'indicateur				
Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	Acquisition de connaissances	3A	SMBVT, SPC, CD66, ASA	nombre de dispositifs de comptage ou jaugeage par rapport au nombre de prises d'eau	Q	%	150	16 en 2017	
				nombre de stations hydrométriques fiables en fonctionnement	Q	nombre	4	4 en fonctionnement. Objectif : assurer leur maintien	
				fréquence de dysfonctionnement	q	nombre de jours		donnée à récupérer auprès du SPC pour 2017	
	Optimisation du fonctionnement des canaux	3B1 3B2 3B3	ASA	nombre de dossiers déposés à la Région (FEADER) et à l'AERMC par rapport à l'année précédente	Q	nombre et %		en croissance	donnée CR et AERMC pour année 2017
				nombre de dossiers en autofinancement par rapport à l'année précédente	Q	nombre et %		en croissance	à récupérer auprès des ASA
				volumes économisés/substitués par an	Q	nombre		somme en croissance	à partir des diagnostics
				nombre d'actions engagées par rapport au programme initial	Q	nombre	100%		à partir des PA
	Optimisation du système d'AEP	3B4 3B5	PMM Régies et Syndicats d'AEP, Com com	réalisation d'un diagnostic / SDAEP	Q	nombre		à renseigner	auprès du SATEP et sur eaufrance
				rendement des réseaux par commune linéaire de réseau réhabilité par rapport au linéaire diagnostiqué	q	%		80%	en croissance
	Programmes de gestion de la ressource	3C	SMBVT	élaboration du programme	Q	oui/non		oui	
				nombre de réunions de concertation	Q	nombre		somme en croissance régulière	
				nombre d'actions engagées par rapport aux actions prévues au programme	Q	%	100%		à partir des PA PLG et PGRE
Animer, communiquer et sensibiliser	Animation et suivi des outils	4A1 4A3 4B1 4B2 4B4	SMBVT	production des bilans annuels	Q	nombre		5	
				production du bilan à mi parcours	Q	nombre		1	
				production de l'évaluation	Q	nombre		1	
				nombre d'agents dans l'équipe SMBVT	Q	nombre		6	
				nombre de réunions (copil, cotech, commission thématiques / géographiques)	Q	nombre		15	
	Organisation et transfert des compétences gemapi, eau et assainissement	4A2 4A4	SMBVT, Com com	réalisation des études / schéma d'organisation	Q	nombre		4	
				réaction et approbation des nouveaux statuts	Q	nombre		4	
				mise en route des services		oui/non			
	Communication et sensibilisation	4A2 4C1	SMBVT	élèves impliqués par le projet EEDD	Q	nombre		à définir	
				nombre de forums organisés	Q	nombre		4	
				nombre de participants aux forums	Q	nombre		à définir	
				nombre de supports pédagogiques diffusés	Q	nombre		à définir	
niveau de satisfaction via questionnaire				q	%		80%		
élus mobilisés lors des visites terrain annuelles	Q	nombre		à définir					
jeu l'Eau en Têt - édition et distribution	Q	nombre		3					
jeu l'Eau en Têt - prêt	Q	nombre		à définir					

